

Chant Canadien

On vit jadis devant Stadaconé
Passer trois nefs ayant vergue et cordages.
Les Indiens, gens au teint basané,
Étaient alors les maîtres de ces plages.
Quand le canon rugit sous le grand mât
Ils furent pris d'une indicible transe,
Et puis soudain leur émoi se calma
En entendant l'écho des chants de France.

On vit plus tard luire des tomahawks ;
D'autres tribus, peuplades sanguinaires,
Vinrent scalper du Grand Fleuve aux Grands Lacs
Nos pionniers et nos missionnaires.
Toujours en vain nous faisons des traités.
Il fallut bien pour notre délivrance
Assujettir ces peuples révoltés
En employant les vieux fusils de France.





Mais les Anglais vinrent en ces temps-là.
 Dans les ravins, les bois et les broussailles
 A Carillon et Monongahéla
 Nous leur avons livré bien des batailles.
 Etant alors abandonnés du Roi
 Nous avons fait une vaine défense.
 Nous avons vu, suprême désarroi,
 Se replier le blanc drapeau de France.

Oh! nous avons pleuré notre malheur
 Comme un enfant qui ne voit plus sa mère.
 Albion fut dès lors notre tuteur
 Parfois bien dur et parfois très sévère.
 Parmi les Francs la révolution
 Souffla bientôt le crime et la souffrance.
 Le changement de domination
 Nous préserva des guerres de la France.

Ayant la paix, mais de tous délaissés
 Nous avons pris les grands bois pour domaine
 Avec des champs par nous ensemencés ;
 Nous avons fait nos vêtements de laine.
 Or, Dieu bénit nos labeurs et nos champs.
 Il nous donna la force et l'abondance ;
 Et nos foyers devinrent pleins d'enfants
 Qui bégayaient dans le parler de France.

Nos conquérants, nos tuteurs d'autrefois
 Sont devenus nos rivaux et nos frères ;
 Et de concert nous édictons les lois ;
 Et nos deux nefs n'ont pas des vents contraires.
 Ces nefs devront un jour s'orienter,
 Et nous pouvons malgré notre allégeance
 A ciel ouvert parler, prier, chanter
 En employant la langue de la France.

Montréal, 9 septembre 1906.

Eustache Pud'homme.



Bibliothèques Assyriennes



N écrivait, on faisait des livres, on rassemblait même des bibliothèques en Chaldée dès les temps les plus lointains. Les villes du pays, Senkereh, Babylone, Barsippa, Accad, Ur, Erech, Larsa, Sirtella, Nippur, Ninive, possédaient des bibliothèques. Elles paraissent avoir été si nombreuses à Erech que cette ville avait été surnommée la *Ville des Livres*. Deux au moins de ces bibliothèques avaient été formées longtemps avant la naissance d'Abraham : celle de Tell-Loh (Sirtella), où M. de Sarzec a trouvé 33,000 tablettes, et celle de Nippur, au nord de Babylone, où M. Haynes en recueillit presque autant.

Ces tablettes, ou briques, en terre cuite, plates et carrées, étaient écrites sur les deux faces. Les inscriptions monumentales étaient exécutées au moyen d'un ciseau, sur la pierre, que l'on importait de pays très éloignés. Quant à l'argile, on la trouvait sur place en abondance ; et, comme elle possédait la propriété de conserver indéfiniment l'écriture, que le feu, l'eau et le temps pouvaient à peine altérer, nous pouvons encore aujourd'hui sans trop de peine relire les textes qui y avaient été gravés il y a 3,000 ou 4,000 ans (1).

A une date plus récente, c'est-à-dire après l'invention de l'alphabet, les Assyriens se servaient de tablettes en bois et même

(1) Les derniers documents découverts à Nippur, en Chaldée, nous donnent une histoire exacte de l'humanité qui remonte à cinq mille ans avant l'ère chrétienne. Ce sont les plus anciennes annales de la vie humaine.

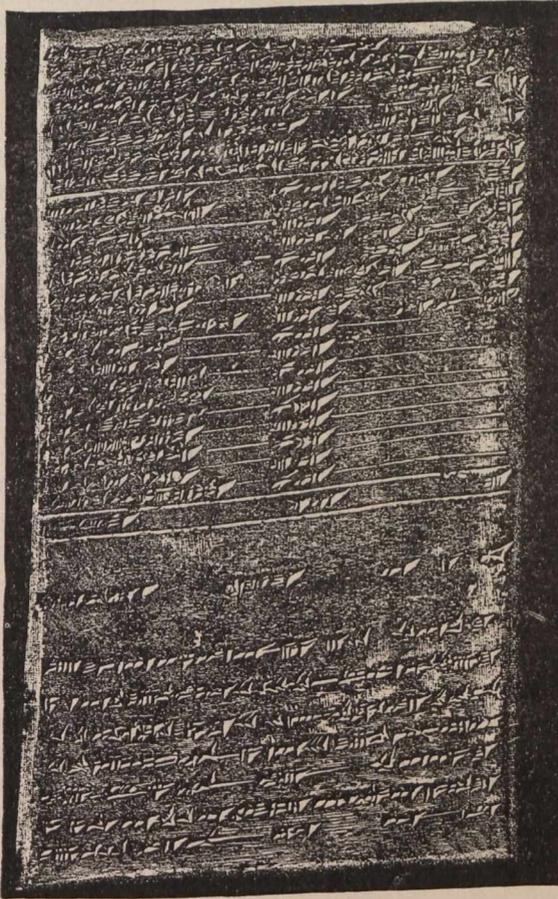
de papier que l'on faisait venir de l'Égypte pour noter de menus détails administratifs, tels que le décompte du butin fait à la guerre, l'enregistrement des impôts, dont il n'était pas nécessaire de conserver longtemps les minutes, et on employait alors une écriture dérivée de l'alphabet phénicien; mais du moment qu'il s'agissait d'histoire, de littérature, de science, de pièces juridiques et de documents officiels à déposer dans les archives, on faisait toujours usage de la vieille écriture chaldéenne et des tablettes de terre cuite.

Quand un auteur de ce temps-là voulait composer un ouvrage, voici comment il procédait. Il prenait un gâteau d'argile aplati en tablette, assez mou pour y tracer des caractères, mais assez ferme pour les conserver une fois qu'il les avait reçus. Il posait ce gâteau d'argile à plat dans sa main gauche, puis, de l'autre, saisissant un stylet triangulaire, il se mettait à écrire, en appuyant légèrement son instrument sur l'argile. Il allait ainsi de gauche à droite, couvrant les deux côtés d'écriture avec une dextérité étonnante. Chaque coup de stylet dans cette terre pâteuse produisait facilement la marque d'un coin ou d'un clou, qui est devenu l'élément unique des figures syllabiques. Un potier prenait ensuite cette tablette et la faisait cuire, ce qui la rendait solide et durable.

Chaque brique était numérotée et formait un feuillet ou deux pages d'un livre. L'ouvrage tout entier consistait en un nombre plus ou moins considérable de briques semblables réunies ensemble. Il y avait donc des livres de divers formats et d'inégale étendue, suivant la grandeur et le nombre des tablettes. Un livre pouvait comprendre jusqu'à cent tablettes, ou même plus; ce n'étaient pas, on le voit, des ouvrages aisés à manier. Pour en faciliter la lecture, on écrivait au bas de chaque feuillet, outre le numéro d'ordre écrit en tête, les premiers mots du feuillet suivant.

La découverte la plus extraordinaire de tablettes ou livres d'argile qui ait été accomplie en ces derniers temps, est assurément celle de la bibliothèque fondée par le roi assyrien Assurbanipal (le Sardanaple des Grecs) dans son palais de Ninive. Ce fut M. Henry Layard qui, le premier, en 1850, eut la bonne fortune de faire cette trouvaille où il recueillit un grand

nombre de tablettes ; les explorations furent continuées en 1853 et 1854 par Loftus, Rassam, puis par George Smith, en 1873, 1874 et 1875, après trois voyages successifs. La masse des



Feuillet d'un livre d'une bibliothèque chaldéenne.

tablettes retirées des ruines jusqu'à présent et transportées au British Museum, où des savants assyriologues anglais s'occupent à les classer, remplirait, dit-on, dans la forme ordinaire de nos livres d'aujourd'hui, plus de cinq cents volumes de 500

pages in-quarto (1). Malheureusement, la plus grande partie de ces tablettes sont mutilées. Lors de la destruction de Ninive et de la ruine du palais, elles étaient tombées des salles de l'étage supérieur où elles reposaient sur des rayons en bois. Si quelques-unes avaient encore conservé leur ordre primitif, les autres gisaient sur le sol pêle-mêle, plus ou moins fracassées.

Assurbanipal avait rassemblé cette bibliothèque à grands frais, en faisant recueillir les ouvrages épars dans les principales villes de l'Assyrie, et en employant de nombreux copistes à transcrire les livres des vieilles bibliothèques de la Chaldée. Le grand ouvrage sur la magie, la médecine et les augures, dont les fragments ont été retrouvés à Ninive, provenait de la bibliothèque d'Aghadé, capitale de Sargon l'Ancien. Il est évident qu'Assurbanipal était fier de son oeuvre, et il tenait à ce que la postérité apprît ce qu'il avait fait en faveur des lettres, si l'on en juge par la formule suivante, transcrite sur chaque exemplaire des écrits déposés dans sa bibliothèque :

“Palais d'Assurbanipal, roi des légions, roi des peuples, roi du pays d'Assur, à qui le dieu Nébo et la déesse Tasmit ont accordé des oreilles attentives et des yeux ouverts, pour découvrir les récits des écrivains de mon royaume, que les rois mes prédécesseurs ont employés. Dans mon respect pour Nébo, le dieu de l'intelligence, j'ai recueilli ces tablettes, je les ai fait copier, je les ai marquées à mon nom, et je les ai déposées dans mon palais.”

Ces tablettes garnissaient plusieurs chambres; des bibliothécaires en dressaient des catalogues pour la commodité des recherches. Lorsqu'un ouvrage est composé d'une série de tablettes, ce qui est souvent le cas, chaque sujet ou chaque série de tablettes a pour titre les premiers mots du texte. Par exemple, le récit de la création, qui commence par la phrase: *Autrefois ce qui est en haut ne s'appelait pas encore le ciel*, est intitulé: *Autrefois ce qui est en haut*. Ce titre se répète sur chaque tablette, avec un numéro d'ordre indiquant le rang qu'elle occupe

(1) J. Menant, *La Bibliothèque du palais de Ninive*.

dans la série : *Autrefois ce qui est en haut No 1, Autrefois ce qui est en haut No 2*, et ainsi de suite jusqu'à la fin. Enfin, comme point de repère, la dernière ligne de chaque page est répétée à la première ligne de la page ou tablette suivante.

Ces livres étaient classés par ordre de matières.

Vient d'abord la science religieuse; car les Assyriens considèrent que la religion est la chose la plus importante qui doit occuper l'esprit de l'homme. Nous avons des listes de Divinités adorées dans chaque ville de l'Assyrie et de la Babylonie, l'énumération de leurs attributs, suivies des prières, hymnes, invocations. Une autre section est réservée à l'astronomie, dans laquelle on distingue un côté véritablement scientifique, résultat d'observations sérieuses et méthodiques, et un côté astrologique rempli de superstitions puérides; on semblait régler tous les actes de la vie ordinaire d'après des présages tirés de phénomènes sidéraux les plus naturels. Sargon l'Ancien, roi d'Aghadé, avait déjà, vers le 38e siècle avant l'ère chrétienne, ordonné la compilation de toute la science astronomique de son temps: cela formait une collection de soixante-dix tablettes. Il n'y avait ville de quelque importance en Chaldée et en Assyrie qui n'eût pas son observatoire, c'est-à-dire une tour ou plutôt une pyramide à étages appelée *zigurat* dans les textes.

Voici une dépêche qu'un astronome envoie à son souverain :

“Au Roi, mon seigneur, son humble serviteur Istaridin-habal, le chef des astronomes de la ville d'Arbèles, écrit ceci :

“Paix et bonheur au Roi mon maître, et qu'il puisse prospérer longtemps !

“Dans le 29e jour, j'ai observé le noeud de la lune; les nuages ont obscurci le champ de l'observation, et nous n'avons pas vu la lune.

“Au mois de *sebat* (janvier), le premier jour, pendant l'année de Bel-haran-saduya (648 av. J.-C.)”

En voici une autre dont le résultat a été plus heureux :

“Au Directeur des observatoires, mon seigneur, son humble serviteur, Nabu-sum-idin, grand astronome de Ninive, écrit ceci : que Nabu et Marduk soient propices au Directeur des observatoires, mon seigneur.

“Le 15e jour, nous avons observé le noeud de la lune, et la lune a été éclipsée (1).”

Les archives de Ninive nous fournissent des récits historiques et comme quelques-unes de ces relations racontent des faits arrivés en même temps en Assyrie et en Chaldée, cela permet de fixer la chronologie par un contrôle réciproque. Outre ces récits, l'on a encore nombre de pièces diplomatiques, des dépêches dans lesquelles les généraux rendent compte à leurs maîtres des opérations qu'ils dirigent sous leurs ordres, des proclamations royales, des rapports adressés par les gouverneurs, des pétitions ou dénonciations au roi et autres menus documents relatifs aux impôts perçus par l'Etat.

On sait que la Chaldée est la patrie par excellence de la magie et des sciences occultes, dont la diffusion dans le monde occidental s'est fait sentir jusqu'en ces derniers siècles. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine des sorciers, des jeteurs de sorts, de diseurs de bonne aventure et les charlatans de toute espèce des âges passés (2). Il n'est donc pas étonnant qu'on ait trouvé dans cette fameuse bibliothèque d'Assurbanipal quantité d'écrits sur la Magie, la Divination et l'interprétation des présages, dans lesquels il est également parlé de toutes les sciences, de la médecine, de l'astronomie et de l'histoire naturelle. Un de ces traités, intitulé: des *Mauvais Esprits*, est un formulaire de conjurations et d'imprécations destinées à re-

(1) Les Grecs rapportent qu'Alexandre envoya de Babylone à Aristote une liste d'observations astronomiques faites par les prêtres chaldéens et qui remontaient à près de deux mille ans en arrière, c'est-à-dire à plus de 2,000 ans avant J.-C.

(2) Après la conquête de l'Asie par Alexandre, les astrologues chaldéens se répandirent d'abord en Grèce où ils fondèrent des écoles, puis à Rome, où ils étaient déjà connus comme devins. Du temps de l'empire, ils nous apparaissent comme de vulgaires charlatans et des diseurs de bonne aventure. Tout le monde les consulte. On passe des lois pour les expulser; cela n'empêche pas Auguste lui-même de leur faire tirer son horoscope. Ils jettent des sorts; ils prédisent l'avenir des enfants d'après la position des astres au moment de leur naissance; ils enseignent que chaque individu a son étoile. A-t-on cessé d'y croire depuis?

“ Berger, tu dis que notre étoile,
“ Règle nos jours et brille aux cieux.”

BÉRANGER.

pousser les démons et autres mauvais esprits, et à se prémunir contre leur funeste influence.

D'autres livres traitent de l'agriculture et contiennent des préceptes sur les meilleures méthodes de cultiver et d'ensemencer la terre et de récolter les moissons. On y indique les mauvaises herbes qu'il faut arracher, les animaux nuisibles qu'il faut détruire et ceux, au contraire, qu'on doit protéger.

Nous lisons encore, sur d'autres briques, des documents d'un intérêt privé, tels que contrats, emprunts, ventes, échanges ou louages. Ces transactions étaient réglées d'après les lois du pays; les parties et leurs témoins signaient en apposant leur sceau sur un des côtés de la brique et le scribe constatait l'authenticité du tout. M. Maspero cite le contrat suivant d'un riche Assyrien du nom d'Iddinâ, qui avait acheté pour son fils Zammamâdin un domaine d'un nommé Nabourib, près de la ville de Saïri. C'était un champ d'une assez grande étendue, pour lequel le propriétaire demandait d'abord sept mines, mais qu'il avait fini par céder pour la somme de cinq mines. Au jour fixé pour la vente, les parties intéressés se rendent devant le juge, et les scribes rédigent le contrat suivant, qui est lu à haute voix :

“ Un champ d'une étendue telle qu'il faut trente-cinq boisse-lées de blé pour l'ensemencer, de terre à blé, situé dans la ville de Saïri, borné par la propriété d'Irsisi, borné par le champ de Shamasshoumouzir, borné par le champ de Shamassalim, borné par les prés de pâture commune; Iddinâ l'a acquis pour le prix de cinq mines d'argent (§84.27).

“ Le prix en a été fixé de manière définitive, le champ a été payé et l'acquéreur est entré en possession, si bien que la résiliation du contrat ne peut plus être admise.

“ Si quelqu'un, à quelque moment que ce soit, veut contester la vente, soit Nabourib, soit ses fils, soit ses frères, et qu'il intente une action contre Iddinâ, contre ses fils, contre les fils de ses fils, pour demander la résiliation du contrat, il paiera dix mines d'argent, une mine d'or, au trésor de la déesse Ishtar qui habite Ninive, et de plus il remboursera à l'acquéreur le décuple du prix de vente: il pourra introduire l'action, mais il ne pourra avoir gain de cause.

“ Par-devant Madié, Binshoumédîr, Naboushoumidin, Mousézibil, Habaslê, Belkashdour, Irsisi, Kannounaï, Bahé: Nabousakin, juge.

“ Du mois de Tebet, le 25, de l'éponymie de Sharnouri.”

Dans les premiers temps, ces actes étaient simplement rédigés en double, dont un exemplaire demeurait en la possession de chaque partie. Mais comme il s'était rencontré des gens peu scrupuleux et assez habiles pour altérer le texte de ces contrats et soulever ensuite des contestations, on avait imaginé un procédé ingénieux pour prévenir de telles fraudes. L'acte, une fois rédigé, était soumis à l'action du feu; puis on retirait du four la brique durcie et on l'enveloppait d'une seconde couche d'argile molle, sur laquelle on traçait une copie identique à la minute originale; cette brique subissait une seconde cuisson. On avait ainsi deux textes identiques sur la même brique: l'un, invisible et parfaitement inaltérable; l'autre, extérieur, auquel les parties pouvaient toujours avoir recours. S'il survenait contestation et qu'on eût des doutes sur l'authenticité du texte visible, on allait devant le juge, qui brisait la première enveloppe, vérifiait si le texte intérieur correspondait exactement à l'extérieur, et mettait fin ainsi au différend.

Toutefois, comme il y a toujours eu, malheureusement, des trompeurs et des trompés en notre pauvre monde, on plaidait chez les Chaldéens et les Assyriens. La justice était rendue par des magistrats spéciaux, accompagnés d'assesseurs. Le plaideur, en s'approchant du tribunal, devait se pénétrer de cet axiome: “Celui qui n'écoute pas sa conscience, le juge n'écouterà pas son droit.” Si les procédures venaient à prouver sa mauvaise foi, la décision du magistrat l'en punissait sur le champ, outre le paiement d'une amende considérable qui lui était imposée. La partie qui perdait pouvait appeler du jugement des magistrats à une juridiction supérieure; elle pouvait même porter sa cause devant le souverain, qui jugeait en dernier ressort. Mais gare à l'appelant si sa demande était déboutée, car il encourait une condamnation rigoureuse pour la peine de sa provocation téméraire. Comme on le voit, les choses se passaient alors à peu près comme de nos jours; seulement, aujourd'hui, on est plus coulant, plus civilisé, et on ne s'avise

plus de condamner à une amende spéciale un plaideur d'une évidente mauvaise foi, ni de punir le chicanier qui s'obstine à porter une cause plus que douteuse de tribunal en tribunal, au détriment de la partie adverse, qui est quelquefois ruinée quand elle obtient enfin justice. Mais allez donc parler de progrès s'il fallait encore s'en tenir à des pratiques d'il y a 3,000 ou 4000 ans!

On a trouvé dans cette bibliothèque de Ninive des fragments de lois en double texte relatives à la constitution de la famille.

L'histoire naturelle est représentée par des listes des plantes, des minéraux et des métaux connus; on a même une partie d'une liste de toutes les espèces animales que connaissaient les savants assyro-babyloniens, classées méthodiquement par familles et par genres. D'autres tablettes contiennent des listes d'oiseaux également disposées d'après un principe scientifique; une nomenclature des bois propres à la construction et à l'ameublement, et des pierres qu'il convient d'employer dans l'architecture et la sculpture.

La statistique nous fournit divers renseignements. Nous avons d'abord une liste des officiers de la cour et de l'administration, classés suivant leur ordre hiérarchique; puis, une énumération géographique des pyramides et des places fortes de la Babylonie suivie des principales divisions du pays, avec leurs villes, montagnes et rivières. D'autres tablettes désignent les pays étrangers et ceux relevant de l'empire, avec indication de leurs produits spéciaux. Nous avons encore un catalogue des cités assyriennes avec mention des sommes d'argent ou des contributions en nature qu'elles fournissaient à l'Etat.

Il y a peu de chose à noter sur l'histoire proprement dite. En revanche, nous avons toute une collection de syllabaires, de grammaires, de dictionnaires, qui nous renseignent sur la manière dont les Assyriens apprenaient à lire à leurs enfants, et qui leur facilitaient le déchiffrement de l'écriture cunéiforme et les connaissances des langues déjà mortes dans cette haute antiquité.

“ On distingue, dit Lenormant, dans cette encyclopédie grammaticale :

“ 1° Un lexique de la langue suméro-accadienne (langue pri-

mitive de la Chaldée) avec le sens de ses mots en assyrien; il devait servir à l'interprétation de certains traités de religion et de science que les savants ou les prêtres chaldéens avaient sans doute rédigés dans la langue liturgique pour les rendre inaccessibles au vulgaire profane;

“2° Un dictionnaire des synonymes de la langue assyrienne;

“3° Une grammaire de la même langue, avec les paradigmes des conjugaisons verbales;

“4° Un dictionnaire des signes de l'écriture cunéiforme, avec leurs significations idéographiques et l'indication de leurs valeurs phonétiques;

“5° Un autre dictionnaire des mêmes signes, mis en regard des hiéroglyphes primitifs dont ils dérivent;

“6° Un lexique des expressions particulières, et généralement idéographiques, employées dans les inscriptions de l'empire primitif de Chaldée; ceci révèle une préoccupation archéologique fort remarquable, et nous savons en effet, que les rois ninivites et babyloniens des derniers temps, recherchaient activement, dans les temples qu'ils réparaient, les inscriptions de leurs antiques fondateurs; nous avons ainsi sur un prisme de Nabonid, conservé au Musée Britannique, la traduction d'une inscription de Sagaraktias, qu'il avait découverte dans les fondations d'un grand temple de Sippara;

7° Des tableaux en exemples pour enseigner les constructions grammaticales et l'équivalence des modes d'expressions idéographiques et phonétiques.”

Cette découverte a été d'un service inappréciable pour nos assyriologues contemporains. Sans ce secours inespéré, ajoute Vigouroux, on n'aurait jamais réussi à comprendre ni même lire entièrement ces signes si nombreux, où toutes les obscurités semblent avoir été accumulées à plaisir.

Les Chaldéens avaient poussé fort loin la science des nombres. Les astronomes Babyloniens avaient réussi, par leurs propres efforts, à se créer une méthode de calcul que n'a connu ni l'antiquité classique ni le moyen-âge, et que la science moderne seule a pu perfectionner. Qu'il nous suffise de dire que leur système métrique était aussi parfait que le nôtre qui, d'ailleurs, dérive du leur. Plusieurs traités d'arithmétique ont

été trouvés parmi les débris de la bibliothèque fondée par Assurbanipal, et nous avons lieu de croire que Pythagore leur emprunta sa fameuse table de multiplication. On exprimait les chiffres au moyen des éléments mêmes de l'écriture cunéiforme.

La bibliothèque ninivite contenait encore des récits, copiés sur de vieux livres chaldéens, qui remontent, comme la Bible, jusqu'à l'origine du monde. Il est vrai que nous possédions déjà quelques précieux fragments d'une *Histoire chaldéenne*, composée par Bérosee, prêtre du dieu Bel à Babylone, vers 260 avant Jésus-Christ. L'ouvrage lui-même est perdu, et les fragments qui en restent sont ceux que nous ont transmis quelques auteurs anciens et en particulier Eusèbe de Césarée. Bérosee nous apprend qu'il avait composé son *Histoire* d'après les traditions nationales conservées dans les vieilles bibliothèques de la Chaldée; on peut donc croire que les tablettes exhumées du palais de Ninive suppléent jusqu'à un certain point à la perte, fort regrettable tout de même, de l'ouvrage du prêtre babylonien, puisque c'étaient les mêmes archives qu'Assurbanipal avait déjà fait copier 400 ans auparavant.

Or le plus curieux monument de toute cette littérature cunéiforme retrouvée sur les tablettes d'argile de la bibliothèque du roi de Ninive, est un poème d'une très haute antiquité qui résume, dans un cadre fabuleux, les connaissances physiques, philosophiques et religieuses des premiers Babyloniens. Ce poème, qui a pour auteur un poète du sud de la Chaldée, fut découvert par un jeune savant anglais, George Smith, en 1872. Il se composait de douze tablettes, la plupart mutilées et dont quelques-unes même n'ont pu être retrouvées.

Nous savons qu'Assurbanipal avait fait copier cette épopée sur un exemplaire très ancien qui existait dans la bibliothèque sacerdotale de la ville d'Erech; ce sont les copistes eux-mêmes qui nous l'apprennent, sans nous dire toutefois quelle était la date de cet original. Mais M. Smith qui en a donné la traduction, le fait remonter à l'époque de l'Ancien Empire, dix-sept siècles avant notre ère, et même probablement plus si l'on considère que le texte ninivite, copié au VII^e siècle, reproduit des gloses explicatives qui existaient à cette époque dans le texte chaldéen, ce qui suppose que ce manuscrit lui-même provenait

d'un original encore plus ancien, puisqu'il présentait déjà des difficultés philologiques au moment de sa première transcription (1). Quoi qu'il en soit, et malgré son caractère légendaire manifeste, ce que nous dit cette Illiade chaldéenne sur la création, sur l'origine de l'homme, sa félicité première, la chute, etc., se rapproche étroitement du récit de la Genèse. L'ordre des jours de la création est le même, et le septième est désigné comme jour consacré :

“ Septième jour. Fête de Marduk et de Zarpanit, jour consacré.” On lui donne en assyrien comme en hébreu le nom de sabbat, jour de repos, durant lequel on ne doit faire aucun travail, où même “ le roi sur son char ne doit pas monter.”

Les sept premières tablettes de l'oeuvre du poète chaldéen racontent l'histoire de la création. Elles étaient écrites, selon l'usage, sur les deux faces, contenant plus de cent lignes de texte chacune. Nous n'en possédons que quelques lambeaux, à l'exception de la quatrième, qui est presque complète; les cinq autres sont mieux conservées. La onzième qui, heureusement, se lit tout entière, contient la version chaldéenne du déluge, et c'est ici qu'intervient le héros Gilgamès, sorte de demi-dieu, dont on ne peut lire les exploits sans songer au grand chasseur de la Genèse, Nemrod. Les monuments nous le représentent comme un géant doué d'une force prodigieuse; étouffer un lion semble n'être pour lui qu'un motif d'amusement.

“ Qui est brave parmi les braves ?

“ Qui est fort parmi les forts ?

“ Gilgamès est brave parmi les braves ;

“ Gilgamès est fort parmi les forts,”

chantaient les habitants d'Erech, ville natale du héros chaldéen. Ayant dédaigné l'amitié de la déesse Istar, que ses hauts faits avaient charmée, celle-ci, pour se venger, l'afflige d'une cruelle maladie. Gilgamès se décide à aller consulter sur sa guérison Hasisadra, le patriarche sauvé du déluge, qui réside

(1) D'après Menant, l'original daterait d'une époque antérieure à l'an 3,800 avant notre ère.

dans un pays lointain, gardé par des êtres fantastiques, où les dieux l'ont placé pour y jouir d'une félicité sans fin. Après une longue et pénible traversée, il retrouve ce divin personnage, qui est aussi son ancêtre, et, étonné de le voir si heureux, il désire connaître les circonstances qui lui ont valu ce privilège. C'est alors que Hasisadra est amené à lui raconter l'histoire du déluge et de sa propre conservation.

Il est inutile d'ajouter que cette composition du vieux poète chaldéen n'est pas à comparer, quant à sa valeur littéraire, à aucune oeuvre de l'antiquité classique ou des temps modernes. On ne saurait y découvrir aucune de ces règles de l'art et du goût qui font le mérite des productions de ce genre. Ce poème, si l'on peut lui donner ce nom, est un ensemble de récits fabuleux, sans originalité, où l'auteur résume sous forme d'épisodes les connaissances et les traditions des Chaldéens sur les temps primitifs. C'était déjà beaucoup sans doute pour l'époque. L'intérêt que ce livre d'argile a pour nous provient surtout de son extrême antiquité et des ressemblances saisissantes que les fragments que nous en possédons présentent avec la Genèse. On ne peut lire les versions de ces deux écrits sans être frappé de leur relation réciproque, du moins dans leur cadre extérieur. Cependant, un abîme les sépare si on les étudie au point de vue de la doctrine et même de la forme.

A l'époque du vieux poète d'Erech, les hommes du pays avaient depuis longtemps perdu la notion d'un Dieu unique; leur panthéon était déjà peuplé d'une foule de dieux et de déesses, dont on disait les aventures. Aussi, le récit chaldéen est-il conçu dans le sens le plus large du polythéisme et du panthéisme, tandis que celui de Moïse respire le plus pur monothéisme. La narration cunéiforme suppose le monde matériel éternel, organisé par des dieux qui émanent de son propre sein.

- “ Jadis ce qui est en haut ne s'appelait pas le Ciel;
- “ Et ce qui est en bas, la Terre, n'avait pas de nom;
- “ L'abîme fut leur créateur;
- “ Un chaos, la mer, fut la mère qui enfanta l'univers;
- “ Les eaux confluaient ensemble;
- “ Il y eut des ténèbres sans rayon de lumière, un ouragan sans accalmie.

“ Jadis les Dieux n'existaient pas ;

“ Aucun nom n'était prononcé ; le Destin n'était pas fixé.

“ Les dieux Lahmu et Lahamu furent créés d'abord ; puis un grand nombre d'années se passèrent

“ Jusqu'à ce que leur nombre augmentât ;

Quelle différence avec ces simples et en même temps majestueux versets de la Bible :

“ Au commencement Dieu créa les cieux et la terre.

“ Et la terre était sans forme et vide, et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme ; et l'Esprit de Dieu se mouvait sur la face des eaux.”

L'auteur inspiré de la Genèse commence par poser la base de toute la théologie judaïque et chrétienne, la doctrine d'un seul Dieu, tout-puissant, purement spirituel, créant l'univers du néant par un acte libre de sa volonté. Pour les Chaldéens, la matière, le chaos, est le premier principe d'où les dieux sont sortis. Les deux récits se continuent avec cette distinction fondamentale dans leur conception ; dans l'un comme dans l'autre, la formation de l'univers s'accomplit en sept jours, et les diverses créations s'y succèdent dans le même ordre. Il ne peut y avoir le moindre doute quant à leur origine commune : la révélation ; c'est une conséquence qui s'impose, hormis d'admettre qu'il y eût, dès les premières générations des races humaine, des géologues aussi éclairés que ceux de nos jours, thèse que personne, que je sache, n'a jamais songé à soutenir. C'est cette révélation, qui nous apparaît altérée, défigurée, corrompue chez les peuples de la Mésopotamie, mais conservée dans toute sa pureté par l'auteur du Pentateuque.

Du reste, à part les inscriptions historiques et aussi, jusqu'à un certain point, des tablettes pédagogiques, celles traitant des sciences exactes, recueillies dans la bibliothèque de Ninive, la littérature chaldéenne “est caractérisée par une absence totale de critique et de jugement, et les plus étranges égarements de l'imagination ; la noblesse des sentiments, l'originalité des idées en étaient absolument bannies ; le style même était sans couleur et sans vie, se traînant dans l'ornière de la formule. Impuissance pour la forme, impuissance pour la pensée, la littérature chaldéenne n'enfanta que rêveries, mensonges et absurdités

sans nom ; qu'elle est misérable si on la compare même à la plus inférieure des pages de la Bible ! Elle est la digne mère de ces livres gnostiques et cabalistes qui naquirent de ses cendres, et qui marquent la dernière étape de la marche de l'esprit humain dans la voie de la folie et de l'aberration (1).

(1) Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*.

Alp. Gagnon.

Québec, Octobre 1906.



Colonisation Coopérative—Cité ouvrière Moderne — Assistance Publique.



LE progrès réalisé par la classe ouvrière au moyen des sociétés coopératives tient, peut-on dire, du prodige.

En Angleterre, pour ne citer que ce pays, dans l'espace de cinquante ans, sans autre ressource que l'intelligence et l'épargne de leurs membres, ces sociétés ont établi plus de 2,000 magasins approvisionnés par des maisons de gros, établies également d'après le système coopératif et ayant vendu, en une seule année, pour plus de deux cents millions de dollars de marchandises. L'une de ces maisons possède même une flotte océanique pour les seules fins de son commerce et de ses industries.

Je dis "de ses industries," parce que, étendant constamment le champ de leurs opérations, les sociétés coopératives commencent à utiliser leur énorme capital, pour monter des ateliers dans lesquels elles fabriquent la plupart des objets en demande dans leurs magasins.

Lors d'une enquête tenue par le journal *Le Figaro* de Paris, H. Paul Leroy-Beaulieu, s'exprimait comme suit : " Il y a encore beaucoup à faire pour tirer du principe d'association tout ce qu'il contient. Avec l'association les ouvriers peuvent se libérer de la misère dont ils se plaignent, de *menues cotisations* et un *peu d'esprit d'organisation* amèneront rapidement à des résultats inouis."

"De menues cotisations," voilà la part d'intervention de l'élément ouvrier, "un peu d'esprit d'organisation" celle de l'élément capitaliste ou des patrons, dont on ne se passera pas

aussi longtemps qu'on restera sous l'empire du Devoir, règle commune à tous, qui nous oblige d'accepter la soumission à un ordre de chose imposé à la vie humaine par la volonté créatrice elle-même.

Ayant relevé le grand nombre d'établissements prospères créés au moyen de la coopération, quelques *socialistes chrétiens* (j'entends par socialiste chrétien, dit le père Lacordaire, celui qui respectant à la fois la religion, la famille et la propriété privée, tend, au moyen de l'association poussée aussi loin que possible, à améliorer la situation morale et physique du plus grand nombre des hommes) se sont demandés pourquoi on n'étendrait pas l'action coopérative à la colonisation.

Qu'est-ce qui empêche, en effet, d'unir par un même lien tous les intéressés dans une entreprise coloniale et de donner à ce lien la forme coopérative laquelle met sur un pied d'égalité ceux qui possèdent le capital et ceux qui le font fructifier?

C'est sous l'empire de ces considérations, et en vue de créer au Canada, notamment dans la province de Québec, des exploitations agricoles entourant des cités industrielles coopératives, qu'a été fondée à Bruxelles, en Belgique, la société de colonisation "Canada" dont les statuts s'expriment comme suit:

Art. 1er.

L'objet principal de la société est de créer en Amérique, notamment dans la province de Québec, au Canada, des établissements coloniaux consistant en exploitations agricoles et forestières entourant des cités industrielles coopératives à ériger conformément aux plans-types adoptés par la société "La Cité ouvrière moderne."

"Elle pourra également construire et outiller en Belgique à l'usage et au profit exclusif de ses membres, des cités agricoles et industrielles, créer des ateliers coopératifs de production, des magasins généraux d'approvisionnement, ainsi que toutes autres institutions de nature à satisfaire aux besoins intellectuels, moraux et matériels de ses membres."

Un obstacle au développement normal d'une colonisation belge au Canada étant l'obligation imposée au colon de défricher une partie de la forêt et de s'y construire une habitation,

la société belge de colonisation se chargera de faire, pour le compte de ses membres, les défrichements exigés par la loi et de leur construire des maisons en béton de ciment armé conformément aux plans et devis de M. J. L. Goffette, ingénieur-entrepreneur à Montréal.

L'emploi comme matériaux de construction d'une combinaison de fer ou de l'acier avec un mélange de ciment ou de sable consacré en Belgique par un grand nombre de travaux, est encore peu en usage au Canada. Cependant les avantages que présente ce système sont immenses: leur solidité à toute épreuve, leur durée illimitée, leurs qualités hygiéniques et enfin leur incombustibilité ne sauraient être trop appréciées. C'est pourquoi la société "Canada" n'a pas hésité à adopter ce mode de construction pour les cités ouvrières, industrielles, coopératives, qu'elle se propose d'ériger.

Assurer à tous les travailleurs la propriété d'une maison et de leurs outils de travail, leur procurer ainsi la jouissance d'un atelier familial, sans qu'il leur en coûte plus que le paiement d'un loyer; telle est l'oeuvre humanitaire qu'ont en vue les promoteurs de la cité ouvrière coopérative moderne.

Quoi de plus lamentable à voir, lorsqu'on visite une ville industrielle, que les quartiers dits ouvriers, suite de logis étroits et malsains, où l'on ne respire que les poussières et la fumée de la grande usine dans laquelle le père, parfois la mère, et souvent les enfants gagnent de quoi soutenir la famille? Quel progrès ne serait-ce pas que de voir remplacer "la terrible fabrique," ce lugubre bâtiment où des milliers d'existences humaines accouplées à des milliers de machines, se consomment misérablement dans un milieu aussi vicié au physique qu'au moral, par une large cité suburbaine dans laquelle on supprime l'usine et où l'on installe les machines à domicile!

Dans ces cités nouvelles, il n'y aura plus de locataires. Ce sera dans son "home" que le père travaillera à côté de la mère, que les enfants aideront leurs parents et qu'ainsi, la famille étant reconstituée, une vie heureuse, pétrie de paix et d'amour, remplacera ces tristes ménages où plaisirs et désordres se confondent trop souvent.

Seulement vouloir restaurer l'atelier familial au foyer do-

mestique, n'est-ce pas un rêve, très séduisant sans doute, mais au fond toujours un rêve? Nous disons hardiment: non. Aujourd'hui que, grâce à l'électricité, la force motrice se distribue de maison en maison et de place en place, aussi facilement que l'eau ou la lumière, l'outillage industriel a changé d'aspect. Aux énormes machines, mastodontes de la mécanique, a succédé la machine-outil électrique, idéal de précision, se perfectionnant à mesure que l'on en multiplie l'emploi. La voilà inerte et silencieuse. L'homme s'en approche. Il presse un bouton: elle se met en mouvement, coupe, scie, taille et rabote. Il presse à nouveau le bouton, et, admirable de docilité, la machine s'arrête à l'instant.

N'est-ce pas là le problème de l'atelier familial ou de la machine à domicile, résolu?

L'habitation séparée, propriété du chef de famille, dans laquelle lui et les siens ne dépendent de personne, sera donc à l'avenir, le type de la demeure du travailleur, et pour que cette demeure réponde à tous ses besoins, le terrain qui en dépendra sera suffisamment grand pour permettre au propriétaire, sa journée terminée, de s'adonner aux soins délassants en même temps que productifs, du jardinage.

En nous entendant parler de la sorte, quelques adeptes de l'école économique capitaliste qui ne voient en dehors de leurs mesquines conceptions, que des illusions socialistes, nous traiteront de dangereux utopistes, mais voici ce qu'un journal belge anti-socialiste, après avoir décrit la cité ouvrière capitaliste, répond à ces timorés, qui, perdus dans le passé, craignent de jeter un regard sur l'avenir: "Devant cette cité de misères, le philosophe se plaît à édifier la cité future. Il la bâtit de ses rêves, mais *ce ne sont pas des rêves en l'air ni des songes creux*, car les temps ne sont pas loin où elle surgira triomphante. Il semble que des agents mystérieux en préparent les matériaux, en cisèlent les pierres, en combinent le ciment. Déjà les arpenteurs en tirent au cordeau les limites, et les architectes en élaborent les plans définitifs. *Et se basant sur des données certaines*, dont son imagination peut combler les lacunes, le Poète la voit cette cité future, pareille à quelque Jérusalem promise, ouvrant ses portes d'or dans ses murs de jaspe à l'émerveillement des prophètes."

D'autre part, je lisais dans le journal "La Presse" paru le

16 mai dernier, le fait divers suivant: "En Angleterre où depuis plus de vingt ans on a prodigieusement assaini l'habitation populaire, on se préoccupe beaucoup, à l'heure actuelle, de la création des "Garden Cities" ou des villes jardins. Les grands industriels se proposent de dissimuler leurs usines dans des édens fleuris, où leurs ouvriers pourront, le soir, et les samedis et dimanches, oublier les heures de labeur et reposer leurs yeux sur des échappées de verdure. Des sociétés dévouées à l'embellissement de la vie des prolétaires ont promis de multiplier sur tout le territoire britannique les *Cités de Bonheur*. Tel est le nom joli et bien mérité que l'on donne en Angleterre à ces villes bocagères."

Mais il y a plus. Pendant que les théoriciens et les poètes cherchaient à éclairer les masses, des ingénieurs, des constructeurs, des électriciens soumettaient leurs calculs, plans et devis aux directeurs de la Société Coopérative "Canada" et ceux-ci, élaborèrent le projet de créer une colonie industrielle et agricole dans la province de Québec.

Cette première cité ouvrière-industrielle moderne se composera de deux sections: la section industrielle proprement dite, consistant en une série de maisons disséminées par groupe dans un parc fortement ombragé et coupé de larges allées. Sur les accotements d'une de ces allées s'élèveront les bâtiments destinés aux services généraux parmi lesquels nous trouvons une usine d'électricité appelée à fournir, à chaque habitation, transformée en atelier, la force et la lumière dont elle a besoin.

La section agricole, aménagée comme une ferme flamande, comprenant outre les maisons d'habitation destinées au personnel dirigeant ou surveillant, des écuries, des étables, des hangars, une laiterie-beurrerie-fromagerie, une meunerie, une brasserie, une forge et autres ateliers pour petits métiers agricoles, ainsi qu'une exploitation maraîchère et horticole avec serres et pépinières.

Cette seconde section occupera un terrain adjacent à la première, de manière à ce que les deux sections, tout en étant parfaitement distinctes, ne formeront qu'une seule et même cité.

Je laisse le soin de développer cette partie du programme à MM. les architectes qui, après s'être entendus avec MM. les in-

généieurs, dresseront leurs plans, fourniront leurs devis et permettront ainsi d'établir un plan financier définitif.

En attendant voici, en m'en tenant aux grandes lignes, un aperçu d'après lequel, vous pourrez vous convaincre que la création de cette cité ouvrière industrielle dans la banlieue de Montréal n'est pas un projet chimérique.

Il est difficile d'indiquer les voies et moyens à l'aide desquels on espère assurer le succès d'une entreprise lorsque, faute de données fournies par l'expérience, on est obligé de baser ses calculs sur des hypothèses toujours plus ou moins problématiques.

Nous tâcherons de nous rapprocher le plus possible de la réalité en nous basant quant au choix de l'emplacement, sur une combinaison aisément réalisable et offrant une chance exceptionnelle de succès.

Une communauté religieuse dirigeant un établissement charitable des plus recommandables, se trouve dans la nécessité de vendre une propriété qui, pour le moment, ne lui est d'aucun rapport et convient admirablement pour réaliser le projet en vue duquel nous voudrions l'acquérir.

Cette propriété est assez grande pour y installer une cité pouvant abriter un millier de familles.

Adoptant cette hypothèse, pour aménager la première section, c'est-à-dire la partie industrielle de la cité, nous aurons à construire, outre les bâtiments à ériger pour les services généraux, 250 groupes comprenant chacun au moins quatre maisons.

D'après des calculs minutieusement faits, chaque cité nous coûtera pour construction

des bâtiments destinés aux services généraux.....	\$ 50,000
pour l'aménagement du parc, de la voirie avec égouts et conduits pour eau, gaz et électricité.....	100,000
pour achat du terrain.....	150,000
pour aménagement de la seconde section (ferme flamande).....	40,000
et pour construction de 250 groupes, calculée à raison de \$5,000. par groupe.....	1,125,000
	<hr/>
	\$1,465,000

Un million quatre cent soixante-cinq mille piastres! où trouver une somme aussi considérable?

Voici: si nous voulons seulement nous donner la peine de la lui demander, la Société Coopérative belge "Canada" nous la procurera.

Cette société régulièrement constituée à Bruxelles, le 12 août 1905, enregistrée le lendemain, volume 435, folio 4, case 13, a pour objet ainsi que rapporté plus haut, de créer dans la province de Québec, des établissements coloniaux en tout semblables à la cité ouvrière décrite ci-dessus.

A cet effet, ses statuts portent:

ART. 3.

Le capital sera formé à l'aide:

1° Des apports faits à la société.

2° Du produit des versements à faire en libération des parts sociales: celles-ci seront chacune de cent cinquante francs, à libérer par trente versements annuels de cinq francs.

3° De l'émission d'obligations hypothécaires ou autres.

Le minimum du capital social est fixé au montant de cent parts régulièrement libérés.

ART. 4.

La société comprend deux catégories de membres: A—Les membres-commanditaires ou simples bailleurs de fonds.

Ces membres ne sont tenus des engagements de la Société que divisément et jusqu'à concurrence de la libération de leurs parts.

B—Les membres commandités ou colons proprement dits, lesquels sont tenus solidairement de tous les engagements de la Société.

Les membres de cette seconde catégorie pourront recevoir, sous forme d'avance faite par la société, des sommes allant de deux mille à dix mille francs à rembourser par trente annuités calculées à 6 p. c. du montant emprunté. Cette avance pourra leur être payée par:

- 1° Un équipement complet de colons.
- 2° Le passage gratuit de 2e classe d'Anvers à Montréal.
- 3° La délivrance d'une terre avec maison d'habitation et dépendances, le tout construit en béton.
- 4° La fourniture: d'un mobilier complet, d'un cheval avec attelage d'été et attelage d'hiver, de deux vaches, etc.
- 5° Les provisions nécessaires aux hommes et aux animaux pour atteindre la première récolte.

Cette avance ainsi que son remboursement par annuités feront l'objet d'un contrat spécial à passer en Belgique entre le membre de la société, conformément au règlement qui sera fait à cet effet.

Veuillez remarquer l'économie du système basé sur une alliance parfaite entre le capital et le travail établi par le concours de deux catégories de membres: les commandités ou ouvriers-colons et les commanditaires, ou capitalistes simples bailleurs de fonds. Quoique tout l'avoir de la société appartienne indivisément à la communauté, on reconnaît néanmoins le droit absolu à la propriété privée personnelle de chaque membre en particulier. Ce droit de propriété privé consistera pour le membre ouvrier-colon commandité dans:

- 1° Son droit absolu à la jouissance de tout ce que les ressources de la communauté peuvent lui offrir pour la satisfaction de ses besoins personnels;
- 2° La libre disposition de sa part dans les bénéfices dont une partie lui aura été payée sous forme d'appointement ou de salaire;
- 3° La faculté de placer ses économies de la manière qu'il jugera lui convenir.

Pour le membre commanditaire, son droit à la propriété privée s'affirme en ce qu'il conserve la libre disposition, quant au capital et aux intérêts, des parts ou actions qu'il possède dans la société.

J'ai cru devoir insister sur ces points pour mieux faire comprendre comment la société *coopérative* servant de base à la cité ouvrière-industrielle diffère de la société *communiste*, utopie que certains économistes, n'avant de socialiste que le nom, cherche à propager au sein de la classe ouvrière.

Pour achever l'exposé de notre plan financier, nous n'avons plus qu'à mettre le chapitre des recettes en regard de celui des dépenses. Seulement en demandant à la Société "Canada" de nous aider dans la formation de notre capital et de nous permettre d'augmenter ainsi nos recettes, nous sommes obligés de majorer sensiblement le capital nominal de la société coopérative propriétaire de la cité.

D'après l'article 4 de ses statuts, la Société "Canada" a des débours à faire pour payer l'équipement de l'ouvrier-colon, son passage d'Anvers à Montréal, l'acquisition et le défrichement d'une terre ainsi que pour les bâtisses à y ériger. Ces débours doivent lui être remboursés et pour cela nous sommes obligés de majorer le chiffre des dépenses de \$600,000 et de la porter ainsi à \$2,000,000.

Deux millions de dollars! c'est-à-dire, durant trente ans, une charge annuelle de \$120,000. pour garantir le paiement des intérêts et le remboursement des avances que nous aurons à faire.

A première vue ces dépenses paraissent énormes, mais mises en regard des recettes, on peut dire qu'elles perdent toute leur importance. En effet, si nous détaillons ces recettes, nous constatons que nous nous trouvons en présence de deux catégories de revenus: les uns, dès aujourd'hui, certains, d'autres que pour le moment, on ne saurait chiffrer.

Les revenus certains consistent dans le paiement des intérêts et les remboursements à faire par les ouvriers-colons acquéreurs des mille maisons d'habitation de la cité.

Or, adoptant le règlement financier imposé par la société "Canada" à ses associés commandités: remboursement et intérêts portés à 6 p. c. du capital avancé payés par la souscription de trente billets promissoires annuels, dont le montant s'établit comme suit:

Equipement..	\$ 150.
Passage d'Anvers à Montréal..	35.
Terres, maisons de colons, etc.	500.
Maison atelier dans la cité..	1,415.
	<hr/>
Montant total de l'avance..	\$2,100.

représentés par trente billets de \$126.00. D'où il résulte que les recettes annuelles à provenir du paiement de créances hypothécaires s'élèveront à la somme de \$126,000 et excéderont ainsi de \$6,000 les dépenses ou charges qui grèveront notre budget.

D'où nous concluons que les associés commanditaires à qui nous demandons une avance de deux millions de dollars, sont absolument garantis quant au remboursement de leurs avances et du paiement des intérêts qui leur seront dûs par suite des engagements hypothécaires que les associés commandités prendront envers eux.

Et maintenant, n'oublions pas que les associés commanditaires restent aussi longtemps qu'existera la Cité, les associés des membres commandités et participent dans une proportion juste et équitable, aux bénéfices que ces derniers réaliseront.

Quant à fixer le montant probable de ces bénéfices, il n'est pas possible pour le moment d'y songer. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'en indiquer sommairement les sources, en laissant à chacun le soin d'en chiffrer le montant.

Les sources de revenus ou bénéfices à partager entre les membres de la société coopérative propriétaire de la Cité proviendront des profits à retirer 1° des services généraux, 2° de l'exploitation agricole, 3° de l'exportation horticole et maraîchère, 4° des industries qui se rattachent à ces exploitations, enfin 5° des industries forestières, minières et agricoles à créer successivement sur les 200,000 acres de terre que les mille commandités-colons auront achetés au gouvernement. En un mot, suivant le cours naturel des choses, le montant des revenus, ou dividendes, à distribuer aux futurs actionnaires sera plus considérable que dans aucune autre société industrielle ou financière.

Il ne reste plus qu'un dernier problème à résoudre.

Comment la société coopérative "la Cité" parviendra-t-elle à avoir le capital nécessaire pour opérer ses premiers paiements, si, obligée de construire et de faire des aménagements, elle n'a à sa disposition que des billets à très longue échéance?

Remarquons que suivant le plan proposé, la société coopérative "la Cité" n'aura guère à s'inquiéter de son service finan-

cier, lequel sera fait par la société coopérative belge "Canada", laquelle aura à sa disposition . deux moyens pour se procurer le capital dont elle aura besoin. *Premier moyen.* Elle pourra escompter en Belgique, où l'argent est abondant et l'escompte facile, une partie des annuités hypothécaires dues par les ouvriers-colons commandités.

Le montant de ces annuités s'élèvera à \$3,750,000. En supposant qu'elle les escompte toutes à 50 p. c., elle encaissera une somme de \$1,740,000 montant plus que suffisant pour faire face à toutes les dépenses. Et pour qu'il ne vous reste aucun doute quant à la possibilité de faire cette opération, laissez-moi vous faire connaître un dernier rouage de cette combinaison financière spéciale aux sociétés coopératives commanditées.

Ce rouage, dont la puissance ne saurait être mise en doute, consiste dans le fonctionnement d'une banque hypothécaire, dirigée elle-même d'après le principe coopératif et ayant pour seul objet l'escompte et le placement des valeurs hypothécaires constituant le portefeuille de la société coopérative "Canada."

Ces valeurs créées en Belgique ou au Canada, auront, ainsi que nous l'avons dit tantôt, la forme d'un billet promissoire commercial, indiquant comme cause de sa création, l'obligation de payer à l'échéance tout, ou partie, du prix d'acquisition d'un immeuble, et mentionnant l'acte de vente ainsi que la date de son enregistrement.

Rédigé de cette manière et portant à la fois la signature de l'acheteur, comme souscripteur, du vendeur comme endosseur et du notaire pour certifier qu'il a passé l'acte, ce billet constitue une véritable valeur hypothécaire, puisque son paiement est garanti par le privilège que le vendeur conserve sur l'immeuble vendu dont le prix n'en est pas payé.

Une autre particularité de ces billets sera, qu'ils porteront à leur endos l'indication de leur valeur, avant ou après leur échéance, au jour où le porteur voudra être remboursé. Ainsi un billet de \$100. dont l'échéance est reculée à 15 ans, portera à son endos qu'il est payable dans un an, par \$58. dans 16 ans par \$103., et ainsi de suite pour les quinze années avant et après la date de son échéance.

Il est évident qu'un tel billet doit pouvoir s'escompter à

cause 1° de la facilité avec laquelle on pourra le réescompter sans devoir l'endosser, 2° de la sécurité absolue qu'il donne au porteur; 3° de la bonification d'un intérêt de 3% calculé sur la valeur à l'échéance et 4° de ce que, en cas de destruction ou de perte, il peut toujours être reconstitué.

La bonification d'un intérêt de 3% fait que l'escompte de ce billet équivaut à une placement hypothécaire de premier ordre dont l'intérêt ne sera jamais inférieur à 3% et pourra atteindre jusque 10 et 12%.

Second moyen. Indépendamment de la souscription de billets réglant le paiement des annuités, elle peut imposer à ses associés commandités de prendre un ou plusieurs contrats dans des sociétés immobilières du genre de la "*Home Investment Co.*" ou du "*Prêt Foncier*," s'attribuer le bénéfice de ces contrats et se procurer à l'aide d'un escompte déguisé de ses annuités, l'argent nécessaire pour faire honneur à ses engagements.

Je pourrais m'arrêter ici; seulement, pour achever la démonstration que je désire faire et vous passer la conviction que les sociétés créées en vue de supporter des cités ouvrières-industrielles coopératives sont appelées à donner dans un avenir qui n'est pas très éloigné, une solution à la question sociale, j'ai à dire quelques mots d'une institution charitable au succès de laquelle nous nous intéressons tous et qui se nomme "l'Assistance Publique."

Cette institution peut être considérée pour longtemps encore, comme une annexe obligée de nos cités ouvrières modernes. En effet ces cités quelque spacieuses que nous puissions les construire, ne suffiront pas pour accueillir tout ce que le travail peut offrir de pratiquement utilisable. Beaucoup de travailleurs seront obligés de recourir à l'assistance publique pour attendre la fin d'un chômage, l'issue d'une maladie ou la réparation d'un préjudice causé par un accident.

Procurer à ces travailleurs et à leur famille le moyen de passer la crise en leur donnant pour quelque temps le coucher et le couvert est certainement une oeuvre charitable sociale qu'on ne saurait trop encourager. Pour cela que faut-il faire? En d'autres mots comment pourrions-nous aider les directeurs

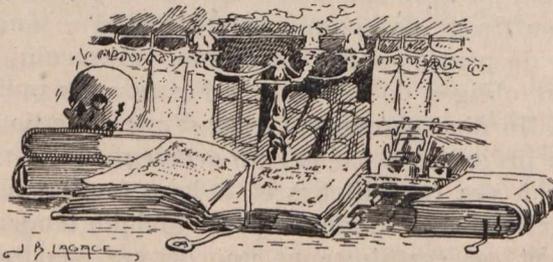
de cette oeuvre? Voici: ces messieurs demandent à acquérir un terrain assez vaste pour y ériger des bâtiments capables de fournir une hospitalité, pour les uns passagère et pour les autres de plus longue durée, aux travailleurs momentanément dans la gêne et menacés de tomber dans la misère, si on ne vient à leur secours.

Ce terrain "la Cité" peut aisément le leur fournir en affectant à cet usage une partie de sa seconde section ou ferme telle qu'elle a été décrite ci-dessus. Sur ce terrain qu'elle prendrait à titre de bail emphythéotique, "l'Assistance Publique" pourrait ériger tous les bâtiments qu'elle jugerait nécessaires ou convenables et la société coopérative propriétaire de la Cité n'hésiterait pas à lui venir en aide, financièrement parlant, en lui prêtant tout le crédit dont elle peut avoir besoin.

Je termine en proposant de mettre à l'étude le projet de créer, dans la banlieue de Montréal, une cité ouvrière moderne d'après le plan détaillé ci-dessus, et de solliciter à cet effet le concours des sociétés de colonisation, de construction en béton armé, de prêt et de crédit, de "l'Assistance Publique" ainsi que des délégués des Unions ouvrières et autres sociétés de ce genre ayant pour but d'aider au relèvement matériel et moral du travailleur.

J. Herrebault

Montréal, 19 octobre 1906.



Veuvage Blanc ⁽¹⁾



DEPUIS quelque vingt ans, le général Lavergne n'avait fait dans cette maison où il était né que de rares et brèves apparitions, pour y régler ses affaires et visiter les tombes de ses morts: parents, grands-parents, la femme tendrement aimée qui lui avait été enlevée en plein bonheur, auprès d'elle, le petit cercueil de l'enfant dont la naissance avait coûté la vie à la mère, et qui ne lui avait survécu que quelques semaines... Après vingt années, la plaie saignait encore au coeur du vieux soldat, bronzé par le soleil de tant de climats, par le feu de tant de campagnes.

C'est à ce drame pourtant qu'il devait sa brillante carrière. La violence de sa douleur avait été telle que la nécessité lui était apparue d'une diversion assez énergique non pour le consoler, mais pour lui permettre de vivre ou de lui donner l'occasion de mourir. Il venait à peine d'être promu chef de bataillon. Ayant obtenu sa mutation dans le régiment de zouaves qui partait pour le Mexique, le cinquième galon conquis au cours de l'expédition avait fait de lui un des plus jeunes lieutenants-

(1) N. de la D.: Avec la gracieuse permission de Madame la Marquise Guy de Boishebert nous avons la bonne fortune de pouvoir offrir à nos lecteurs une charmante nouvelle écrite pour le Correspondant. Le nom de Boishebert n'est pas inconnu au Canada, un membre de cette famille, né à Québec le 7 fév. 1727. le rendit illustre dans les annales de la Nouvelle-France. Nos lecteurs trouveront dans le Bulletin des Recherches historiques, livraisons de mars et avril dernier, une intéressante étude sur cette famille distinguée dont fait partie Madame la Marquise. Le droit de reproduction du Veuvage blanc a été réservé par enregistrement fait au bureau du Ministre de l'Agriculture, à Ottawa.

colonels de l'armée. Officier instruit, laborieux, de caractère irréprochable, d'autant plus profondément attaché à son métier qu'il était sevré de toutes affections et plus inflexiblement esclave du devoir militaire qu'aucun autre ne risquait de se trouver en conflit avec celui-là, servant de préférence dans les postes qui demandent le plus d'efforts et présentent le plus de périls, il avait conservé son avance et décroché en temps voulu la troisième étoile, après la cravate de commandeur.

Débouclant le harnais pour la première fois depuis qu'il le portait, le général prenait un repos sérieux, six mois de disponibilité imposés par le soin de sa santé qu'avaient ébranlée de forts accès de fièvre d'Afrique. Il était venu les passer dans sa petite propriété familiale, aux portes du gros bourg "français" de Bruyères-sous-Laon. Ainsi se qualifient les habitants de cette Ile-de-France, noyau de la monarchie nationale, pour qui leurs voisins des provinces limitrophes ne sont que des Champenois et des Picards. Bruyères fut une des premières communes affranchies par Louis le Gros. Voici trois quarts de siècle, ce très rural chef-lieu de canton se parait d'une massive enceinte crénelée et flanquée de tours qui, sans la rage destructive de notre époque utilitaire, longtemps encore eût défié les âges. Peut-être est-ce le souvenir de ces antiques libertés qui a fait cette population fière et hardie, dure au labeur, turbulente et passablement mécréante, portée à la ripaille et à la bataille, fournissant à l'armée ses plus athlétiques cuirassiers, ses canonniers les plus robustes, car sous cet âpre climat les femmes sont saines et gaillardes, les enfants drus et forts, la stature élevée, les muscles durcis. Pays très particulariste et très particulier dans son absence totale de beauté et de pittoresque, et où en bien des traits caractéristiques persiste, très vivace, l'esprit gallo-germain, justifiant bien ce nom de "Français" par excellence dont se targuent ses natifs.

Comme souvent il arrive lorsqu'on s'assied après une longue et pénible marche, c'est à se reposer que le général Lavergne prit conscience de sa fatigue. Un léger affaissement se produisit dans ce corps jusqu'alors maintenu en forme par l'entraînement continu d'une vie active, souvent rude. Il lui sembla que les blessures cicatrisées se rouvraient. C'est à présent

qu'il se ressentait d'avoir été recuit dans des terres chaudes mexicaines, transi dans les boues et gelé dans les neiges de l'année terrible, que le combattant de Crimée et d'Italie se souvenait du choléra dans le camp de la Dobroudja, de la pluie torrentielle du jour de Solférino. Le poids des soixante-trois ans qu'il allait avoir tout d'un coup lui tombait sur les épaules. Une mollesse entraînait en lui avec la paix des champs, avec cette douceur s'exhalant du sol natal, qui berce comme une chanson de nourrice. N'étant pas en ligne pour les plumes blanches, de sa carrière si bien remplie il n'avait plus rien à attendre. La plaque de grand officier de la Légion d'honneur peut-être, un glorieux hochet que, certes, il ne dédaignait point. Ce soldat, cependant, ignorait toute vanité. Derrière le devoir, jamais il n'avait vu la récompense, et l'ambition, même la plus légitime, ne trouvait guère accès dans cette âme stoïque. Dès lors, puisqu'il avait fait halte sur la route, pourquoi reprendre une course dont le terme était aussi proche? Et la pensée lui vint de demander son passage par anticipation au cadre de réserve.

* * *

C'est de quoi, un matin, il s'entretenait avec le notaire, Me Sigebert. Ces noms mérovingiens sont communs au pays qui vit naître le roi Louis d'Outremer. Les Thierry, les Pépin y abondent. Le maréchal, alors en possession de la forge de Bruyères, était prénommé Cloëdimir, ce qui ne messeyait point à l'ancien sobriquet Mâchefer, devenu son patronymique. Le garde champêtre avait été baptisé Clovis, en contraste plaisant, au contraire, avec son nom très pacifique de Lagneau. Et chaque matin, à la Saulaie, on voyait la métayère Théodeberte donner bonnement leur pâture aux cochons.

L'officier ministériel était camarade du général Lavergne. Ensemble on avait polissonné dans les rues du village et fréquenté l'école des Frères, puis commencé à user ses fonds de culotte sur les bancs du collège de Laon. Et si, depuis, un demi-siècle les avait séparés, la divergence de leurs voies, l'ancienne

familiarité se retrouvait pourtant aux distantes et fugitives occasions de se revoir.

— Allons, protestait Me Sigebert, ne te fais pas plus vieux que tu n'es, car cela ne me rajeunit point. Tu es vert et solide comme un chêne. J'en voudrais pouvoir dire autant, ajouta-t-il avec un regard mélancolique sur les grosses jambes courtes, alourdies et déformées par la goutte, qui supportaient la prééminence de son ample abdomen.

De fait, il semblait son cadet de quinze ans, le soldat sec et droit comme une latte, la moustache grise barrant le visage hâlé, aux yeux francs et vifs, avec, creusant une joue et descendant sur le menton, la belle balafre glorieusement gagnée à Saint-Privat en conduisant son régiment à la charge.

— Bah! répondit-il, il y a encore de la façade. Mais les charnières se rouillent, mon bon... Ça se disjoint, ça se décartonne... Et quand on se sent fourbu, plutôt se fendre l'oreille à soi-même qu'attendre qu'on vous en fasse le compliment.

— Mais les services que tu peux encore rendre au pays...

— Eh! mon cher, faute d'un moine, l'abbaye ne chôme point.

— *Uno avulso, non deficit alter*, proféra le notaire qui se piquait d'humanités...

— Si tu préfères... J'ai bien servi, c'est une justice qu'en conscience je puis me rendre. Mais, moi installé dans mes pantouffes, un camarade, qui me vaudra et peut-être mieux, chaussera mes bottes, sans qu'il y ait rien de changé en France, sinon un retraité de plus. En mon temps d'ailleurs de jeune graine d'épinards, je préconisais, comme les autres, le rajeunissement des cadres supérieurs. Il messied de l'oublier quand on est à son tour passé dans les vieilles badernes.

— Le maréchal de Moltke, cependant...

Cette remarque fit rire le général.

— Moltke était Moltke, et moi je ne suis qu'un brave homme de divisionnaire du modèle dont il y en a cent dans l'armée française. Moltke ou non Moltke d'ailleurs, dans un peu plus de deux ans la limite d'âge sonne, inexorable. Pour si peu de temps, cela vaut-il la peine d'encombrer l'état-major général de ma carcasse passablement déjetée, quoique tu aies la politesse d'en dire?

Sa physionomie s'assombrit pour continuer :

— Je suis seul dans la vie, moi... Pas de fils, pas de gendre au service de qui mettre ma petite influence militaire... Pas de fille pour qui m'attacher un officier d'ordonnance propre à lui faire un mari... Je n'ai à m'occuper que de ma personne. Ce n'est pas bien intéressant, mais tout de même il faut vivre.

— Précisément parce que tu n'as guère d'intérêt que dans ton métier, ne devrais-tu pas, ce me semble, y renoncer avant le temps.

— Sans doute. Mais nous avons, nous, à passer par une crise que vous ignorez dans vos professions. Peut-être conçoit-on trop d'orgueil de cet or qu'on a sur ses habits — en échange duquel on s'accommode d'en avoir si peu dans ses poches — de ce sabre surtout qu'on porte au côté... Ce sabre, à l'ivresse qu'on éprouve à boucler pour la première fois son ceinturon de sous-lieutenant, se mesure la tristesse que c'est de le déposer à jamais, après l'avoir si longtemps sorti du fourreau, en paix comme en guerre, pour l'honneur du pays et le salut du drapeau... Puis, quand on a eu la chance de parvenir, lentement, laborieusement au sommet de la hiérarchie, il n'est d'humilité chrétienne qui empêche de se sentir un peu grandi par l'exercice de l'autorité, davantage encore de la responsabilité... C'est quelque chose, vois-tu, d'être le maître de huit mille baïonnettes figées sous votre main en un bloc d'acier dans lequel battent huit mille coeurs, frémissent huit mille jeunes courages...

Confus de cet accès d'éloquence, le général brusquement s'arrêta. Sa physionomie naturellement plutôt sévère, malgré la bonté devinée, qu'avait illuminée une flamme juvénile, reprit l'expression habituelle tandis qu'il continuait :

— Eh bien ! choir de là, brutalement, sans transition aucune, du soir au matin, à la lettre, pour se muer en un vieux monsieur décoré flânant sans but, son parapluie sous le bras, c'est dur, très dur. Lorsque approche l'échéance, on se sent dans les dispositions de celui qui a une dent à se faire arracher. N'est-ce donc pas plus raisonnable de sacrifier ses jours de grâce ?

— Et tu t'établirais ici ?

— Assurément. Bien heureux d'avoir un point fixe à rallier au lieu de planter ma tente au hasard de la dernière garnison

ou bien d'élire domicile à Versailles, cette nécropole des vieux braves.

— Pour ma part, je m'en réjouirais, dit le notaire, entrevoyant une perspective infinie de parties de whist à quatre, qu'il préférerait au mort avec le juge de paix et le receveur de l'enregistrement. Mais ne t'ennuieras-tu pas?

— Pourquoi m'ennuierais-je? N'est-ce point le voeu suprême du sage au terme de sa carrière: s'asseoir à l'ombre de sa vigne et de son figuier?... Quoique l'image biblique pêche par l'exactitude: l'ombre d'un cep... Moins poétiquement, j'aurai celle de mes vieux tilleuls. Les occupations, au surplus, ne me manqueront point. Fer pour fer, je troquerai l'épée contre le soc de la charrue...

— Cincinnatus, remarqua le latiniste...

— A cela près que je n'ai pas sauvé la patrie, et qu'elle ne viendra pas me rechercher. Si, plus prudemment, je laisse la culture aux soins de mes métayers, j'aurai le jardinage..., la chasse, tant qu'il me restera des jambes pour marcher derrière un bon braque... Je ferai mon apprentissage de pêcheur à la ligne. Puis quelque manie me viendra peut-être... Les fouilles, par exemple. Notre sol n'est-il pas riche en antiquités?

Comme il convient, Me Sigebert était passionné pour l'archéologie locale. S'échauffant aussitôt à cette idée:

— Tu ne crois pas si bien dire. Justement, à la lisière de ton pré, jouxtant les terres du maire, en creusant une tranchée d'irrigation on a mis au jour des ossements mêlés de fibules. Je les avais recueillis pour te les montrer... Il y avait là autrefois des tumulus qui ont été rasés du temps de ton père... Toujours j'ai pensé que ce devait être le lieu de quelque sépulture mérovingienne. Et du côté de Montbérault, la tradition, tu t'en souviens peut-être, place un camp romain dont on a retrouvées de faibles traces. Celui de Labiénus peut-être, quand il fit campagne contre les Lingons.

— Tu vois, dit le général en riant, me voici déjà avec du pain sur la planche. Nous en reparlerons... d'autant que j'ai grand besoin de me documenter sur la matière. Quoique simple sabreur, j'ai amassé une bibliothèque assez complète, que le temps m'a fait défaut jusqu'à présent pour creuser bien à fond. Je lirai et puis je relirai...

Un sourire légèrement goguenard venant éclairer de nouveau sa mélancolie :

— Enfin, poursuivit-il, j'aurai mon travail sur la réorganisation de l'armée, l'épée de chevet du général en retraite, chacun son plan de réformes, toutes meilleures les unes que les autres. Cela ne fait pas de mal, puisqu'on n'en tient aucun compte, et c'est toujours bien aussi intelligent qu'une collection de papillons. Vingt fois sur le métier remettant mon ouvrage, j'y prendrai toute la peine qu'il faudra. M'ennuyer?... A d'autres, mon bon... J'en ai plein les mains, au contraire.

— Alors, c'est chose décidée?

— Je crois vraiment que oui... ne fût-ce que pour ne pas désappointer ma soeur de lait Ludivine, qui, lasse de prendre soin d'une maison vide, pleure de joie à la pensée d'avoir à gouverner mon ménage, et à me tyranniser, sans doute, selon l'usage des servantes de vieux garçons. Ainsi attendrai-je que la mort vienne me chercher dans mon lit, puisqu'elle n'a pas voulu de moi au feu, ce que j'eusse préféré, certes! Mais Dieu ne nous donne pas le choix. L'essentiel, c'est de bien mourir. J'y tâcherai, comme j'ai fait de mon mieux pour bien vivre.

Pratique, le notaire revint aux choses concrètes.

— La maison a besoin de quelques réparations.

— J'y songe... quoique, après tout, elle durera toujours bien autant que moi. Enfin, je verrai le maître maçon.

Passé encore de bâtir, mais planter à cet âge...

La citation de Me Sigebert arracha au général un soupir.

— Ah! voilà bien, dit-il, la tristesse de ma vie. Pour qui planterais-je, en effet, et même bâtirais-je?

— C'est vrai, tu n'as pas d'héritier proche.

— Pas d'autre que le fils de mon unique cousine germaine, un garçon que je connais à peine, et dont le peu que j'en sais ne me dispose guère en sa faveur. Riche au surplus, n'ayant que faire de mes quatre sous, étranger au pays et qui s'empresserait de vendre ma pauvre Saulaie. J'ai trop aimé ma chère femme... J'aurais dû me remarier peut-être pour avoir des enfants à qui transmettre le morceau de terre reçu de mes parents.

Avec un gros rire d'homme gras, le notaire s'écria :

— Il est certain que les choses de ce monde sont mal arrangées. Moi qui n'ai point de propriété héréditaire à leur repasser, ce ne sont pas les héritiers qui me manquent.

— Tu m'y fais penser, mon camarade... En vieil égoïste, je ne te parle que de moi. Ton grand garçon, qu'en fais-tu?

— Ah! Jean n'a pas eu de chance. Son volontariat terminé, il allait passer ses examens pour l'École forestière avec toutes chances de succès, ayant été admissible l'année précédente, quand lui est survenu une fièvre typhoïde dont l'interminable convalescence l'a éloigné de ses études, si bien que, la limite d'âge passée, il s'est trouvé devoir se chercher une position à l'âge où l'on est déjà engagé dans une filière professionnelle.

— Tout à fait rétabli à présent?

— Grâce à Dieu, oui, et sans aucune trace. Enfin un singulier hasard l'a servi. Un jeune Canadien, quelque peu son aîné, avec qui il s'était lié au cours d'un voyage à bicyclette et dont le père est propriétaire de grandes terres d'élevage là-bas, l'emène avec lui. Y fera-t-il fortune? Qui le sait? A tout le moins, il y gagnera son pain. Il s'embarque la semaine prochaine. C'est bien triste pour nous... surtout pour sa mère.

— Ne vous plaignez pas, vous avez des filles. Elles se marieront autour de vous sans doute. Vous ne vieillirez pas seuls.

Cette compensation laissa le notaire assez froid. De beauté absente, de grâce médiocre et maigrement dotées, les trois demoiselles Sigebert constituaient pour leur père plus de charge que d'agrément, et qu'elles s'établissent en "France" ou en Champagne, voire plus loin encore, cela lui était de peu pourvu que les épouseurs y fussent, lesquels ne se hâtaient point.

* * *

Un léger coup frappé à la porte et une jeune fille entra, en grand devil. Avant adressé au visiteur un salut gracieux, elle rendit quelque message de Mme Sigebert au notaire, qu'elle appelait mon cousin. Pour le peu de temps qu'elle resta, le

général remarqua de beaux cheveux cendrés, des yeux très doux, couleur de pervenche, un visage agréable plutôt que joli, une physionomie distinguée qui s'estompait d'une tristesse en harmonie avec son crêpe, un charme discret émanant de toute sa personne frêle, et par dessus cela quelque chose de grave et de fier.

Lorsqu'elle se fut retirée :

— Une parente éloignée de ma femme, dit Me Sigebert. Orpheline depuis six mois, la pauvre petite, dans des conditions bien tristes.

Le regard du général interrogeait, le notaire était volontiers bavard. Il conta toute l'histoire. Son père, un officier qui avait démissionné pour prendre la direction d'une sucrerie du Pas-de-Calais. D'abord il avait fait de brillantes affaires. Puis la fièvre de la spéculation l'entraînant, il avait joué avec les alternatives ordinaires, jusqu'au jour où, pris dans une grosse débâcle de ce marché particulièrement instable, entièrement ruiné, il s'était brûlé la cervelle. Inconcevable faiblesse de la part d'un homme jeune encore, qui pouvait, qui devait travailler pour sa fille. Mais les émotions du jeu avaient chaviré ce caractère mal équilibré. Ainsi la pauvre Hélène, sa mère morte depuis longtemps, se trouvait-elle seule au monde, sans un sou vaillant, arrivée avec ses hardes pour tout bien chez les uniques parents qu'elle possédât. On avait été heureux de l'accueillir, c'est bien volontiers qu'on la garderait. Mais le pouvait-on, chargés de famille comme l'étaient les Sigebert? Puis elle devait songer à l'avenir. Elle-même avait tenu à se chercher du travail sans tarder. Elle venait de trouver une place de gouvernante pour de jeunes enfants en Angleterre et partait dans un mois, la personne qu'elle remplaçait demeurant jusqu'à cette époque. A vingt-deux ans, s'en aller ainsi par le monde, dans une situation dépendante, subalterne et précaire... Puis elle est de santé délicate... le climat humide lui sera très mauvais... Ah! s'il voit cela, M. Quesnel, combien il doit avoir honte et regret de son affolement...

— Quesnel? interrompit le général... J'ai eu sous mes ordres en Algérie un capitaine du génie de ce nom.

— C'était lui-même.

— Esprit tourmenté, je me rappelle, cerveau chimérique, hanté d'ambitions d'argent... Encore une victime de ce mirage de la fortune qui fait lâcher la proie pour l'ombre, s'écarter des voies droites pour prendre les chemins tortueux... Oui, certes, il a été bien coupable. Nul n'a le droit de se soustraire à ses responsabilités. Et quand on est père... Ah! la pauvre enfant...

* * *

Le général se mit à fréquenter assidument chez le notaire. S'étant présenté à Hélène Quesnel comme un ancien chef de son père, la glace aussitôt avait été rompue. A la connaître, l'impression du premier abord s'affirma. C'est une jolie âme qu'il découvrait. Il l'observait avec un intérêt profond. Lorsque Jean Sigebert fut parti, il lui sembla voir le frais visage voilé d'une tristesse offrant un caractère distinct de celle qu'y avait mise le drame de cette jeune vie. Illusion, peut-être? Et cependant, pourquoi pas? Ce garçon était bien fait de sa personne, aimable, sympathique... Depuis six mois, elle vivait auprès de lui en familiarité étroite... Le notaire revenu du Havre, où il était allé embarquer son fils, de but en blanc et sans ambage, son vieux camarade lui fit part de ce soupçon.

— Non, non, se récria Me Sigebert, ce n'est pas possible. Mon Dieu! les jeunes gens sont jeunes... Que ceux-là se soient regardés d'un oeil un peu doux, j'y consens. Mais Jean est un honnête homme. Si même il avait éprouvé un sentiment plus caractérisé, se sachant hors d'état, pour longtemps sans doute, de fonder une famille, il n'aurait pas, si peu que ce fût, parlé d'amour à une jeune fille. Cela, j'en suis certain.

Plusieurs jours durant, on vit le général, très absorbé, qui arpentait le bois et la plaine, mâchonnant sans cesse le cigare que toujours il laissait s'éteindre. Un matin, il vint à l'étude et s'enferma avec le notaire. A la suite de ce conciliabule assez bref, il passa au jardin où, sous le berceau de chèvrefeuille, l'orpheline travaillait à ourler des mouchoirs. Les paroles d'accueil échangées, ayant pris place à son côté sur le banc rustique:

— Mademoiselle Hélène, lui dit-il, voulez-vous laisser votre ouvrage pour m'écouter un instant ?

Encore que ces paroles fussent prononcées sans apprêt ni emphase, les yeux de pervenche se levèrent sur lui, étonnés.

— Je vous demanderai encore de ne pas m'interrompre. Ce que j'ai à vous dire est un peu difficile. Si vous coupez le fil de mon discours, je risquerais de m'y embrouiller.

Docile, elle posa sa couture, croisant dans son giron les menus doigts blancs où ne brillait pas la plus petite bague. Le général reprit :

— Si Dieu l'avait permis, j'aurais aujourd'hui une fille de votre âge, dont j'imagine parfois qu'elle vous ressemblerait. Faites-moi donc la grâce de me considérer comme si j'étais votre père... cela me rendra plus aisée ma petite confiance. Je suis, vous le savez peut-être, sans aucune famille. Au soir de la vie, c'est une lourde tristesse de sentir qu'on est utile à personne au monde. Souvent j'ai songé qu'il me serait doux d'adopter une enfant... une fille, en souvenir de ma petite Madeleine. Mais voilà qui ne se rencontre guère dans les camps. Lorsque j'ai connu votre isolement si semblable, à l'aurore de l'âge, à celui dont chez moi s'assombrit le déclin, j'ai pensé combien j'aimerais que cette fille adoptive, ce fût vous. Un instant j'ai caressé ce rêve, sujet, cela s'entend, à votre consentement, d'ailleurs requis par la loi. Mais je me suis renseigné. Cela ne suffirait point. Il faudrait que je puisse prouver vous avoir donné des soins pendant un certain nombre d'années. Une adoption morale, alors, comportant tous les effets de l'autre?... Les arrangements de bonne foi sont chancieux. Celui-là en outre soulèverait une grave objection. Je pourrais quasiment être votre aïeul... Le monde cependant est sot, il est méchant. Plus tard vous comprendrez pourquoi je ne pourrais vous prendre auprès de moi qu'à titre bien régulier bien légal de fille adoptive, substituée à l'état civil et à tous les droits d'une enfant de mon sang. Reste un moyen, un seul, d'associer à mes cheveux gris vos blonds de vingt ans.

Il s'éclaircit la voix qui s'enrouait un peu.

— Ce moyen présenterait un double avantage. Pardonnez-moi de toucher un mot des questions matérielles... La vie a

ses exigences que nul ne peut se donner le luxe de méconnaître. Je ne possède qu'un très modeste avoir : cette petite terre, plus quelques économies réalisées depuis mon accession aux grades supérieurs, étant sobre dans mes goûts et n'ayant aucune charge. Mais après moi...

Derechef il chassa l'enrouement. Une faible rougeur vint aussi colorer le mâle visage basané, et c'était touchant, cette marque de timidité chez celui qui jamais n'avait baissé la tête sous la mitraille.

—Après moi, reprit-il, ma veuve jouira d'une pension de l'Etat, insaisissable et incessible, de trois mille six cents francs, pour être exact trois mille six cent soixante-six francs soixante-six centimes... le budget a de ces plaisantes précisions. Cela doublerait mon modeste héritage. Si médiocre que soit cette fortune, je serais infiniment heureux de la partager de mon vivant, pour la lui laisser après ma mort, avec la fille d'un ancien compagnon d'armes, réduite par la sévérité du destin à ne compter que sur son travail.

Comme Hélène faisait un mouvement pour parler :

—Pas un mot, je vous en prie, dit-il doucement, avec autorité néanmoins, en lui posant la main sur le bras, pas un mot, vous l'avez promis. Je sais, ma chère enfant, votre fierté et je l'admire... Mais... n'était-ce pas convenu ainsi? C'est un père qui vous parle. Je sais aussi votre vaillance, votre fermeté d'âme dans l'adversité. La société cependant n'est pas organisée pour permettre aux femmes de certaine condition de gagner leur pain, même avec la préparation qui vous fait défaut. La tâche que vous entreprenez si courageusement sera bien lourde pour vos fraîches épaules. Il y a pire. Si jeune que vous soyez, vous n'ignorez pas quelles difficultés, quels périls attendent sur le chemin de la vie une femme, une jeune fille livrée à ses seules forces. Par surcroît, aux faibles avantages positifs que présenterait ma... ma combinaison, j'en vois une autre de nature morale : celui d'une protection toute paternelle... vous me comprenez bien, résultant du fait de porter mon nom. Ce nom est honorable ; je me suis efforcé de lui donner quelque lustre. Tel quel, si vous me faites l'honneur de l'accepter, c'est moi qui me tiendrai pour l'obligé, puisque j'y

gagnerai une douce et gracieuse présence qui sera le soleil de ma vieillesse.

Et, s'oubliant à répondre à sa pensée profonde :

— On me blâmera, reprit-il, je m'y attends... on me traitera de vieux fou. Cela m'est de peu. Que par ainsi vous trouviez la sécurité et la paix, tout en me rendant cette paternité que je pleure depuis vingt ans, et que Dieu tourne vers nous un regard favorable, passent les criarderies du monde. Non que je ne me fasse quelque scrupule d'enchaîner votre jeunesse. Mais à cela pourvoira le cours naturel des choses. J'ai des raisons de ne pas me croire destiné à une très longue vie...

Hélène de nouveau voulant parler, du geste, de nouveau, il l'invita à garder le silence.

— Vous serez libre assez tôt pour connaître l'amour d'un mari.

— Oh ! général!...

— Chut ! chut ! l'interrompit-il d'un accent de douce bonhomie... Pas d'observations, c'était convenu. Et, ajouta-t-il en se levant, pas davantage aujourd'hui de réponse. Je sens ce que ma proposition a d'insolite... je ne veux point vous prendre par surprise. Consultez-vous. Quand vous serez décidée, vous me le ferez savoir.

Déjà il s'éloignait. Après quelques pas, se retournant :

— J'oubliais. Malgré que je ne veuille point vous presser, force m'est de vous faire connaître ceci. Une veuve d'officier n'a droit à la pension que si elle a été mariée deux ans au moins avant la retraite de son mari. Or, il ne me reste plus que deux ans et quatre mois d'activité. Vous voyez qu'il y a urgence.

Et il disparut au tournant de l'allée.

Dans le délai nécessaire, le mariage du général Lavergne et d'Hélène Quesnel fut célébré, en présence seulement de quatre témoins, à l'autel de la Vierge de la belle abbatale du pur treizième siècle dont se glorifie le vieux bourg de Bruyères.

Le général obtint un commandement dans la région. Avant même qu'ils eussent paru au quartier général de la division, on avait dûment jaser, glosé, clabaudé sur la disproportion de ce mariage. Quelque chose pourtant dans les attitudes respecti-

ves de la jeune femme et du vieil époux, la dignité parfaite, le tact délicat avec quoi Mme Lavergne sut soutenir une situation si particulière, eurent assez vite intimidé la malignité. Sous des prétextes de santé d'ailleurs, elle habitait le plus possible la Saulaie, où il avait facilité pour aller passer ses moments de loisir, jusqu'au jour où il rentra définitivement. Selon ses pronostics, ce ne fut pas pour longtemps. Deux ans plus tard, il succombait à une courte maladie accidentelle, se greffant sur le fond de malaria qui le minait.

* * *

Mme Lavergne venait de finir un deuil très sévère, lorsque Jean Sigebert reparut au pays. Il avait su se rendre si utile dans l'exploitation agricole du Canada que, le père de son ami étant venu à mourir, celui-ci, plus épris de sport que de travail, l'avait associé à ses affaires. Après six ans d'absence et de rude labeur, il venait passer quelques mois auprès des siens. Ce fut grande liesse chez le notaire. En qualité de parente, Hélène se trouvait au dîner de famille le soir de son arrivée. L'heure venue de la retraite, comme il se faisait tard, Jean voulut l'accompagner jusque chez elle. Bien que ce fût seulement à deux portées de fusil de la dernière maison du village, la promenade dura fort longtemps.

Le lendemain matin, le petit berger de la Saulaie lui apportait cette lettre :

“ Mon cher cousin Jean,

“ Si je me suis dérobée hier soir, ce n'est pas, comme je l'ai allégué, que j'eusse besoin de réfléchir. Depuis longtemps en effet j'ai pris une résolution dont rien ne me fera revenir, rien, pas même le chagrin de vous affliger un peu. Pardonnez-moi ce petit subterfuge. C'est que ce qu'il me faut vous dire est plus aisé à écrire.

“ Vous m'avez posé une question, puis adressé une demande.

A la question, voici ma réponse très sincère. Oui, mon cher Jean, si Dieu l'eût permis, je vous aurais aimé. Oui, la pensée de faire à votre bras le grand voyage de la vie m'avait traversé le coeur et m'avait été douce. Oui, ainsi que vous aviez deviné mon penchant pour vous, j'avais eu la présomption de vous en croire pour moi. Mais, comme vous aussi, je savais un mariage entre nous pratiquement impossible. Vous aviez été tenté, me dites-vous, de m'offrir votre foi pour attendre l'avenir, et si vous ne l'avez pas fait, c'était par scrupule de me lier dans des conditions tellement incertaines. Le même sentiment m'eût détournée d'accepter votre engagement. Aussi êtes-vous parti sans que nous nous soyons parlé, quoique nous nous fussions compris.

Que tout ce temps-là, et malgré le fait accompli, votre coeur me soit demeuré attaché, j'en suis touchée au delà de ce que je saurais dire. Mais depuis ce temps, moi, je me suis consacrée toute à l'homme admirable que je pleure aujourd'hui à l'égal de mon père. La nature de cette douleur, sans doute, ne mettrait pas obstacle à une nouvelle union. Lui-même, dans sa tendre sollicitude, me l'a recommandée à son heure dernière. Ce pendant, lorsque je lui ai fermé les yeux, je me suis fait le serment de conserver son nom, de rester éternellement fidèle à sa mémoire.

“Le mobile auquel j'ai obéi est assez difficile à définir. Je vais essayer.

“Le monde blâme ou raille ce qu'il ne comprend pas. Pour moi, pour me sauver de ce qui était pire que la misère, de l'isolement, de ses tristesses, de ses dangers, ce grand coeur n'a pas craint de se donner en pâture à cette raillerie et à ce blâme. Comprenez-vous quel devoir m'impose ce sacrifice qu'il m'a fait? En me remariant, je semblerais avoir accepté sa protection et son bien à titre de pis-aller, quitte... c'est horrible à dire, mais on l'a dit certainement, à prendre ma revanche une fois libérée par sa mort. Supposition outrageante pour moi, pour lui blessante. Et si de ma dignité j'eusse pu faire bon marché, il m'appartient de sauvegarder celle de ses cheveux gris. Je me dois à sa justification posthume quand même je renoncerais à la mienne. Puisque le monde ne saurait con-

maître les circonstances si particulières de notre union, il me faut lui prouver du moins qu'en la contractant je n'ai point fait un marché avilissant pour mon caractère et qui aurait diminué la hauteur du sien. En me voyant, à vingt-six ans, me confiner dans un éternel veuvage, on cessera de m'attribuer un calcul odieux, à lui un rôle de dupe, ou pire encore. . .

“ On, m'objecterez-vous, qui cela, on? . . . Qui s'occupe de moi dans ma modeste retraite? . . . Le monde, ce cercle restreint que j'ai connu, il m'a déjà oubliée il a oublié le général Lavergne et son mariage tardif. Et je suis bien absurde sans doute et bien orgueilleuse. . . Si je n'avais pas fait un serment, peut-être aujourd'hui, Jean, n'aurais-je pas le courage de mon orgueil et de mon absurdité. . . Mais j'ai fait un serment, je l'ai fait sur un lit de mort. Je suis deux fois fille de soldat : je le tiendrai.”

Elle l'a tenu. Jean Sigebert d'abord crut que jamais il ne se consolerait. Puis le temps a fait son oeuvre. Il a pris femme sur les rives du Saint-Laurent, où il élève une de ces familles canadiennes qui reportent aux époques patriarcales. A la Saulaie, Hélène Lavergne vieillit seule avec la fierté de son sacrifice. Elle y trouve un austère bonheur.

Marie Anne Bovet

Marquise Guy de Boishebert



Bibliographie Canadienne

IMPRESSIONS D'UN PASSANT, PAR L'ABBE V. A. HUARD.

Chez Dussault et Proulx, à Québec, 1906.

M. l'abbé Huard, autrefois Supérieur du Séminaire de Chicoutimi et actuellement directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec, est un naturaliste distingué et un publiciste bien connu dans le monde des lettres canadiennes. Son nouveau volume "Impressions d'un Passant," où la verve et l'humour en se donnant leurs franches coudées—si l'on peut ainsi dire?—se laissent aller à bien des fantaisies, sera pour nos jeunes gens de lecture facile et instructive et pour les autres... un livre un peu léger par endroits, mais très utile pourtant et fort suggestif au point de vue patriotique. L'abbé Huard n'en est pas à son coup d'essai, et sa manière reste très personnelle. Il aime à rire, et quand l'occasion ne vient pas toute seule, il la fait naître. Mais sous cette forme enjouée, ce sont bien souvent des critiques fort justes et des jugements très pondérés qu'il glisse à ses lecteurs. C'est un grand mérite que de se faire lire quand on écrit. Quelque paradoxale que soit cette affirmation je maintiens qu'elle est pleine de sens, et que certains publicistes grincheux prendraient une bonne leçon, pour soutenir des idées très justes d'ailleurs, en lisant les "Impressions d'un Passant" et en se familiarisant avec la manière de l'auteur. Aussi ne suis-je nullement tenté de trop reprocher à M. Huard de laisser aller et cette insistance à plaisanter à tout propos qui peuvent paraître—il me pardonnera de le dire franchement—manquer d'aisance parfois et être un peu cherchés.

M. Huard, dans ses nombreux voyages, a passé un peu partout: *Aux Petites Antilles*, en 1888; *A Mistassini*, en 1897; en *Europe* en 1900; à *Buffalo*, en 1901; et enfin, *A travers l'Amérique du Nord*, en 1904. Ce sont en conséquence les *Impressions d'un Passant* en tous ces pays et en toutes ces

régions qu'il nous donne. Ses récits au jour le jour, je l'ai noté, sont d'un enjouement inlassable; ce qui n'empêche pas les remarques utiles et les détails instructifs de jaillir avec abondance sous sa plume avisée.

Son voyage *Aux Petites Antilles* est déjà un peu ancien; mais M. Huard était alors en compagnie du célèbre abbé Provancher, le naturaliste qui a laissé sa trace dans l'histoire du mouvement scientifique de notre pays. C'est dire qu'on s'intéresse très vite aux allers et venues de tels voyageurs.

—Le récit du voyage à *Mistassini* avait déjà paru dans l'*Oiseau-Mouche*, intéressante revue collégiale, qui mourut naguère assez mystérieusement. L'auteur dut s'interrompre dans ce récit, sous prétexte que les feuilles du petit journal auraient manqué d'actualité... en continuant un récit de voyage vieux déjà d'un an. C'est dommage que, pour le volume à naître, M. Huard n'ait pas complété son récit. On connaît si peu notre pays, il nous aurait instruits davantage.

Son *Tour d'Europe* en 1900, lors de la grande exposition, fut aussi bien rapide. L'auteur a peut-être trop pris à la lettre le précepte de Boileau d'être *vif et pressé* dans sa narration. Car on ne s'ennuie pas à le suivre. Je veux, pour le prouver, citer une page qui rappellera de douces heures à tous ceux qui ont parcouru la Suisse.

“Comme j'arrivais à Lucerne, le bon soleil s'est mis à briller pour tout de bon et a vite dissipé nuages et brouillards. J'en ai profité pour faire la traversée du merveilleux lac des Quatre-Cantons. Et c'est la Suisse qui m'est enfin apparue telle qu'elle est...”

“Sous les chauds rayons du soleil, voguer à bord d'un vapeur élégamment aménagé, sur la surface polie d'un grand lac dont les reflets vert-tendre s'harmonisent avec son encadrement de verdure: c'est déjà fort agréable, l'on en conviendra. Mais ce cadre de verdure, ce n'est pas ici la rive modeste que l'on rencontre d'habitude au bord des lacs: ce sont, tout le temps, des pentes abruptes, parsemées de jolis hameaux, qui se terminent par des amoncellements de montagnes de six, huit ou dix mille pieds de hauteur. Donnez à ces montagnes les formes les plus capricieuses; de leurs flancs couverts de champs en culture et de

forêts, faites s'élaner vers la nue des pics dénudés, sur lesquels vous jetterez des masses de neige éclatante succédant aux bases verdoyantes. Et, à travers ce décor splendide, faites jouer les derniers rayons du soleil couchant. Voilà une idée encore très imparfaite des spectacles dont on jouit dans une excursion de quelques heures sur le lac des Quatre-Cantons....” (cf. p. 111).

Après avoir vu aussi à vol d'oiseau—et même d'*Oiseau-Mouche*, car c'est dans le petit journal que naquit ce récit!—l'exposition de Paris, nous avons l'avantage de voir, toujours en la compagnie de M. Huard et toujours rapidement, l'exposition de Buffalo de 1901. Cette narration avait déjà paru dans la *Semaine Religieuse* de Québec. Il y a là, entre autres pages intéressantes, certaine comparaison très originale entre les deux expositions, l'europpéenne et l'américaine. Je laisse aux curieux de chercher eux-mêmes, dans le livre de l'abbé Huard, à laquelle des deux vont ses préférences. (cf. pages 144 et suivantes.

Les pages que l'infatigable voyageur consacre à son récit "*A travers l'Amérique du Nord*," forment plus de la moitié du livre, et ce sont celles qui m'on retenu davantage. Elles étaient d'ailleurs inédites, et puis elles parlent, celles-là, de cet Ouest fabuleux, dont on dit tant de merveilles.

Je vais me permettre encore quelques citations, lesquelles, mieux que tout commentaire, indiqueront aux lecteurs quel charme varié on éprouve à suivre M. l'abbé Huard dans ses pégrinations.

En voici une d'abord, dans le genre plaisant qu'il affectionne, ce semble, tout particulièrement. Il se trouvait à Kansas City avec son compagnon de route, M. l'abbé Burke, et, voici ses réflexions en prenant possession de sa chambre d'hôtel :

“ Il y a des gens, et j'en suis, qui redoutent toujours, dans ces hôtels d'Amérique, de se voir tirer du sommeil par le crépitement des flammes déjà en train de lècher les poteaux de leur couchette. De toute évidence, rien ne vaut, pour les paresseux, cette méthode de réveil parfait et de lever rapide. Mais, par ailleurs, cette crémation sur le vif se fait dans des conditions

telles que la seule idée de cette perspective vous glace le sang dans les veines.”

“Qu'est-ce, dans ce coin, que cette machine-là, m'écriai-je en pénétrant dans mon logis du sixième étage?”

“Cette machine, c'était un câble enroulé près d'une fenêtre et destiné à servir d'appareil de sauvetage en cas d'incendie... A la bonne heure! Le cas échéant, il sera facile de s'échapper... c'est tout simple! Les cris et les cloches d'alarme vous éveillent brusquement! L'odeur de la fumée vous dit aussitôt ce dont il s'agit.... vous vous précipitez du lit à la porte? Le corridor est rempli de fumée, l'escalier est en flammes. Très bien!... On rentre, on ouvre la fenêtre, on déroule le fameux câble, mais il faut d'abord lire la feuille des instructions.... voilà, naturellement, la lumière électrique qui s'éteint... on ne trouve pas d'allumettes... le plancher se met à flamber... on s'installe tant bien que mal sur la machine... on lâche tout.... On se relève avec le crâne défoncé, les bras et les jambes rompus: mais au moins, on s'est sauvé de l'incendie!” (cf. page 281.)

Et je vous prie de noter que j'ai abrégé le tableau et retranché quelques phrases secondaires. Est-ce assez amusant?

J'aime beaucoup mieux pourtant la note émue et fièrement patriotique qu'on retrouve dans les descriptions de la nature canadienne qui jaillissent souvent sous la plume de l'intéressant voyageur. Jugez-en par cette page écrite au soir d'un séjour à Banff, dans les Montagnes Rocheuses.

“La journée se passa ainsi en promenades à travers ces beautés grandioses de la chaîne de montagne, ou en délicieuses rêveries sur les terrasses de l'hôtel. Nous nous efforcions de fixer dans notre souvenir ces incomparables paysages, qui jouiraient d'au moins autant de renommée que les plus fameux sites des Alpes d'Europe s'ils étaient aussi accessibles à la généralité des voyageurs. Pour moi, à côté de la joie de ce séjour de vingt-quatre heures à Banff, je n'ai à mettre, de tous mes souvenirs de voyage, que le parcours du lac des Quatre-Cantons au milieu des montagnes de la Suisse, et je ne sais pas me décider à donner la palme du pittoresque à l'un ou à l'autre.”

“Au crépuscule du soir, avant que les ténèbres ne vinsent me

dérober, sans doute pour jamais, la vue de ces grands spectacles de la nature, j'allai seul, dans une direction où le défaut de temps nous avait jusqu'alors empêchés de porter nos pas, faire encore une promenade dans les bois, et, les pics altiers, vus sous des incidences nouvelles, me révélèrent des aspects nouveaux. Toutefois, je ne prolongeai pas beaucoup cette excursion solitaire : les ombres qui voilent de plus en plus les dernières clartés du jour, ce silence imposant de la nature qui va s'endormir, cet accablement des masses gigantesques qui de tous côtés descend sur l'âme et la remplit d'une terreur indéfinie, ce ne sont pas là des impressions que l'on cherche à prolonger."

"Cependant les ténèbres ont fini par l'emporter sur les dernières lueurs du jour ; le rideau est tombé sur la scène grandiose. Il n'y a plus qu'à s'éloigner du théâtre aux décors incomparables. Mais l'on emporte avec soi, pour ne l'oublier jamais, le souvenir des sublimes spectacles auxquels on vient d'assister." (cf. p. 210.)

L'ABBE ELIE J. AUCLAIR.

LE NOUVEAU QUEBEC (REGION DU TEMISCAMINGUE),

par Alfred Pelland, publiciste du Département de la colonisation, des Mines et des Pêcheries.—Chez Dussault et Proulx, à Québec, 1906.

Jolie brochure de plus de 160 pages, contenant des vues intéressantes de la région en cause et beaucoup de statistiques, de chiffres et de données.—Le Nouveau Québec aidera puissamment ceux qui voudraient aller de chez nous planter une tente ailleurs.

Le Témiscamingue paraît être une terre pleine de promesses. M. Pelland l'établit avec grande abondance de preuves. On saisit très vite qu'on est en présence d'une brochure de propagande. Un plaidoyer est toujours un plaidoyer ; d'instinct on s'en défie. Mais enfin, quand la cause est bonne.

Quel pays que le nôtre, au point de vue des richesses natu-

relles? C'est de cette région du Témiscamingue et de la voisine qui s'appelle maintenant la région Labelle, que le légendaire curé, qui restera dans l'histoire *le roi du Nord*, parlait un jour à un auditoire de Paris.

"Mais M. le curé, objecta un petit monsieur en habit noir, très pétillant et portant une décoration... Mais, M. le curé, est-ce qu'un pays au climat si rude pourra plus tard nourrir une population très dense?"

"Hein, repartit le curé, en toisant ce petit homme à barbiche très maigre, pensez-vous qu'un pays qui produit des hommes comme moi ne peut pas nourrir des milliers d'aigrefins comme vous autres!"

Qu'on lise le "Nouveau Québec" de M. Pelland et l'on verra si le curé Labelle avait raison!

L'ABBE ELIE J. AUCLAIR.

NOMS GEOGRAPHIQUES *de la Province de Québec et des Provinces Maritimes, empruntés aux langues sauvages, avec carte indiquant les territoires occupés autrefois par les races aborigènes, par Eugène Rouillard.*—Chez Ed. Marcotte, à Québec, 1906.

M. Rouillard étudie, dans ce volume de 110 pages gr. in 8, l'étymologie, l'orthographe et la signification des noms sauvages que portent un grand nombre de nos villages, de nos rivières, de nos lacs et de nos cantons. Il a fait un travail très utile et même très intéressant pour ceux qui aiment à se rendre compte de l'origine et de la raison des choses.

Berceuse.

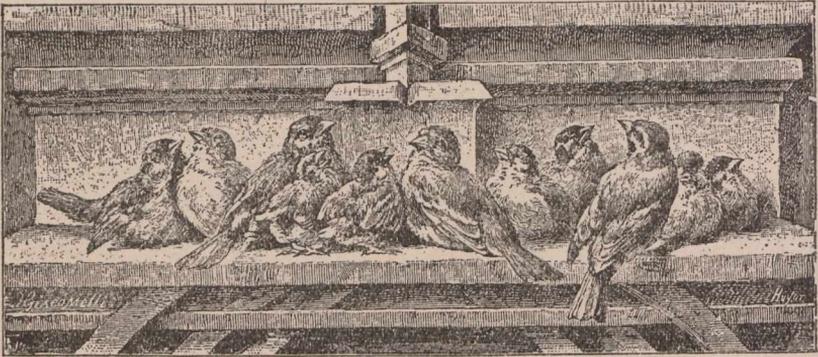
Dans ton berceau clos ta paupière,
Petit enfant repose en paix;
Le vent résonne en la chaumière,
Petit enfant dors sans regrets.
Anges du ciel sur votre frère
Vous déployez vos ailes d'or,
Je suis ta mère
Je veille encor.

Le ciel est froid la nuit est noire,
Dors mon enfant ferme tes yeux;
Que le malheur ni le déboire,
Troublent jamais tes jours heureux.
Rêve jusqu'à la douce aurore
Qui luit déjà à l'Orient
Dieu que j'implore
Vois mon enfant.

Si tu grandis aimes ta mère,
Sois son soutien sois son appui;
Protège la si la misère
Courbe parfois son front pâli.
Sur mon tombeau que ta prière
Se mêle enfin aux chants de mort.
Je suis ta mère
Je veille encor.

R. de Grandchamp.





Voix des Vents

Passant, toi qui parcours la forêt solitaire,
Où tout repose encor dans l'ombre et le mystère,
N'entends-tu pas parfois
Souffler de grandes voix dans la cime des hêtres?
Ne te semble-t-il pas que ce sont d'autres êtres
Qui pleurent dans les bois.

Oh! oui ce sont bien là des voix mystérieuses,
Qui se changent le soir en hymnes religieuses;
Elles font résonner
Les carquois suspendus aux sépulcres sauvages,
Et l'âme des indiens sur ces lointaines plages,
Semble ressusciter.

Alors des chants de mort passent dans la feuillée,
Se déroulent tout bas en lente mélopée,
Grandissant tout-à-coup,
Deviennent plus puissants, mais toujours plus funèbres,
Meurent dans le lointain au milieu des ténèbres
En un soupir très doux.

Voix de la brise
 Sur la mer grise,
 Voix qui chantez,
 Voix qui pleurez,
 Voix du carnage
 Et de l'orage;
 Voix des tombeaux
 Et des hameaux,
 Voix des nuits sombres,
 Des blanches ombres,
 O voix des vents
 Je vous comprends.

Mais la brise du soir qui sur mon front soupire,
 Effleure mes cheveux et puis au loin...expire,
 Apporte un autre chant:
 C'est un hymne solennel de la nuit qui s'avance,
 Lentement, lentement en un grave silence
 Sur les ailes du temps.

Savez-vous ce qu'il dit le vent du soir qui passe?
 Il flûte des chansons qui traversent l'espace,
 Et vont mourir au loin;
 Il apporte l'odeur des blés d'or et des plaines,
 Il rase les côteaux prenant les vapeurs saines
 Qui s'échappent du foin.

L'Angelus de l'église annonçant la veillée,
 Arrive tout voilé au fond de la vallée;
 Les couples enlacés
 Se livrent tout entiers à ses folles tendresses,
 Ils se laissent bercer par ses molles caresses,
 Et ses plus doux baisers.

Voix de la brise
 Sur la mer grise,
 Voix qui chantez,
 Voix qui pleurez,
 Voix du carnage
 Et de l'orage;
 Voix des tombeaux
 Et des hameaux,
 Voix des nuits sombres,
 Des blanches ombres,
 O voix des vents
 Je vous comprends.

Quand l'ouragan gémit, que la vague écumante,
 Sur les rochers du bord s'élançe menaçante,
 La veuve du marin,
 Croit entendre parfois au milieu de ses larmes,
 De lugubres appels et de ces cris d'alarmes,
 Qui n'ont plus rien d'humain.

Ce sont les cris du mousse en son lit d'algues vertes,
 Sinistres craquements qui perdent les corvettes,
 Jurons des matelots,
 Les sifflements aigus du vent dans les cordages,
 Et le bruit continu des flots sur les rivages,
 Creusant d'autres tombeaux.

Au soir des jours de deuil en la plaine jonchée,
 De morts et de blessés une longue traînée,
 Des sanglots étouffés,
 Montés vers le ciel bleu sans un cri d'espérance:
 Et le vent vient pleurer sur autant de souffrance,
 En accents désolés.

Voix de la brise
 Sur la mer grise,
 Voix qui chantez,
 Voix qui pleurez,
 Voix du carnage
 Et de l'crage;
 Voix des tombeaux
 Et des hameaux,
 Voix des nuits sombres,
 Des blanches ombres,
 O voix des vents
 Je vous comprends.

Robert Degrandchamps

Joliette, 25 septembre 1906.

XVe Congrès international des Américanistes



DANS la livraison de juin dernier, M. Alphonse Gagnon nous annonçait le XVe Congrès international des Américanistes, qui devait se tenir à Québec dans le mois de septembre suivant. Ce Congrès a eu lieu, et disons-le hautement, grâce à ses organisateurs et à l'hospitalité si connue de nos compatriotes de Québec, il a eu un succès dont ses prédécesseurs pourraient être jaloux.

Au milieu de modestes congressistes, attirés par la curiosité pour les choses préhistoriques américaines et par le désir de s'instruire, on voyait des savants de haute réputation, venus de toutes les parties du monde.

Nous sommes heureux de constater que nos compatriotes ont fait bien bonne figure dans ces assises scientifiques, surtout nos humbles missionnaires, dont la vie cachée se passe au milieu des peuplades sauvages de l'Amérique du Nord; leurs travaux ont vivement intéressé les congressistes étrangers et ont eu pour nous un attrait tout particulier.

Les travaux du congrès seront publiés dans un volume, maintenant en préparation; en attendant nous avons pensé que nos lecteurs aimeraient à connaître d'une manière succincte, ceux des travaux qui nous touchent de plus près.

M. Adjutor Rivard a ouvert la série des travaux du congrès par une étude sur *Les dialectes français dans le parler franco-canadien*; sujet qui aurait pu sembler étranger au but du congrès, mais qui fut une admirable réponse aux préjugés que l'on cherche en certain quartier, à propager contre notre langage,

parmi nos compatriotes anglais et surtout aux Etats-Unis. Voici le résumé fait par M. Rivard lui-même de sa remarquable conférence, dont le débit même, fut une admirable réponse à ces opinions préconçues ou malveillantes :

“Ce qu'on entend par “dialectes français” : que ce sont les dialectes et patois d'oïl ;—et par “franco-canadien :” que c'est le parler rural du Canada français.

De quelques jugements portés sur le langage des Canadiens français.

Le franco-canadien n'est ni le français classique, ni un patois homogène, ni un français corrompu, mais un parler régional uniforme que caractérisent des formes patoises diverses incorporées au français populaire commun du nord de la France.

I. D'où viennent au franco-canadien les particularités patoises qui le caractérisent ?

II.—Comment s'est établie dans le Canada français l'unité linguistique ?

I

Le grand nombre des émigrants qui peuplèrent la Nouvelle-France étaient des patoisants du domaine d'oïl ; car on parlait le patois dans les provinces de France, au XVII^e siècle.

Les dialectes français furent importés ici ; ils y furent parlés.

Traces qu'ils ont laissées dans le franco-canadien : le lexique—la phonétique—la morphologie.

C'est à quoi le franco-canadien doit les particularités qui le caractérisent.

II

Uniformité du franco-canadien (vocabulaire—phonétique—morphologie—syntaxe), avec pour fonds le français populaire, réalisée dès la fin du XVII^e siècle.

Comment s'est opérée cette évolution ; circonstances qui ont favorisé l'extension du français et la conservation de certaines formes dialectes ; et comment les Normands, premiers arrivés

et plus nombreux, exercèrent sur le parler une influence considérable.

Et c'est comment le franco-canadien est uniforme, sans être homogène."

* * *

M. l'abbé A. Gosselin, M. A., professeur de l'Université Laval, présenta un travail sur *les sauvages du Mississipi* (1698-1708) d'après la correspondance des Missionnaires des Missions étrangères de Québec; presque toute inédite. "Ces lettres font voir ce que pensaient et disaient des sauvages du Mississipi des hommes comme MM. de Montigny, de St-Cosme, Berger, de la Vente, etc.

Sans s'occuper de ce qu'ont pu écrire les historiens, M. l'abbé Gosselin exposa simplement les dires de nos Missionnaires, leur laissant la responsabilité de leurs affirmations.

Quelques-uns ont vécu plusieurs années au Mississipi; ils ont vu et entendu; ils ont pu se renseigner. Ils ont pu se tromper, mais leur bonne foi ne saurait être mise en doute.

Le savant conférencier résume ainsi les faits recueillis dans ces lettres et dont il fit part plus au long au Congrès: noms des nations connues ou visitées; langue, population, religion, mœurs et coutumes, qualités et défauts, obstacles à la conversion des sauvages du Mississipi.

Nations connues de nom du moins: Tamarois, Chicochas, Akansas, Tonicas, Tascoumans, Ouitapa, Taensas, Natchez ou Chalaouelles, Oumats, Kinipissas, Baiogoulas, Mégoulachas, Agnisitou, etc., etc.

Nombre: Tamarois, 300 cabanes d'après les uns, 100 d'après les autres; Akansas considérablement diminués; Chicochas comptent parmi les plus nombreux; Tonikas environ 2000, bien diminués; Taensas environ 700, diminués. Toutes ces nations sont destinées à disparaître; diminuées d'un tiers dans l'espace le six à sept ans.

Langue.—Akansas: langue fort étendue, parlée par les Osa- ges, les Missouriis, les Cancez.

Les Chicochas, les Oumats, les Kinipissas parlent la même langue: les Tonikas, les Taensas et les Natchez même langue

mais différente de celle des Chicochas et de celle des Akansas.

Religion.—Rudimentaire, temples, idoles.

Gouvernement.—Chefs plus ou moins absolus, héréditaires ou électifs—généralement respectés.

Qualités et défauts.—Qualités: fidèles, unis, désintéressés; défauts: voleurs, traîtres, vindicatifs, nonchalants; dans le sud très corrompus.

Moeurs et coutumes.—Celles des sauvages en général.

Obstacles à leur conversion. Grande légèreté naturelle, diversité de langues, aussi bien que leur difficulté; trop grande étendue des villages: les guerres continuelles, la polygamie, la dépravation des moeurs et le mauvais exemple des blancs."

* * *

M. l'abbé G. Forbes, ancien missionnaire de Caughnawaga présenta une étude *Sur les noms personnels des Indiens, et particulièrement, sur les noms Iroquois d'hommes et de femmes*, dont voici un résumé: "Description de la coutume suivie aujourd'hui à Caughnawaga pour l'imposition du nom indien; les indiens n'ont pas de noms correspondant à nos noms de famille. Coutume actuelle comparée à celle dont on trouve la relation dans les anciennes chroniques.

Ce que révèle le nom: 1° au point de vue religieux, d'après l'idée païenne; il rappelle le Génie tutélaire, la Divinité protectrice de la personne; d'après l'idée chrétienne, pour les noms donnés aux Missionnaires. 2° au point de vue national ou social; le nom désigne la bande, tribu ou caste (totem).

Classification des noms d'hommes ou de femmes suivant la caste par les noms." Puis M. l'abbé Forbes cita des exemples.

* * *

Un des travaux les plus écoutés et les plus intéressants fut sans contredit celui du R. P. Morice, O. M. I., sur *La femme chez les Dénés*.

"La position sociale de la femme dans l'antiquité était notablement inférieure à celle de l'homme, et son sort est resté des moins enviables dans toutes les sociétés non-chrétiennes. Dès

sa plus tendre enfance, la femme est traitée chez les Dénés d'Amérique en vraie bête de somme et comme un être sans droits. Généralement promise en mariage dès son bas âge, elle est l'occasion, aux premiers symptômes de la puberté, d'une foule d'observances que le R. Père décrit en détail. Pendant ses périodes cataméniales, elle suit un régime qui rappelle en partie celui des anciennes Juives. En dehors de cet état critique, elle est méprisée comme un être inférieur, et l'auteur donna des exemples du peu de considération dont jouit son sexe.

Cinq différentes manières de contracter mariage, ou du moins de prendre femme, furent décrites, parmi lesquelles quatre dénotent clairement que, chaque fois qu'elle est en cause, la force prime le droit. Puis mention fut faite de la polygamie et du sort de la femme considérée comme épouse, comme mère et comme être adulte féminin, avec répartition des travaux journaliers entre les deux sexes. Après avoir réfuté quelques erreurs d'auteurs plus au courant des points saillants de la sociologie aborigène que des particularités psychologiques auxquelles ils sont dûs, le R. Père termina en exposant le rôle vraiment déplorable de la Dénée au cours des cérémonies funèbres qui accompagnent la crémation de son défunt mari, et généralement pendant son long veuvage."

* * *

Le R. P. Pacifique, O. M. I., nous a fait connaître *Quelques traits caractéristiques de la tribu des Micmacs.*

"Après nous avoir dit la place qu'occupe cette tribu dans la Confédération algonquine, il ajoute :

Elle n'a jamais été nombreuse, mais elle se maintient sans diminution et sans décadence.

Elle aime la paix : elle a été fidèle aux Français, ses premiers amis parmi les blancs ; s'il lui en a coûté de faire la paix avec les Anglais, elle y est arrivée grâce aux Missionnaires, et elle ne l'a pas violée.

Ayant compris dès le commencement la vraie nature diabolique des Manitous, elle en a conçu une aversion profonde et un tel attachement au vrai Dieu et à l'Eglise qui le lui a fait con-

naître, que l'impression religieuse est chez elle comme une seconde nature."

* * *

Avec le R. Père Jetté, S. J., fils de notre estimé lieutenant-gouverneur, nous sommes transportés à l'extrémité opposée de l'Amérique du Nord. Dans l'impossibilité de venir lui-même, il avait envoyé une intéressante étude sur *la condition sociale des Ten'a*, tribu vivant sur les bords de la rivière Yukon, et faisant partie du groupe des Athabasca. Ce travail lu par le R. Père Turgeon, S. J., supérieur de la résidence de Québec, peut se résumer ainsi :

"Les Ten'a se distinguent des autres tribus, en ce qu'aucun membre de leur communauté, n'a personnellement, le droit d'exercer l'autorité. On ne saurait trouver dans leur langage un mot qui corresponde à chef, autorité, ou même famille. L'autorité individuelle leur est intolérable. Ils ne se croient même pas le droit de réfléchir. La société pense pour eux, ses décisions sont finales, l'opinion publique est la seule maîtresse.

Leurs traditions ne remontant qu'à soixante ou soixante-dix années, ils sont dans l'impossibilité de prouver que cette manière d'être existe depuis des siècles, bien qu'ils le prétendent.

Suivant l'auteur, ils ont atteint un état absolu d'anarchie et de communisme, chaque individu exerçant une part égale d'autorité. Les personnes influentes et riches sont les aviseurs naturels de la tribu sans toutefois avoir le moindre pouvoir ni même le droit d'être plus exigeantes que les autres.

Obéissance absolue à la société, tel est donc le trait caractéristique de l'éducation des Tén'a. Cette obéissance aveugle a des conséquences néfastes et vraiment effrayantes. Invariablement mus par la voix publique, ces individus n'agissent jamais spontanément, ils n'ont pas de volonté propre et par le fait ni parole, ni honneur; jamais on ne peut compter sur eux.

Leur loi criminelle reconnaît certains crimes punissables: le vol, le meurtre, l'adultère. Les offenses moins graves trouvent un châtiment terrible, pour eux, dans la réprobation générale.

Ils reconnaissent la propriété privée et individuelle qui s'acquiert par les procédés ordinaires de la loi naturelle.

L'amour des parents, quoi que plus animal que rationnel, se retrouve chez eux, à un certain degré d'intensité, mais les enfants tendent à s'émanciper de bonne heure, et l'amour filial est faible.

L'espèce de tyrannie qu'exerce l'opinion publique, donne aux membres de cette tribu une certaine homogénéité, qui rend excessivement difficile l'oeuvre de l'évangélisation. Les conversions individuelles sont incomplètes, non seulement à cause de la publicité de la vie des Ten'a, mais bien aussi à cause des commérages qu'elle suscitent. Une acceptation générale des vérités de la foi est impossible jusqu'à ce que l'opinion publique soit en sa faveur.

Le R. Père Jetté qui vit depuis huit ans chez ces sauvages, croit qu'ils dégénèrent. Il cite comme exemple certains faits dont il a été lui-même le témoin. Les quelques traces de civilisation que l'on trouve encore chez eux tendent à disparaître et la race avec elles. Le contact de la race blanche, pourrait bien hâter cette disparition, mais même sans cette influence, la force des circonstances produira l'anéantissement de la tribu. C'est donc, conclut le R. Père, une erreur grave de croire que l'état sauvage est la condition naturelle de l'homme."

* * *

Avec M. l'abbé Em.-B. Gauvreau, de Beardslèy dans le Minnesota, nous reviendrons sur nos pas pour étudier la *religion des Dakotas et des Assiniboines*, "nous verrons l'incertitude des connaissances que l'on possède sur les idées religieuses des Dakotas et des Assiniboines avant leurs rapports avec les blancs. Ils admettaient peut-être un être suprême, mais ils adoraient exclusivement les dieux inférieurs, les génies dont ils peuplaient la nature. Ces génies, pour eux, sont légion. Ils existent dans tous les êtres.

A ces dieux secondaires sont offerts les sacrifices et les prières. Description des principales cérémonies religieuses, surtout de la fameuse danse du soleil. Pouvoirs étranges que ces indiens attribuaient à ces dieux.

Description de plusieurs d'entre eux; leur rôle supposé vis-à-vis de la nature et vis-à-vis des hommes.

L'auteur décrit encore les coutumes de ces indiens, leur manière de traiter les enfants et les jeunes gens, de les initier à l'art de la guerre, à la vie sociale de la tribu. Il parla des cérémonies funèbres, de la croyance aux esprits et à la métamorphose, du rôle des médecins et des sorciers, de l'existence des sociétés secrètes.

Ce travail est une synthèse de faits déjà connus, puisés aux meilleures sources, complétée par des recherches personnelles."

* * *

Continuant notre retour vers l'Est, nous ferons une pause avec le R. Père Hugolin, O. F. M., pour étudier *l'idée spiritualiste et l'idée morale chez les Chippewas*.

Après nous avoir fait remarquer la distinction essentielle qui existe entre l'idée religieuse et l'idée spiritualiste, le révérend Père pose et résout les questions suivantes: "Que peut-on inférer des vestiges soit mosaïques soit chrétiens qui se rencontrent dans les traditions, les croyances et les pratiques cultuelles des Chippewas.

Dans quelle mesure l'idée spiritualiste pénètre leur plus antique théogonie.

Quelle était leur "norma morum?"

Avait-elle le caractère d'obéissance à un commandement supérieur, à un Législateur suprême?

La vie future était-elle une *sanction*? Ce qu'on en peut conclure au point de vue de l'idée spiritualiste.

Dans quelle proportion le contact de la morale chrétienne a affecté la morale des Chippewas demeurés païens?"

* * *

M. l'abbé P. Rousseau, P. S. S., nous ramena jusqu'à Montréal pour étudier ce que furent *les Hochelagas*, nos prédécesseurs dans la possession de la belle île qui fait maintenant notre orgueil.

“Le soir du 19 octobre 1535, nous dit-il, après un premier voyage, Jacques Cartier arrivait enfin au pied des rapides du St-Laurent, et il était reçu avec grand honneur par les habitants d’Hochelaga, village qui exerçait une sorte d’hégémonie reconnue dans le pays. C’est alors que le capitaine malouin prit possession du pays au nom du roi de France, et nomma Montréal.

Cartier n’était pas le premier européen qui eût visité l’Amérique orientale. Les documents nous font savoir notamment que, vers le IXe siècle ap. J.-C., des moines ou papas irlandais s’étaient réfugiés successivement dans les divers archipels qui s’étendent de l’Ecosse à l’Islande, puis à Terre-Neuve et enfin sur les rives du St-Laurent, où ils avaient fondé, à Gaspé, la mission des Crucientaux et l’empire de l’Irland-it-Mikca ou de l’Huitramanaland, qui s’étendait jusqu’aux rapides d’Hochelaga. Les Scandinaves, venus ensuite, étaient encore représentés en Acadie au XVIe siècle.

Les habitants d’Hochelaga n’étaient pas de race Algonquine. Leur langage était plus voisin de celui des Iroquets, des Eriés, des Iroquois et des Hurons. M. Dawson les rattache aux Alleghanys : leur origine première serait donc partiellement poly-nésienne ; ils auraient ensuite subi l’influence de la civilisation mexicaine, ce qui pourrait expliquer pourquoi, au contraire des Algonquins, ils formaient un peuple assez civilisé, cultivateur et industriel. Vers le XIIe siècle, l’invasion des Iroquois et des Delawarees aurait dispersé les diverses tribus Alleghaniennes ; les débris de l’une d’elles, réfugiés dans le bas Canada, auraient été épargnés en adoptant la langue des vainqueurs ; en se mêlant à eux, aurait pu leur donner le goût des industries et de l’agriculture. Ainsi se seraient formés les villages rencontrés par Jacques Cartier dans son 2ème voyage. Plus tard, les Iroquois réduisirent aussi les Delawarees, les Illinois, et, en 1649, les Hurons, qui s’étaient alliés aux Français ; mais finalement, nous les voyons aujourd’hui disparaître graduellement devant la civilisation européenne, à laquelle ils ne peuvent se plier. Il y a donc une régression véritable de toutes ces populations indiennes, à travers leurs migrations successives si difficiles à suivre.

Sans préjuger des questions si complexes de la simultanéité des diverses faunes trouvées parfois avec l'homme à l'état de fossiles, ou de l'épaisseur et de l'ordre de succession des sédiments superposés, il est parfois utile, néanmoins, de se prémunir contre la tentation d'attribuer à première vue une ancienneté exagérée à tels fossiles ou à telle autres ruines. Le sol de l'Amérique fournit à ce sujet plusieurs exemples. C'est ainsi que, après avoir été complètement détruit entre le deuxième et le troisième voyage de Jacques Cartier, le village d'Hochelaga, que nous connaissons par la description détaillée qu'il en a faite et par d'anciennes cartes, avait laissé subsister des traces tout à fait analogues et parfois identiques à d'autres restes que l'on fait remonter à des époques très reculées. Le village et son camp retranché occupaient à peu près l'emplacement actuel de l'Université McGill, et le cimetière a été trouvé à une distance de près d'un mille à l'ouest sur la rue Dorchester.

A l'aide du récit de Cartier et des échantillons recueillis sur place, on peut reconstituer la vie des anciens habitants de l'île de Montréal.

Les poteries faites par les femmes étaient ornées de sculptures parfois fort remarquables. Le calumet était un instrument sacré qui servait dans toutes les cérémonies et réceptions.

La culture des terres était confiée aux femmes et aux enfants; les hommes se réservaient la chasse, la pêche, la guerre et le jeu.

La nourriture se composait de blé d'Inde, de fruits, de poisson et de viande à peine cuite; parfois aussi, elle comportait de la chair humaine; à Hochelaga, toutefois, on n'a trouvé qu'une seule preuve de cannibalisme.

Les armes étaient: le disque, le tomahawk, la fronde, le casse-tête ou tagamangan, les flèches barbelées. Les parties tranchantes des armes, ainsi que les divers ustensiles: harpons, poinçons, etc., étaient en silex.

L'"esurngi", ou en français, la rassade, était une nacre colorée, provenant de mollusques vivant actuellement encore dans le fleuve. Cette nacre servait à faire des perles et d'autres objets fort appréciés. Aujourd'hui, les vulgaires perles de verre ont supplanté la précieuse rassade.

Les Indiens croyaient à un Grand Esprit, et à des esprits inférieurs ou manitous, soit bons, soit mauvais; ils croyaient à une sorte de chute de l'homme, et à une vie future occupée par la chasse et la pêche, dans des contrées féériques situées au couchant. Leur sorcier était en même temps leur médecin.

Leur état social repose encore aujourd'hui sur les chefs de villages, dont l'autorité est héréditaire, mais modérée par un tuteur et un sénat indépendant formé des anciens. Autrefois, les guerriers et les femmes prenaient parfois aussi une certaine part au gouvernement. Les débats politiques se sont toujours faits avec gravité, et, d'ordinaire, pendant la nuit.

Les vieillards étaient souvent abandonnés sans ressources, et parfois, même, mangés par leurs petits enfants. L'éducation des enfants était extrêmement négligée.

Lorsque, en 1611, Champlain visita l'île de Montréal pour y établir le comptoir d'échange, appelé Place Royale, le terrain était libre: Hochelaga avait disparu. Néanmoins, ce n'est que le 18 mai 1642 que, définitivement, Chomédey de Maisonneuve posa, sur la pointe à Callière, les fondements de Ville-Marie, devenue aujourd'hui, sous le nom de Montréal, la métropole commerciale du Canada."

* * *

Le R. Père P. E. Bonald, O. M. I., ainsi que le R. Père Hugonard du même ordre, mais habitant le Manitoba, nous parlèrent de la *tribu des Cris*; le premier nous parlant spécialement des Cris des Marais, qui habitent au nord de Winnipeg, le second nous donna des *notes spéciales sur les Cris des Prairies*. Après nous avoir dit que "les Cris sont une division de la race algonquine, bien différente des autres Peaux-Rouges du Canada.

On peut résumer le travail du premier comme suit:

1° Distribution géographique. Les Cris des Prairies habitent les immenses plaines de l'Ouest, jusqu'aux Rocheuses. Les Cris des bois, la basse Saskatchewan jusqu'au Lac des Esclaves. Gens pacifiques, trappeurs de profession, amis des blancs. Origine de la race des métis anglais et français. Les Cris des

Rochers vivent dans le pays de granit. Leur occupation exclusive est la chasse et la pêche, leur pays étant impropre à l'agriculture.

2° Caractères physiques. Taille au-dessus de la moyenne, teint cuivré, front étroit, face longue, cheveux noirs, épais et durs.

3° Langue. Idiôme le plus riche et le plus imagé qui se puisse trouver. Parmi les langues anciennes, il n'y en a pas qui puisse lui être comparée. Différences de prononciation parmi eux.

4° Mythologie. Ont adoré tous les éléments de la nature. Sacrifices à leurs fétiches.

5° Moeurs et coutumes. Vie nomade. Ils sont maintenant logés sur des réserves. Vivent de chasse et de pêche, un peu d'agriculture. Sont tous chrétiens, sauf bon nombre de Cris des Prairies."

* * *

Le R. P. Hugonard nous dit que "les Cris des Prairies diffèrent des autres Cris par leurs moeurs, leurs usages, leurs traditions et même par la langue qui est plus douce. Se sont toujours montrés plus réfractaires à la civilisation et à la christianisation. Influence de leur séjour actuel sur les réserves. Ont toujours vécu, dans le passé, en gros camps, à la poursuite des buffles, et ont eu moins de contact avec les blancs. Leur orgueil, leur respect humain ont été une autre cause de leur persistance dans la sauvagerie primitive. Se moquaient de ceux qui imitaient les blancs. Se disaient faits avec de la terre noire, tandis que les blancs avaient été faits avec de la terre blanche. D'après eux, ils ont une origine, une religion, une destinée différente des blancs. Sont encore aujourd'hui les plus attachés au paganisme de toutes les tribus sauvages. Peu à peu cependant la civilisation les atteint grâce aux écoles."

* * *

Le R. Père C.-E. David, également de cet ordre des Oblats dont on trouve les missionnaires partout dans l'Amérique du

Nord, nous parla des *Montagnais du Labrador et du Lac St-Jean*, "que Champlain et les Français de son temps trouvèrent disséminés depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'à Trois-Rivières. Origine montagnaise de plusieurs noms de lieux et de rivières bien connues, comme Ottawa, Mattawa, Niagara, etc., etc. Quatre dialectes forment la langue algonquine: le montagnais, l'algonquin de l'Ottawa, l'odjibwe et le cris.

Etude sur la distribution géographique des Montagnais, leur population, coutumes, genre de vie, instruction, langue, culte des morts, défauts.—Le Montagnais semble condamné à disparaître comme race," conclut le père David.

* * *

Avec notre écrivain artiste M. Ernest Gagnon, si goûté par les lecteurs de la REVUE CANADIENNE lorsqu'ils ont la bonne fortune d'y trouver quelque chose sorti de sa bonne plume, nous quitterons pas les sauvages mais nous entrerons dans le domaine de l'art. Son travail intitulé: *Les Sauvages de l'Amérique et l'Art musical*, nous dit qu'on ne trouve aucune trace d'art musical véritable chez les sauvages de la première période des découvertes américaines. Ce ne fut que sous l'influence de la musique des européens que les chants de nos indigènes prirent une forme rythmique et modale voisine de l'art. Cette influence ne fit que s'accroître par la suite. Ce qu'ont écrit à ce sujet les romanciers européens n'est que pure fiction.

Les chants ou danses des sauvages étaient accompagnés d'un instrument bruyant appelé *chichigouane* (*chichiquois* par les Français), ou *mitchichigouane*, s'il était d'une grande dimension. Description de cet instrument chez les sauvages du Canada. On se servait aussi du tambour. Quelques instruments mélodiques apparaissent au XIXe siècle.

Nos sauvages du Nord-Ouest ont gardé fidèlement les traditions relatives aux chants et aux danses.

Les chants sauvages sont toujours agrémentés d'une foule de petites notes, d'intervalles minuscules et de heurts de gosier impossible à noter.

Les chants religieux des indiens actuels de la province de

Québec sont principalement des adaptations sur des mélodies grégoriennes ou des cantiques français. Exemples de cantiques et de chants profanes chantés à Lorette, près de Québec. Les chants de nos hurons ont plus du caractère indigène que ceux qui les chantent.”

* * *

Après M. Gagnon, mademoiselle Natalic Curtis, de New-York, nous parla aussi des *chansons des sauvages et du rôle qu'elles jouent dans la vie de ces peuples*. “Elle nous fit voir la chanson expression de l'état d'âme du peuple. La place importante qu'elle occupe dans la vie des sauvages : leur religion, leurs traditions, leur histoire sont en quelque sorte incorporées dans un rituel de poésies et de chansons ; elles chantent les maximes de leurs sages, les hauts faits de leurs héros et le culte de leurs dieux ; souvent même elles sont intimement liées aux actes journaliers de leur vie.”

Mademoiselle Curtis nous dit ensuite comment la chanson prend origine chez les sauvages, puis elle donna des exemples en chantant elle-même des chansons des différentes tribus sauvages de l'Amérique : chansons religieuses, chansons guerrières, chansons accompagnant un travail, chanson pour endormir et enfin une chanson de danse.

* * *

M. J. Edmond Roy nous fit connaître les *principes de gouvernement chez les Indiens du Canada*.

Il passa en revue les “diverses formes de gouvernement chez les Esquimaux, les Abénaquis, les Hurons, les Iroquois et les Natchez. Constata l'influence des vieillards dans les conseils. Des capitaines de guerre. Des castes nobles héréditaires chez certaines tribus.

Il posa et résolut la question de savoir s'il y avait des lois chez les Indiens ? Comment s'exerçait la justice ? Des sanctions donnés aux lois.

Nous parla de la propriété du sol. De la communauté. Territoire de chasse et champs de culture.

Du droit familial. Mariage. Etat social de la femme. Autorité paternelle. De l'hérédité."

* * *

Avec M. N. E. Dionne, le zélé et habile secrétaire et principal organisateur du Congrès de Québec, nous abordons un autre aspect des études sur les sauvages de l'Amérique. Le travail de M. Dionne portait pour titre: *Les langues sauvages du Canada et l'Oraison dominicale*.

"La première prière, nous dit-il, enseignée aux sauvages du Canada par les missionnaires Jésuites, est le *Pater* ou Oraison Dominicale que le Christ, fils de Dieu, apprit à ses disciples. Ils leur expliquaient chaque verset en les traduisant mot à mot. Les missionnaires eurent beaucoup de difficultés à apprendre les langues sauvages. Le fait est qu'elles sont hérissées de difficultés. Quoique riches par elles-mêmes, elles ne connaissent pas toujours le mot propre, qui traduit parfaitement les divers sens d'un mot français. Il en va ainsi pour le *Pater* qui comporte plusieurs traductions avec des variantes assez marquées, suivant l'époque où ces traductions ont été faites. Plusieurs citations font mieux comprendre cette idée. Malgré tout on s'aperçoit que l'Indien est attaché à sa langue, et qu'en dépit des années et des causes multiples qui auraient pu la déformer, celle-ci en général, a conservé son caractère particulier qui la rend reconnaissable à toutes les époques de l'histoire du Canada."

* * *

Le R. Père Legoff, O. M. I., donna lecture d'une note sur la langue des Dénés. Titre bien modeste pour une aussi savante dissertation. "Les Dénés couvrent, nous dit-il, des milliers de lieues carrées, divisées en une foule de tribus qui ont chacune leur idiome. On croit que ceux-ci dérivent tous d'une langue primitive qui paraît être le montagnais.

Ces idiomes ont des liens de parenté: mêmes racines, mêmes procédés d'agglutination, mêmes tournures de phrases.

Le rôle principal est joué par les consonnes. Ces lettres sont comme le nerf, la charpente de la langue. Plusieurs peuvent se remplacer les unes par les autres. Plusieurs peuvent exprimer un ordre d'idées et la contradictoire.

La langue des Dénés offre des caractères propres qui, tout en la rapprochant de tous les groupes de langues connues, l'en différencient complètement. Exemples de racines modifiées par des suffixes et des préfixes. Exemples de mots composés modifiés d'une façon analogue.

Origine du verbe simple. La racine, dans ce verbe, est susceptible de flexion, contrairement à ce que dit le P. Pétitot. La fabrique des verbes composés ou polysynthétiques n'a rien de bien compliqué; les éléments qui les composent s'y incorporent dans leur ordre naturel. Les deux seuls éléments qui appellent vraiment l'attention sont la flexion verbale et la radicale qui termine le verbe. Exemples.

Le Déné est une langue de verbes. Les verbes ont des conjugaisons beaucoup plus compliquées que dans les autres langues américaines. A peu près chaque verbe a ses particularités de conjugaison. Le sens même varie suivant l'intonation.

Les rapprochements que le P. Pétitot établit entre le déné d'une part, le grec et le latin de l'autre, ne sont pas exacts. Analogies nombreuses entre le déné et le celtique. Il y a lieu de croire que ces deux langues ont emprunté les mots communs à quelques vieilles langues primitives."

* * *

Le R. Père Geo. Lemoine, du même ordre des Oblats de Marie Immaculée, nous parla du *génie de la langue Algonquine*: "L'Algonquin est pour le moins une langue soeur du Montagnais du Labrador, du Tête-de-boule du St-Maurice, du Cris de la Baie d'Hudson, de l'Odjibive et d'autres dialectes sauvages de l'ouest canadien. J'ai dit *pour le moins une langue soeur*; car d'aucuns prétendent qu'il est même la *langue mère* de ces derniers, ce que je n'entreprends pas de vérifier. Je n'ai pas

non plus l'intention de décider si toutes mes remarques dans ce travail s'appliquent aussi bien à ces dialectes qu'à l'algonquin. Je me borne, dans ces quelques lignes, à traiter exclusivement de l'algonquin, sans m'occuper de ce qu'il a de commun avec d'autres langues sauvages.

L'algonquin est parlé au Lac-des-deux-Montagnes, à Maniwaki et autres endroits de la Gatineau, ainsi qu'aux lacs Barrière, Victoria, Témiscaming, Abbittibi, au Grassy Lake, au Golden Lake et à Mattawa d'une manière passablement uniforme; ailleurs il se confond plus ou moins avec les dialectes mentionnés plus haut.

Bien diverses sont les impressions des étrangers sur la configuration de cette langue. Aux uns elle apparaît comme une collection de mots extraordinairement longs; d'autres en font une langue à peu près monosyllabique. Disons que tous ont une fausse impression de l'algonquin. La longueur des mots n'est qu'apparente. Les mots élémentaires, racines des autres, sont aussi courts qu'en français; ce sont les dérivés et composés qui donne à l'algonquin une apparence quelque peu barbare. Avouons cependant que ces derniers sont nécessaires pour bien parler cette langue, et qu'un étudiant algonquin doit se résoudre à prononcer quelquefois des mots de huit à dix syllabes. La seconde opinion sur la configuration de l'algonquin est celle de certains auteurs qui s'aventurent de parler de nos langues sauvages d'après quelques documents on ne peut plus incomplets et inexacts de prétendus savants qui voudraient donner à d'autres des connaissances de linguistique indianologie qu'ils ne possèdent pas eux-mêmes. Ces auteurs, ne comprenant pas assez les langues dont ils parlent pour savoir où commence et où finit le mot qu'ils ont à transcrire, ont adopté une méthode assez singulière pour se tirer d'affaire, celle d'en séparer toutes les syllabes sans exception, laissant à d'autres plus instruits qu'eux sur ces langues le soin de mettre ensemble des syllabes qui n'auraient jamais dû être séparées. Cette opinion sur le monosyllabisme de l'algonquin peut aussi provenir de la coutume des sauvages de séparer toutes les syllabes d'un mot lorsqu'ils écrivent, habitude qu'ils contractent par suite de leur manque d'instruction et de la plus grande facilité qu'ils s'imaginent trouver à se lire.

Les sons en usage dans l'algonquin sont plutôt français qu'anglais ou tout autres. Voilà pourquoi l'orthographe française est la plus propre à la reproduction des mots de cette langue sauvage. Tous ces sons peuvent être représentés par dix-sept lettres qui sont : *a b d e g h i j k m n o p s t w z*. La plupart des auteurs cependant y ajoutent le *c* pour rendre le *ch* des français ou *sh* des anglais.

Considéré au point de vue phonétique, l'algonquin est moins rude que l'esquimaux et autres langues sauvages du nord de l'Amérique, quoique ne méritant pas tout à fait les éloges que lui ont prodigués le bon vieux Montaigne et l'indianologue Le Hir qui, eux, parlent en général des langues sauvages de l'Amérique Septentrionale. Sous ce rapport le montagnais du Labrador et l'odjibive du Manitoba l'emportent certainement sur l'algonquin pour avoir retranché en partie le son guttural par trop commun de celui-ci. Pour en finir avec ces remarques générales, je dirai que l'algonquin, au point de vue phonétique, peut paraître barbare à côté du français, mais qu'il ne lui cède en rien sous le rapport philologique, comme cette petite étude va nous en convaincre." (Suis un aperçu des parties du discours de l'algonquin).

* * *

Après avoir étudié les langues des sauvages, nous entrons avec M. l'abbé Guindon, P. S. S., dans ce que nous pourrions appeler leur littérature. Son travail intitulé : "I.—*Les Muses d'Oka* : L'amour de la nature a relégué au fond des Laurentides les anciens Algonquins d'Oka; mais leur candide génie a pour jamais enchanté le lac des Deux Montagnes, ses rivages et les sommets voisins : il les a peuplés de manitous.

La cime écroulée de la Montagne Bleue fut sans doute jadis un nid du Tonnerre, mais la ruine de ce repaire, causée par un cataclysme, en a chassé pour toujours le monstrueux oiseau.

II.—*Oka, ou le Génie du Lac des Deux Montagnes* :—Oka est un dieu sauvage, ennemi des visages pâles. Apparenté avec tous les habitants du lac, il les rassemble, pendant les tempêtes. Les animaux et les mânes d'Indiens s'y rendent et les manitous

s'unissent au concert: ce sont les Nibanabègues, ou sirènes algonquines, les Imakinacs ou génies des lieux pittoresques, et les Poukanagins, qui habitent les montagnes voisines. On se livre alors à l'enchantement, à la musique et à la poésie."

* * *

Le R. Père Jones, S. J., nous parla de la topographie du pays des Hurons. A l'aide des rares vestiges des villages hurons qui nous restent encore, il parvint à localiser l'endroit exact du village de *St-Gabriel*, centre des missions des Récollets, et de celui de *la Conception*, centre des missions des Jésuites.

* * *

Il serait trop long de suivre les autres congressistes dans leurs savantes dissertations sur les antiquités des autres parties de l'Amérique, qu'il nous suffise de dire que nous avons eu l'avantage d'entendre plusieurs études du vieil et savant Dr Edouard Seler, professeur à l'Université de Berlin, en Allemagne, qui depuis trente ans, fouille les ruines de l'Amérique Centrale.

M. Léon Lejeal, l'un des plus remarquables professeurs au Collège de France et délégué du gouvernement Français au XVe Congrès international des Américanistes, nous parla de *la question Calchique*, étude excessivement intéressante, mais qu'il serait trop long même de résumer ici. M. Lejeal déposa sur la table du Congrès les travaux de plusieurs de ses confrères de France, empêchés de venir personnellement au Congrès.

M. Franz Boas, de New-York, professeur très en vue de l'Université Columbia et qui a passé sa vie à étudier les sauvages de l'Amérique du nord, nous entretint du *Problème ethnographique au Canada* et autres questions.

M. Leopoldo Bates, mexicain qui a mis au jour dans les excavations qu'il fait exécuter à Teotihuacan, la ville des dieux des monuments plus considérables que les énormes pyramides d'Égypte, nous fit connaître, à l'aide de projections, le résultat de

ses travaux. C'est M. Bates qui, en sa qualité de président de la délégation du Mexique, clotura les travaux du Congrès par une improvisation, exprimant d'une manière charmante, le bon souvenir que ses collègues étrangers et lui, emportaient de la cité de Champlain :

“Québec, a-t-il dit, est une ville unique, incomparable. Vous avez tout ici. Parlerai-je de la science en face de cette phalange de savants modestes, dont Mgr Laflamme n'est pas le moins modeste, mais dont la renommée est si parfaitement établie? Vanterai-je votre hospitalité charmante? Elle est proverbiale, et je lui rends hommage. La beauté de votre ville, qui peut la nier, quand on en parle du haut de cette promenade unique que vous appelez votre terrasse et d'où l'oeil contemple dans un même horizon tout ce que la nature peut grouper d'enchanteur, ces monts superbes, cette falaise escarpée, cette cataracte dont nous avons entendu les sourds grondements, ce fleuve profond et majestueux, ces riantes campagnes qui encerclent la ville aux trois quarts, et par dessus tout cette population qui jouit dans la paix la plus profonde de tous ces bienfaits de la nature.

“En partant de mon pays, le président de la République mexicaine m'a dit : “Vous allez au Canada, c'est un beau et un grand pays.” Je suis venu à Québec. Demain je pars de Québec, mais j'y laisse une partie de mon coeur. Le président ne m'avait pas prêté ce dénouement à ma mission.”

M. Alphonse Gagnon, le zélé trésorier du Congrès, dont les savants travaux sur les antiquités américaines sont depuis longtemps familières aux lecteurs de la REVUE CANADIENNE fit part au Congrès, d'une savante dissertation sur *l'origine de la civilisation de l'Amérique procolombienne*, qui fut écoutée avec un vif intérêt.

Il faut nous borner même dans cette simple nomenclature des nombreux travaux présentés au Congrès, par des auteurs distingués, nous croyons en avoir dit assez pour intéresser nos lecteurs et les engager à prendre plus ample connaissance du progrès que le Congrès de Québec a fait faire à la science des antiquités américaines, lorsque nous aurons la bonne fortune de posséder le rapport officiel du Congrès. M. le docteur Dionne, qui a déjà tant fait pour le succès de ce Congrès, est

chargé de préparer ce compte-rendu, c'est dire qu'il sera un digne complément de cette utile et savante réunion.

Il ne faut pas croire que les Congressistes furent tellement absorbés par leurs savants travaux qu'ils n'ont pas joui de l'hospitalité si franche des Québécois. Mercredi, le 12 septembre, ils ont été reçus à Spencer Wood par Lady Jetté qui leur a donné un splendide *Garden Party*. Le lendemain soir, ils étaient reçus à l'Université Laval par Mgr. le Recteur et les Professeurs. Le vendredi soir, son Honneur M. le Maire et les autorités municipales de Québec leur donnaient une fête de nuit au Kent House, auprès des chûtes de Montmorency.

Dimanche, dans l'après-midi, on leur faisait visiter Ste-Anne-de-Beaupré et les belles plaines de St-Joachim, au pied du Cap Tourmente, où l'on voit encore la splendide ferme établie par Mgr. de Laval et dont les bâtiments sont encore ceux bâtis par l'illustre évêque. Enfin, lundi, l'honorable ministre de la marine leur faisait faire une excursion sur le fleuve, jusqu'à Tadoussac. Ajoutons qu'outre un musée d'antiquités américaines, établi dans une des chambres du palais Législatif, dont la principale partie était leur lieu de réunion, toutes les bibliothèques et collections de Québec leur étaient ouvertes.

En terminant, M. Omer Héroux, le distingué successeur de M. Tardivel, à la rédaction de la *Vérité*, nous permettra de reproduire les belles réflexions que lui suggère ce Congrès des Américanistes; nous les empruntons à la *Vérité* du 29 septembre dernier :

“Quelques-uns des travaux n'offraient de réel intérêt que pour les professionnels, mais c'était l'exception. La plupart éveillaient chez les auditeurs des souvenirs utiles et des réflexions fécondes, tout en leur apportant des faits inconnus ou oubliés. A tous ils ont donné une notion plus nette et plus vive de la richesse et de la complexité de la vie américaine; ils ont fait surgir de ce sol d'Amérique, qu'on s'est habitué à considérer comme neuf et dépourvu du prestige des ruines séculaires, la poussière d'un passé qui se perd dans la brume des âges. Ils nous ont montré, à côté des Anglo-Saxons et des Latins qui se partagent la domination du continent, les races aborigènes avec leurs traditions, leurs moeurs, leurs idéaux si radicalement dif-

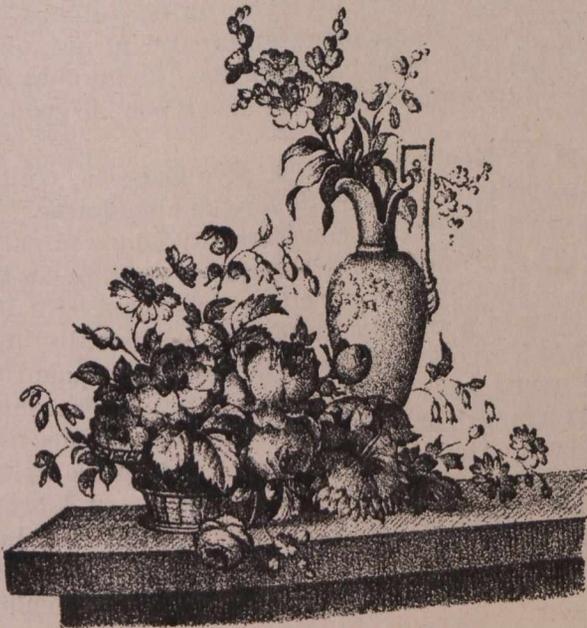
férents des nôtres et, derrière elles, les longues générations qui ont aimé et souffert sur cette vieille terre américaine et dont il ne reste que des ruines. Ruines gigantesques cependant et qui traduisent l'effort de cerveaux puissants, de bras innombrables. L'imagination se perd à sonder les perspectives que découvrent ces travaux : des races inconnues entrent dans l'histoire, les annales de l'humanité se chargent de richesses nouvelles. D'où venaient ces peuples, quelles migrations les ont portés du berceau de la race humaine aux extrémités de la terre? Quelles combinaisons politiques et sociales se sont élaborées dans ces mystérieuses profondeurs de l'histoire? Nous ne le saurons peut-être jamais; peut-être aussi quelque fouille heureuse viendra-t-elle, comme en Asie, nous révéler le destin d'empires qui s'étaient promis l'éternité de la gloire et dont le nom fut, pendant des siècles, ignoré de l'humanité entière....

Grandeur et petitesse de l'homme! Les études archéologiques enrichissent, comme la psychologie intime, ce thème éternel des réflexions humaines. Le voyageur qui retrouve au musée du Caire, cataloguée sous le numéro 5,233, la momie desséchée du roi que les inscriptions égyptiennes appelaient "Ramsès-Meïamoum, le très vaillant, l'ami d'Ammon-Râ, le bien aimé des dieux dès avant sa naissance, éternel comme le soleil", ne peut s'empêcher de sentir, comme dans un éclair, le néant de toute grandeur terrestre. On éprouvait un sentiment analogue en écoutant M. Bates raconter la découverte des ruines de Teotihuacan, la "ville des dieux", dont les masses entassées abritent les derniers souvenirs d'une grande race. Des hommes qui ont fait cette civilisation, qui ont poursuivi la gloire, la richesse ou le bonheur, qui ont cru les étreindre de leur main ardente, il reste quelques os calcinés qui se mêlent aux débris de leurs temples et de leurs dieux. Leurs rêves sont à jamais évanouis, leur souvenir même surnage à peine dans la mémoire de quelques savants.

On comprend que, devant de pareils spectacles, les hommes qui ne croient point à l'au-delà soient pris d'une sorte de désespoir.—A quoi bon lutter, si tout doit finir? La vie est absurde puisqu'elle nous propose un but que nous ne pouvons atteindre, puisque les hommes et les races disparaissent fatalement dans l'éternel écoulement des choses....

Ces ruines s'éclairent d'une autre lumière pour qui a le bonheur de croire. De ces peuples abolis, dont nous ne savons plus les noms, dont les dieux s'écroulent sous la pioche des démolisseurs, il subsiste quelque chose : les âmes qui vivent à jamais pour un bonheur ou un malheur infinis. Rien n'est perdu de ce qui fait battre leur coeur ou vibrer leur âme : tout a été pesé dans les balances de la Justice. La caducité de leur oeuvre atteste simplement que la vie n'a pas de sens, si on ne l'envisage *sub specie aeternitatis*. Pénétrez plus avant dans cette pensée, scrutez ce thème de méditation et vous constaterez que des études apparemment les plus détachées de toute préoccupation religieuse jaillissent parfois des leçons éloquentes et sévères à l'égal d'un sermon..."

A. Leglanceur.



La Rivière des Trois-Rivières

Suite et fin (1).

IV

Le chef Capitanal qui, en 1633, avait demandé à Champlain de bâtir une maison française aux Trois-Rivières, ne se trouvait pas sur les lieux, le 4 juillet de l'année suivante, lorsque La Violette abattit les premiers arbres de la forêt environnante pour poser la palissade du nouveau fort; il était éloigné, avec ses gens, du côté sud du fleuve. Vers la fin de juillet, Champlain visita les travaux. On apporta Capitanal mourant, qui demandait qu'on l'inhumât près des Français. Champlain fit mettre une petite clôture autour de son tombeau pour le rendre remarquable.

Capitanal, ou Kepitanat selon le père Ducreux, était chef des Montagnais, peuple de race et de langue algonquine.

Les Sauvages avaient un cimetière situé dans la partie nord-est du Platon, à l'endroit où se termine la rue dite des Casernes, du Collège, et du Château, car elle a trois noms. En 1858, lorsque l'on coupa la pointe du Platon pour construire la descente du boulevard Turcotte, les restes de cette nécropole furent mis au jour et nous eûmes l'occasion de les examiner à mesure que les travaux avançaient. La plupart des objets appartenaient à l'âge de pierre, ce qui est antérieur à l'arrivée des Français. Ça et là, et rarement, on découvrait un article de fabrication européenne, qui pouvait être de la période de Cartier à Laviolette. Pas le moindre signe chrétien. Plusieurs personnes exprimaient l'opinion qu'il y avait ensemble deux genres de tombeaux: hu-

(1) Voir *Revue Canadienne*, livraison de septembre, page 185.

ron-iroquois, et algonquin. L'endroit est des plus convenables pour un monument.

Il est naturel de croire que l'on y enterra Capitalan; néanmoins les découvertes de 1858 ne révélèrent rien à ce sujet. Au mois d'avril 1887, M. Louis Pothier ouvrit le sol qui confine à ce cimetière du côté ouest, par conséquent au nord-est du château actuel et au nord-nord-ouest du fort de Laviolette d'autrefois. Il y trouva deux sépultures sauvages, dont une insignifiante; mais l'autre renfermait un chaudron de cuivre de 6 pouces sur 9 pouces, une pipe de terre avec tuyau plombé, une pierre à fusil, un bout de fer appartenant à un outil quelconque, une épée, trois dagues à gâines de peau avec poil, deux couteaux avec débris de gâines, une branche de sapin, des fragments d'écorce d'arbres, des morceaux de couverture de laine, des pièces de peau de castor. Du squelette il ne restait que la mâchoire, des grands os et des cheveux — le tout inhumé dans un beau sable sec. Assurément ce n'était pas un sauvage vulgaire qu'on avait honoré de la sorte. Si ce n'est Capitalan c'est Pachirini; — toutefois ce dernier était encore enfant lors du décès de Capitalan, et il vécut chrétien, de sorte qu'il avait sa place au cimetière des Français ou des Sauvages convertis. Plantons une stèle sur la place du tombeau sauvage en souvenir de Capitalan.

Le 1er août 1635, le père Buteux écrivait, parlant de la perte de Capitalan: "Si nous (les pères Le Jeune et Buteux) eussions été pour lors aux Trois-Rivières, je ne doute point qu'il ne fût mort chrétien. J'ai un grand regret de la mort de cet homme, car il avait témoigné en plein Conseil que son dessein était d'arrêter ceux de sa nation auprès du fort de la rivière d'Anguien; il m'en avait donné parole en particulier."

Ceci révèle, un nouveau nom imposé à notre rivière. Lorsque le père Le Jeune traçait ces lignes (1) destinées à être lues en France, il venait de recevoir une lettre du duc d'Enghein (2); (plus tard le grand Condé), qui promettait de se rendre utile à la colonie dès que son âge le mettrait en état d'agir, car, né en

1 "Relations," 1635, p. 21; 1636, p. 3.

2 Anguien ou Enghein, c'est la même chose. Prononcer "angain."

1621, il ne dépassait pas quatorze ans, mais donnait déjà des preuves de haute intelligence. Son père avait été vice-roi de la Nouvelle-France.

Un protecteur de sang royal était bien ce que le zélé missionnaire pouvait rêver de plus favorable au Canada, et ce n'était point de sa part une maladresse que de rattacher cette puissante famille aux intérêts du Canada, en baptisant d'après elle l'une de ses principales rivières. Un tel projet nous paraît manifeste dans les quelques lignes citées plus haut. Le père Le Jeune, très bien en cour, homme de mérite, actif, dévoué à la colonie, pouvait être pour celle-ci une précieuse ressource au début de ses établissements.

En ce qui regarde le nom d'Enghien, le projet de l'appliquer au Saint-Maurice n'eut pas de suite. Ajoutons que la lettre du père Le Jeune est la seule pièce connue qui le mentionne.

Mais si vous doutez de quelle rivière parle le père Le Jeune il suffit de se rappeler que Capitanal était chef des Trois-Rivières, et que le texte mentionne "le fort de la rivière d'Anguien" comme lieu d'habitation de ce sauvage. Il n'y avait qu'un autre fort dans toute la contrée du Canada : celui de Québec, car on ne saurait tenir compte, en 1635, du poste de Sainte-Croix, construit (1633) sur une île des rapides du Richelieu, près Deschambault, et presque aussitôt abandonné.

L'enthousiasme qui régna dans certaines localités de la France pour les missions du Canada, de 1633 à 1640 à peu près, ne fut qu'un feu de paille. Le prince de Condé fit comme les autres ; il oublia ses promesses au père Le Jeune, se mit dans les affaires de l'Europe, gagna la bataille de Rocroi, se mêla de politique, emporta des villes, devint rebelle, et resta avec un nom immense... lequel ne se retrouve plus en Canada.

La *Relation* de 1635 dit : "Les Français ont nommé ce lieu les Trois-Rivières, parce qu'il sort des terres un assez beau fleuve qui se vient dégorger dans la grande rivière (1) de Saint-Laurent par trois principales embouchures, causées par plusieurs petites îles qui se rencontrent à l'entrée de ce fleuve, nommé des Sauvages *Metaberoutin*."

1 Aujourd'hui, nous appelons plutôt "fleuve" un cours d'eau qui se décharge dans la mer, et "rivière" celui qui se perd dans un fleuve.

Le mot Métaberotin, Métaberoutine, Metapelodine, veut dire le tourbillon des vents. En algonquin l'n final est sonore comme dans *ine*.. Les Abenakis ont fait une corruption du mot, et prononcent "Madonbaledenik;" en français, on dit "les Chenaux."

En 1646, le *Journal* des jésuites parle du "cap des Trois-Rivières," pour désigner le cap appelé plus tard du nom de M. de La Ferté, abbé de La Madeleine, propriétaire de ces terrains. Les trois chenaux appartiennent autant et plus à ce cap qu'au cap Métaberotin.

La délimitation de la seigneurie de La Madeleine, en 1651, embrasse "deux lieues le long du fleuve, depuis le cap nommé des Trois-Rivières, en descendant sur le grand fleuve, jusqu'à l'endroit où les dites deux lieues pourront s'étendre."

On voit que les trois rivières en question demeurent toujours à la même place. La ville des Trois-Rivières est à une demi-lieue plus loin, sur la terre ferme (en remontant).

La relation de 1652 mentionne que, "le 8 juin, deux Hurons, tendant une ligne pour prendre du poisson, proche des îles du fleuve appelé les Trois-Rivières, furent massacrés." C'est toujours un seul et unique cours d'eau qui porte le nom de "Trois-Rivières."

Un contrat du notaire Séverin Ameau, en date du 4 novembre 1652, dit indifféremment "cap de La Madeleine" et "cap des Trois-Rivières," pour désigner la pointe nord des Chenaux.

En 1653, le père Bressani écrivait: "C'est un cours d'eau que nous appelons les Trois-Rivières parce que, à l'embouchure, il est divisé en trois branches par deux îles."

Tout cela est-il suffisant pour faire taire les hommes ingénieux qui ont inventé tant de choses sur l'origine du nom des Trois-Rivières, ou pour empêcher les autres de reproduire des inexactitudes de ce genre?

L'île la plus grande "située dans les Trois-Rivières" fut concédée, en 1655, à Christophe Crevier, Jean Pacault, Michel Lemay, Pierre Dandonneau, Jacques Bertaud et Jacques Brisset, "tous habitants des Trois-Rivières," ce dernier terme signifiant la bourgade française de la Table, à 40 arpents de l'île. La même année, dans un acte du notaire Séverin Ameau, on ren-

contre pour la première fois le mot de "ville" appliqué à ce lieu.

En dépit du proverbe: "Qui prouve trop ne prouve rien," il nous serait facile d'entasser des témoignages de ce genre et en faire un long chapitre.

Bacqueville de La Potherie disait, en 1701: "La ville tire son origine de trois canaux, dont l'un est plus large que la Seine au-dessus de Paris, et qui sont formés par deux îles de quinze à seize arpents de long, chacune remplie de beaux arbres. Il y en a quatre autres fort petites, au-dessus, dans l'embouchure d'une rivière nommée Maitabiroline, d'où descendent plusieurs nations qui y viennent faire la traite de leurs pelleteries."

L'auteur sait bien que la traite avait lieu à la ville, mais la construction de sa phrase nous porte à croire faussement que c'était sur les îles.

On ne saurait douter que le poste de 1634, qui est devenu la ville actuelle, ne tire son nom de l'embouchure si particulièrement conformée de la rivière dont les Français de l'époque dépeignaient la physionomie en disant: les chenaux — la rivière aux chenaux.

Ce qui est évident, d'autre part, c'est que La Potherie, lors de sa visite à la ville, n'a pas examiné les îles dont il parle, puisqu'il donne à deux d'entre elles des dimensions exagérées à l'extrême et qu'il efface presque l'île Saint-Christophe, la plus grande de toutes, sans compter qu'il les déplace étrangement. Il fait, de plus, une rivière spéciale de Métaberotin.

Charlevoix s'exprime singulièrement: "Un peu au-dessous, et du même côté que la ville, le fleuve reçoit une assez belle rivière qui, avant de confondre ses eaux avec les siennes, en reçoit en même temps deux autres, l'une à sa droite et l'autre à sa gauche, et c'est ce qui a fondé le nom de Trois-Rivières, que porte la ville."

Au moment où ce voyageur écrivait ainsi à la duchesse de Lesdiguières, après avoir passé en voiture devant Bécancour, et le cap Métaberotin, il venait de mettre pied à terre en ville, sans avoir vu de près les localités en question. C'était le 6 mars 1721. Sa conception de deux rivières qui se déchargent dans l'embouchure d'une troisième, résulte évidemment d'un malentendu entre lui et la personne qui lui expliquait la forme de la contrée.

Les voyageurs se copient parfois en se succédant et reproduisent de cette manière des erreurs qui ont lieu de surprendre. Par exemple, Lebeau note, en 1729, que "la ville tire son origine de trois canaux, dont l'un est plus large que la Seine dans son entrée à Paris; ces trois canaux sont formés par deux îles de seize cents arpents de long chacune et remplies de beaux arbres." Ceci n'est qu'une répétition du texte de La Potherie, mais ce dernier avait copié Lescarbot en disant "seize cents arpents," et Lescarbot avait mal compris Champlain, lorsque celui-ci parlait, en 1603, de trois îles pouvant avoir environ "cinq ou six cents pas de long." Lescarbot, reprenant ce texte, met, en chiffres (ce qui est peut-être la faute du typographe) "de 15 à 1600 pas;" La Potherie arrive avec "quinze à seize cents arpents de long." Lebeau sanctionne ce mesurage, lui qui demeurait à Québec et pouvait se renseigner à bonne source. Ainsi, quinze cents pas sont devenus 1,500 arpents, soit 19 lieues de long — quand la plus longue de ces îles mesure 6,000 pieds ou deux mille quatre cents pas. Remarquez que les deux îles dont parle Champlain sont de moitié plus petites que celle-là.

Le dictionnaire de Trévoux est assez inexact à son tour: "Grande rivière de la Nouvelle-France, en Amérique, *Trifluvius*. Elle se forme par le concours de trois rivières qui ont leurs sources vers les confins de l'Estotilande, et qui se déchargent dans le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal." Et ailleurs: "L'Estotilande est un grand pays de l'Amérique Septentrionale, qui est encore appelé la terre de Labrador, ou de Cortéreal, ou la Nouvelle-Bretagne."

Ces trois rivières imaginaires, sortant de la région du nord, pour se combiner en un seul cours d'eau qui tombe dans le Saint-Laurent, altèrent l'ordre des choses établies par la nature puisque, en réalité, ce sont trente ou quarante belles rivières qui aboutissent au fleuve par une seule voie. Le Saint-Maurice ressemble à un arbre sans racine qui serait couché sur le sol; le pied ou bas du tronc baigne dans le Saint-Laurent; les branches, étendues à droite et à gauche, représentent les nombreux tributaires qui lui viennent de toutes parts, après avoir arrosé un territoire de 100 lieues de long sur autant de largeur, qui

n'est ni le Labrador, ni la terre de Cortéreal, ni la Nouvelle-Bretagne, mais peut-être bien l'Estotilande; ce qui réglerait la question de savoir où était située la mystérieuse contrée de ce nom que nous ne pouvons plus retrouver. Le territoire du Saint-Maurice, et non point ceux du Saguenay ni de l'Ottawa, correspond le mieux à ce que les premiers géographes nommaient *Estotilande*, un nom étrange qu'ils n'expliquent en aucune manière.

V

La rivière des Trois-Rivières a porté ce nom depuis 1599 jusqu'à 1750. Le terme "les Chenaux" paraît remonter aux débuts de la ville; il règne encore.

Quand donc s'est produite l'appellation de "Saint-Maurice?"

On la découvre, pour la première fois, en 1723, puis, en 1751.

De tous les habitants de la ville et de la région, il n'y en a qu'un seul ayant porté le nom de baptême de Maurice avant 1723: c'est un nommé Poulin dit le sieur de Lafontaine, homme instruit, lequel s'était fait donner une terre en fief sur la rive droite de la rivière des Trois-Rivières (1668) précisément où furent élevées les forges, vers 1740, ce qu'on désigne à présent comme les "vieilles Forges." Est-ce de lui que vient le nom du Saint-Maurice? Oui, très probablement.

Les deux fils de Maurice Poulin ont formé les branches qui portent les noms de Courval et Cressé; ces deux surnoms remplacent le nom originaire de la famille. On dit encore "Poulin de Courval;" quant au nom de Cressé, il se prononce maintenant seul. Ce dernier provient de Mlle Cressé, seigneuresse de Nicolet, qui épousa Jean-Baptiste, fils de Maurice Poulin, ci-dessus nommé. On sait avec quelle facilité les noms de famille se changent dans le pays des Trois-Rivières.

Les Chenaux offrent un lieu d'hivernage incomparable pour les navires, petits ou grands, qui fréquentent le fleuve. La profondeur de ces canaux est de 40 à 60 pieds.

Va sans dire que l'aspect de ces trois chenaux si rapprochés devait frapper les voyageurs et leur faire crier: "Trois rivières ensemble!"

que toute la physionomie du paysage est changée. Il y a cinquante ans, la destruction de ces boisés commença; il ne reste plus qu'un sol bas, rasé, au delà duquel le regard suit l'unique rivière dont les bras liquides enlacent les deux îles qui touchent au Saint-Laurent. Au-dessus de celles-ci, plus haut, dans le Saint-Maurice, par conséquent, sont quatre îles, également dénudées de toute végétation forestière. L'oeil voit nettement ces six plaques de terre qui paraissent flotter sur les eaux, et la rivière est large de trois quarts de lieue dans son extrême évasement entre le cap de La Madeleine et le cap Métaberotin.

La surface des îles se trouve à présent, en majeure partie, occupée par des cultures telles que blé, sarrasin, avoines, choux et navets. Les marchands de bois y construisent des quais, des scieries et des maisons d'habitation — sans compter les piles de planches rangées en lignes monotones au bord de l'eau.

Vers le commencement de l'été, le gouvernement de Québec fait tendre des barrages, de la terre ferme aux îles, pour arrêter la marche de plusieurs cent mille billots descendant la rivière; les Chenaux sont alors pontés à la façon d'une route construite en rondins.

Les flotteurs — *drivers*, *draveurs*, si vous voulez — se promènent sur ce plancher mobile, leurs longues perches ferrées à la main, triant les pièces appartenant à chacun de leurs bourgeois, et les poussant au dehors où les hommes des scieries mécaniques s'en emparent pour les transformer en madriers ou en planches.

L'hiver, c'est un autre spectacle. La neige couvre les îles, les chenaux disparaissent sous une couche de glace. Dans ces lieux désolés, le lièvre et le renard tracent leurs pistes, que le chasseur suivra bientôt d'un oeil attentif. De temps à autre, une voiture passe sur le chemin de la traverse, balisé de petits sapins plantés dans le mol édreton qui recouvre les eaux durcies par l'action de l'hiver.

Mais, durant la semaine qui précède la fête de Noël, tout change, les îles s'animent en quelque sorte; partout circule une population affairée; on dresse des cabanages; la tranche de fer et le godendard entament la glace sur une cinquantaine de points choisis à certaines distances les uns des autres; le travail se continue jour et nuit jusqu'à ce que des ouvertures

soient pratiquées au goût des pêcheurs, car il s'agit de pêcher le fameux petit-poisson des Trois-Rivières !

Chaque trou mesure de 12 à 15 pieds de longueur sur 5 de largeur. On y enfonce un long coffre formé de quatre baguettes de bois de frêne revêtues de rêts; l'un des bouts du coffre est ouvert et placé à l'encontre du poisson qui remonte le courant, et qui entre par masses dans ces appareils; après quelques minutes d'attente, le pêcheur soulève la gueule du coffre, tire le tout hors de l'eau; vous voyez alors frétiller sur la glace des centaines de petits êtres qui gèlent, en attendant la poêle à frire. On en prend plus de 40,000 boisseaux chaque hiver, en deux semaines seulement parce que, avant Noël, il n'est pas encore arrivé, et aux Rois il achève sa course vers le rapide des Forges. Cette manne n'a qu'un temps. (1)

Quelques détails sur les îles en question :

L'île de la Trinité se nomme aussi Saint-Quentin, du nom de Quentin Moral, établi aux Trois-Rivières en 1650. Bouchette la nomme île du Milieu. Elle a été connue sous le nom de Commune-aux-Cochons, et aussi d'île Maillet, du nom de son avant-dernier propriétaire. Le nom de Trinité lui vient probablement de sa position dans l'embouchure des trois rivières. D'une pointe à l'autre, elle mesurait 3,200 pieds en 1869, mais l'extrémité qui regarde le fleuve est à présent quelque peu raccourcie. Elle appartient aux héritiers de John Macpherson, de George Baptist et de Samuel Hart, fils d'Ezéchiél.

L'île de La Poterie portait le nom d'île aux Cochons lorsque M. Jacques Le Neuf de La Poterie (qu'il ne faut pas confondre avec Bacqueville de la Potherie) en obtint la concession, l'année 1649. En 1668, dans un acte du notaire Ameau, elle figure comme "située au nord-est de l'île de la Trinité;" elle s'est appelée successivement Bellerive, à cause de Crevier dit Bellerive, habitant du cap de La Madeleine; Caldwell, d'après Henry Caldwell, receveur général de la province, et Baptist, du nom de George Baptist, marchand de bois du Saint-Maurice et dont

1 Ces lignes étaient écrites en 1895. Depuis lors, les usines de Shawinigan et de la Grand'Mère ont pollué les eaux: le petit-poisson, venant de la mer, s'arrête pour frayer à la rivière Champlain et aux battures de Batis-can.

la famille la possède encore. Bouchette la désigne, conjointement avec une île voisine, comme "les îles de l'Abri," parce qu'elles offrent aux navires un refuge efficace contre les vents de l'été et un port d'hivernage commode. Son étendue, d'une pointe à l'autre, est de 3,000 pieds.

Ces deux îles (Trinité et Poterie) divisent le Saint-Maurice en trois canaux.

La troisième, appelée Caron ou l'Abri, mesure 1300 pieds de longueur. C'est une propriété du gouvernement fédéral.

L'île Saint-Christophe, sur laquelle reposent les culées des deux ponts publics, a 6,200 pieds de longueur ou environ 80 arpents de superficie. En 1654, Christophe Crevier sieur de la Mée, Jacques Bertaud, Jacques Brisset, Jean Pacault, Pierre Dandonneau dit Lajeunesse et Michel Lemay en obtinrent la concession, puis, dans l'intervalle des cinq années qui suivirent, Christophe Crevier acheta les parts de ses co-propriétaires. L'île appartient à présent moitié aux autorités fédérales, moitié à Joseph-Nérée Lambert.

La cinquième a été accordée à Pierre Boucher en 1655. Elle porte les noms de Boucher, Saint-Joseph, Lacroix. Sa longueur est de 2,500 pieds. Le propriétaire est Eusèbe Doucet.

La sixième est l'île Ogden, qui mesure 1,000 pieds de long.

Si vous aviez à vous entretenir des cinq bouches qui composent le delta du Nil, peut-être auriez-vous moins de choses à dire qu'en parlant des trois canaux du Saint-Maurice.

VI

Depuis l'inondation qui a dévasté une partie des rives du Saint-Laurent, au mois d'avril 1896, on a souvent employé les mots "îles, cap, Saint-Maurice, commune, banlieue," en les appliquant à la ville des Trois-Rivières. Disons tout d'abord que la banlieue et la commune ont été seules visitées par le surplus des eaux du fleuve, attendu que la vieille ville et le cap Métabrotin sont trop élevés pour avoir rien à craindre du Saint-Laurent ou du Saint-Maurice.

La haute ville a été durant deux siècles toute la ville. A présent une foule de maisons occupent les terrains de la Commune

qui forment la basse ville, presque au niveau ordinaire du fleuve; aussi est-ce le quartier des inondations, tandis que la haute ville, située à 100 pieds au-dessus, reste indemne.

La banlieue se prolonge depuis la commune jusqu'à quelques milles vers l'ouest, bordée au nord par les grands coteaux et au sud par le fleuve, qui l'inonde à peu près chaque printemps. Elle renferme les plus belles terres du monde pour la culture.

Ceux qui écrivent sans avoir étudié, procèdent par suppositions. Ainsi on veut que le nom des Trois-Rivières ait été donné au fort situé près du Saint-Maurice en raison de la facilité qu'il offrait pour y rencontrer les Sauvages qui faisaient la traite par les rivières de Fouez, Bécancourt et Nicolet. Alors la traite de ces trois rivières aurait dû exister dès le temps de Champlain et de Pontgravé, ce qui est impossible puisqu'il n'y avait pas de Sauvages au sud du fleuve. D'ailleurs, les preuves ci-dessus détruisent toute supposition.

Il est à propos de mentionner l'orthographe qui nous fait mettre partout : *les, des, aux* Trois-Rivières, vu que cette forme est à présent démodée, paraît-il. Comme nous l'avons trouvée invariablement dans plus de cinq mille actes manuscrits, de 1634 à 1775, et dans tous les ouvrages imprimés de 1603 à 1750, sans une seule exception, nous aurions scrupule de la changer, dans les citations des pièces du temps. D'autre part, si, à côté de ces textes, nous allions dans notre propre texte supprimer l'article, nous serions doublement dans le tort.

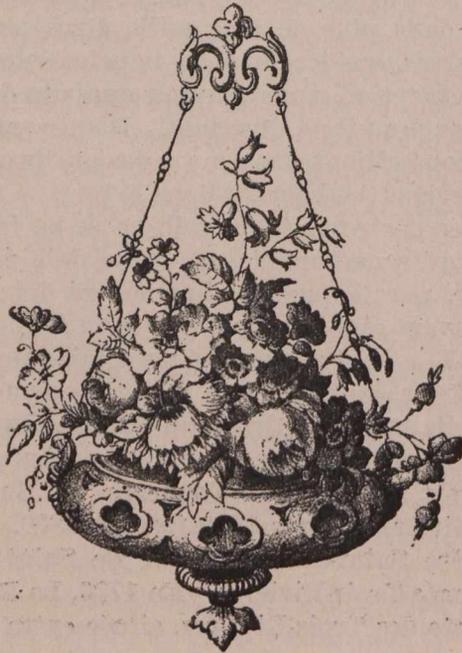
Après l'arrivée des Anglais on voit, ça et là, le mot "Trois-Rivières" employé sans l'article, par suite de l'influence de la langue anglaise, parmi quelques hommes de loi, mais il faut arriver à 1850 avant que de rencontrer cette forme un peu plus fréquemment. Elle n'est pas encore prédominante.

D'autres contrées de l'Amérique portent le nom de Trois-Rivières. A l'île Saint-Jean (Prince-Edouard), depuis deux siècles il y a une localité de ce nom. L'embouchure de la Kamistigoya qui sort à la baie du Tonnerre, lac Supérieur, s'est appelée Trois-Rivières depuis 1680 jusqu'à 1800. Dans le Michigan, la rivière Saint-Joseph, comté de Saint-Joseph, s'est longtemps nommée Trois-Rivières. En 1796, La Rochefoucauld parle de la pointe des Trois-Rivières, située entre la rivière des

Mohawks et le pays de Genessé, donc en arrière d'Oswego, dans Onondaga. Dans le comté de Hampshire, Massachusetts, au confluent des rivières Chicopee, Ware et Swift, il y a la petite ville de Three-Rivers. Enfin, à la Martinique, en 1795, Moreau de Joannès mentionne un endroit nommé les Trois-Rivières, situé au bord de la mer.

Nous croyons avoir démontré que, de 1535 à 1600, ou vers cette date, la rivière qui nous occupe portait le nom de Foix. Après cela, et jusqu'à 1750 on l'appelait Trois-Rivières. Le terme "les Chenaux," qui dure encore, paraît remonter à 1634. A partir de 1723, on rencontre le nom de Saint-Maurice, qui devient fréquent dans les écrits après 1750 et est à présent officiel, mais il n'est pas d'un usage général dans la région.

Benjamin Sulte.



Fleurs Fatales



Sous les derniers beaux soleils, naissent les chrysanthèmes, ces fleurs d'une mélancolie et d'une grâce infiniment exquises. Certes, à les voir si gracieux, si enchanteurs, on croirait qu'ils enferment pour nous, dans leurs frères pétales aux nuances de pleur ou de sang, de très doux présages : on croirait qu'il nous apportent les plaisirs et les voluptés de la saison des vertes feuilles et des nids gazouillants... Mais, illusion... Car, demain, les funèbres brises d'automne, dans les parcs brumeux et glacés, à la fois, vont pleurer l'envol des feuilles, des oiseaux et des amants.....

O chrysanthèmes, fleurs fatales, vous ramenez l'hiver, le triste, le noir hiver !
Comme l'automne a ses fragiles chrysanthèmes, l'âme déjà vieillie a ses tardives illusions, ses chrysanthèmes aussi. Et, en vérité, elles sont parfois tellement pleines

de fraîcheur, de parfum et de miel, qu'elles semblent tout à fait lui présager les délices et les extases toutes divines des jours bleus... mais non... Voici que les premières brises de la suprême vieillesse, dans le jardin tout noyé des brumes de l'âme automnale, sonnent le glas des rêves, des espoirs et des amours à jamais effeuillés!...

.....

O tardives illusions, fleurs fatales, vous amenez les ans neigeux, mortellement neigeux!

Jean de Canada.

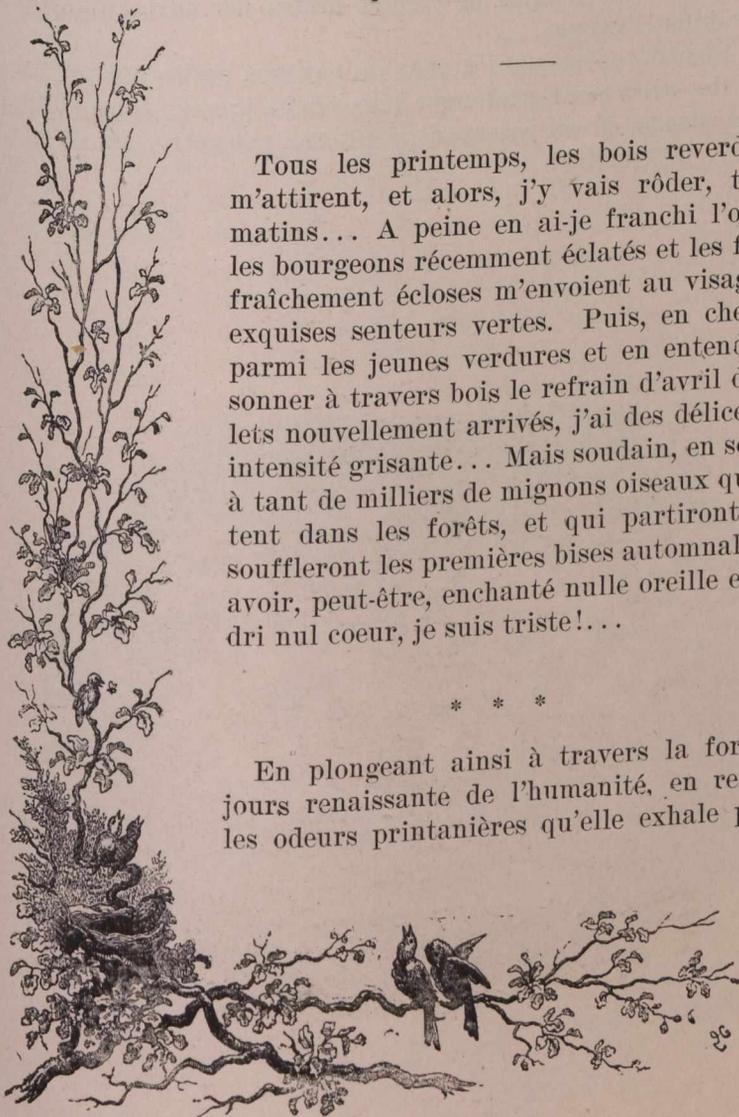


Oiseaux et Poetes

Tous les printemps, les bois reverdissants m'attirent, et alors, j'y vais rôder, tous les matins... A peine en ai-je franchi l'orée que les bourgeons récemment éclatés et les feuillées fraîchement écloses m'envoient au visage leurs exquises senteurs vertes. Puis, en cheminant parmi les jeunes verdurees et en entendant résonner à travers bois le refrain d'avril des oisillons nouvellement arrivés, j'ai des délices d'une intensité grisante... Mais soudain, en songeant à tant de milliers de mignons oiseaux qui chantent dans les forêts, et qui partiront quand souffleront les premières bises automnales, sans avoir, peut-être, enchanté nulle oreille et attendu nul coeur, je suis triste!...

* * *

En plongeant ainsi à travers la forêt toujours renaissante de l'humanité, en respirant les odeurs printanières qu'elle exhale parfois,



j'éprouve un charme mystérieusement troublant. Et puis, je m'y arrête bien souvent pour écouter la voix suavement sonore des poètes, ces oiseaux aussi, qui s'élèvent comme un écho vibrant des choses de la nature entière...

Oh! alors, c'est comme si j'avais toutes les harmonies du Paradis dans le coeur!...

Mais bientôt, en pensant à tant de pauvres petits poètes qui battent des ailes pour prolonger leur chant jusque dans l'âme des générations, et qui passeront, peut-être, sans être jamais entendus... Je souffre!

Jean de Canada.



Le Prisme des Larmes

Sans soucis, sans regrets vous marchiez dans la vie,
Goûtant paix et fraîcheur sur le chemin ombreux,
Absorbant chants, parfums en votre âme ravie,
Oh! vous étiez heureux!

Puis, le bel avenir, qui vous riait! Nul doute,
Ce séjour enchanteur garderait son éclat,
Le charme paraîtrait, en poursuivant la route,
Toujours plus délicat.

Non, nul doute! Les ans d'une plus douce chaîne
Iraient rivant votre âme à ce rivage aimé;
Vous dormiriez un jour. — Oh! date bien lointaine! —
Sous ce dôme embaumé.

Bosquets, landes, ruisseaux! Lieux où nulle tempête
Ne grondait, qui toujours avaient si bien souri,
N'ayant jamais laissé leur gai manteau de fête,
Oh! le berceau chéri!

Un soir pourtant, ami, comme il parut sombre
Le nid si tendrement choyé! Sur son beau ciel
La nue était passée, ombre douloureuse, ombre
Qui vous gonfla de fiel.

La fleur à je ne sais quelle brise de tombe
Avait pris l'amertume, et l'oiseau cette voix
Qui vous brisait le cœur, cette plainte, qui tombe
En sanglots chaque fois.

Comment s'est transformé votre berceau de joie?
Où tout étincelait riant, épanoui,
Qui donc a fait soudain qu'un voile se déploie,
Voile d'ombre et de nuit?

Personne autre que vous, pauvre ami, que vous-même,
Et la douleur mordant votre cœur oppressé,
Douleur, hôte si loin, dont si vite, ô problème!
On sent le bras glacé!

Et votre oeil ne voit plus qu'au travers de ses larmes !
 Oh! larmes et sanglots! Prisme transformateur,
 Dont les nuances font des chagrins de nos charmes,
 Etrange créateur !

Que l'homme peu longtemps reste sans te connaître !
 Comme tu changes tôt notre bel horizon !
 Rêves, illusions ! à peine ont-ils pu naître
 Que voici leur prison !

Car comment nommer mieux notre train de supplices,
 Où le deuil est la fin fatale du plaisir,
 L'amer dégoût le fond des plus tentants calices,
 Où vain est tout désir !

Ah! notre rude vie est un sombre dédale
 Avec voute très basse, et sentier tortueux !
 Et pour fixer nos pas sur la glissante dalle
 Nul rayon lumineux !

Mais ma langue, ô mon Dieu, s'oublie, elle blasphème !
 Nul rayon lumineux ? Complète obscurité ?
 Qu'êtes vous donc, Rayon jailli du Coeur suprême
 De la Divinité ?

Jésus, vous qui, perçant notre nuit séculaire,
 Avez fait ruisseler, des hauteurs de Sion,
 Sur le monde ébloui des gerbes de lumière,
 Sa Consolation !

Rayon bienfaisant qui, touchant des bras arides,
 Leur rendiez vigueur; qui, pénétrant le tombeau,
 Allez prendre à la mort ses victimes livides
 Vivant à ce flambeau !

Rayon étincelant, Rayon pur, salutaire !
 Que le mondain maudisse encor l'obscurité,
 Il ne veut point te voir ! Aveugle volontaire,
 Garde ta cécité !

Nous, amis, tournons là nos débris de l'épave,
 Nos ressorts non brisés. A nos yeux faiblissants,
 Il rendra quelque éclat, puis joie et paix suave
 A nos coeurs, à nos sens !

Raymond Lablan.

A Travers les Faits et les Oeuvres

Les affaires religieuses de France.—La lettre pastorale des évêques.—Un admirable document. — Adhésion à l'Encyclique. — Une protestation patriotique.— Magnifique unanimité.—Un réconfortant spectacle.—Les résolutions épiscopales.— Que fera le gouvernement? — MM. Clémenteau et Briand déclarent qu'ils ne fermeront pas les églises. — Les églises seront ouvertes...mais fermées aux catholiques fidèles au Pape. — Les associations cultuelle-schismatiques. — Le prétendu complot jésuitico-allemand. — La méprisable campagne de M. de Houx.— Une audience du Pape.—Sa sérénité et sa fermeté.—Une lettre de M. Brunetière.—En Espagne.—Politique anti-religieuse. — Au Canada.— La conférence des ministres provinciaux à Ottawa.

Ce sont les affaires religieuses en France qui, dans ces dernières semaines, ont surtout été de nature à solliciter l'attention de notre public catholique. Hélas! de jour en jour, la situation devient plus critique, l'horizon s'assombrit davantage. Une ère de crise, de lutte, de souffrances, s'annonce pour l'Eglise de France. Le plan des loges maçonniques s'exécute graduellement et systématiquement. Elles veulent déchristianiser la nation française. Le Christ qui aime les Francs leur permettra-t-il d'accomplir cette oeuvre maudite?

Les journaux français nous ont apporté la lettre pastorale collective que les évêques ont adressée au peuple catholique, à l'issue de leur assemblée plénière tenue à Paris du 4 au 7 septembre. Ce document solennel marque une époque. Les cardinaux, archevêques et évêques de France y proclament leur adhésion sans réserve à l'Encyclique *Gravissimo*, qu'ils ont acceptée avec une filiale obéissance. Unis autour du Souverain Pontife, comme lui ils n'ont qu'un coeur et qu'une âme pour aimer l'Eglise et la France. Ils rappellent que la constitution de l'Eglise a pour base essentielle l'autorité de la hiérarchie instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est à cette hiérarchie qu'il appartient de régler tout ce qui touche à l'exercice de la reli-

gion. Or la loi de séparation met virtuellement l'organisation du culte à la merci du pouvoir civil. Elle prétend imposer à l'Eglise une constitution laïque. C'est pour cette raison que le pape a justement condamné les associations cultuelles, telles que voulues par cette loi. Toutefois, désireux d'épargner aux catholiques de France les douloureuses épreuves qui les menacent, le Pape s'est demandé s'il ne serait pas possible de former des associations à la fois canoniques et légales. Mais il en est venu à la conclusion que cela ne se peut tant que les droits et l'autorité du Pape et des évêques ne seront pas sauvegardés d'une façon certaine et légale. En effet, de par tel article de la loi actuelle, il appartient toujours au pouvoir laïque de rendre en dernier ressort, des décisions qui mettraient à néant la juridiction de l'Eglise.

Les évêques signalent le passage de l'Encyclique où le Pape repousse d'avance avec indignation l'accusation d'être inspiré par des motifs politiques. Ils font écho à cette protestation. "Non, s'écrient-ils, ce ne sont pas des intérêts politiques qui nous préoccupent. Depuis bien des années nous nous sommes conformés aux directions du Saint-Siège qui nous a demandé de nous réunir dans la seule pensée de défendre la religion catholique, en acceptant la constitution que la France s'est donnée. Il y a longtemps déjà, l'un de nous n'hésitait pas à dire: "Si l'on veut envisager avec impartialité et bonne foi la situation des esprits de notre pays, on peut constater deux choses: "la France ne veut pas changer la forme de son gouvernement, "mais elle ne veut pas la persécution religieuse." Nous le répétons tous aujourd'hui et nous redisons d'une voix unanime: Ce que nous demandons c'est que l'on ne veuille pas, contrairement à la volonté de la France, faire des lois antichrétiennes la constitution même de la République."

Les cardinaux, archevêques et évêques dégagent leur responsabilité des calamités qui menacent leur pays. Ils expriment encore l'espoir que la guerre religieuse sera épargnée à la France. Ce que les catholiques réclament, c'est simplement la liberté d'organiser leur culte conformément aux règles de leur Eglise.

Les vénérables signataires de la lettre collective adressent à

leurs ouailles un émouvant appel. Ils leur demandent de se rallier autour de leurs évêques et de leurs prêtres pour défendre leur religion, et de déjouer par leur énergique fidélité toutes les tentatives schismatiques. Les pasteurs sont prêts à braver la spoliation et la pauvreté pour accomplir leur devoir. De leur côté les fidèles comprendront qu'il leur incombe de faire généreusement tous les sacrifices nécessaires au maintien du culte de leurs pères. Le document se termine par cette émouvante effusion :

“ Nous supplierons le Coeur de Jésus “qui aime les Francs,” par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie qui a prodigué à notre patrie les marques de sa prédilection, afin d'obtenir que cette patrie, qui nous est si chère, reste fidèle à sa vocation chrétienne et poursuive, sous l'égide de son antique religion, le cours de ses glorieuses destinées.”

Cette belle lettre pastorale a produit sur l'esprit public une vive impression. On ne saurait lire sans émotion ce message solennel aux catholiques français, revêtu de la signature de quatre-vingt-cinq évêques. L'église de France élevant la voix avec la majestueuse puissance de l'unanimité absolue, et proclamant sa ferme adhésion à la parole du Pape, qui donne la consigne du sacrifice, de l'abnégation, du renoncement au sens personnel, de la souffrance et de la lutte ! Quel magnifique et saisissant spectacle ! Comme elle semble lointaine et caduque cette fameuse doctrine gallicane des quatre articles, enseignée jadis avec obstination dans certaines facultés de théologie ! Et qu'il est consolant, dans des conjectures si difficiles, ce ralliement autour du centre de l'unité, que le dix-septième et le dix-huitième siècles n'auraient pu faire admirer ! Nous concevons à la cérémonie de clôture de l'assemblée épiscopale, à Notre-Dame de Paris, le vénérable officiant ait été tenté d'entonner le *Te Deum*, malgré les tristesses de l'heure présente, pour célébrer ce grand événement. L'archevêque de Sens—c'était lui qui officiait—expliqua ensuite “ que l'entente parfaite qui venait de se manifester entre les évêques était un si grand bien qu'il éprouvait le besoin d'en remercier Dieu.”

Dans notre dernière chronique, nous avons indiqué sommairement ce qui semble avoir été décidé par les évêques, autant

qu'il est possible de le savoir. Il paraît bien certain que le mot d'ordre au clergé et aux fidèles sera : résistance passive. Quelques allocutions épiscopales et quelques notes des *Semaines religieuses* laissent peu de doute à ce sujet. Voici, par exemples, en quels termes Mgr Dadolle, évêque de Dijon, a parlé à ses prêtres, durant la retraite pastorale :

“Messieurs, le 11 décembre prochain, vous resterez dans vos églises et vous y continuerez vos offices. Vous attendrez que les agents du pouvoir qui viendront les mettre sous séquestre vous prennent à l'épaule pour vous en faire sortir. Si les scellés y sont apposés, je ne vous dis pas de les briser vous-mêmes, ce qui serait réputé de la résistance active, violente, par conséquent contraire à la volonté du Pape ; mais si vous les trouvez brisés, rentrez hardiment dans vos églises. Je vous donne l'assurance que si, dans la nuit du 11 au 12 décembre, les scellés de Saint-Bénigne viennent à tomber, le 12 au matin je ne dirai pas la messe dans la chapelle de l'évêché, mais dans ma cathédrale.”

Ces paroles énergiques ont été saluées par les applaudissements des retraitants. Elles donnent vraisemblablement la note de la tactique qui sera suivie d'un bout de la France à l'autre.

En face de cette attitude que fera le gouvernement ? Malgré leur forfanterie on a lieu de croire que les ministres sont considérablement embarrassés. M. Clémenceau se tue à répéter qu'il ne fermera pas les églises. Voici, entre vingt autres, la déclaration qu'il faisait récemment à un rédacteur du *Gaulois* :

“Ecoutez bien ce que je vais vous dire... ma formule sera lapidaire. *Jamais je ne fermerai une seule église de France...* Bien plus, j'ajoute : *Tant que je ferai partie du gouvernement, jamais on ne fermera une église de France.*

“Voilà qui est net. Le *Gaulois* peut l'imprimer comme il voudra, dans les caractères de son choix, en italiques, en capitales rondes, en normandes grasses, en égyptiennes maigres, ou en elzévir, à son gré. Je ne fermerai pas les églises. Otez cela de vos papiers.

— Mais je n'ai pas de papiers...

— Pas une seule, vous entendez, pas une, pas une porte, pas une fenêtre...

Un peu rageur, le ministre ajouta, il est vrai :

— Je me défendrai autrement...

De son côté, M. Briand, ministre des cultes, a émis l'opinion que le 11 décembre 1906 le gouvernement ne pourrait légalement fermer les églises, et il a cité l'article 13 de la loi qui dit : "les immeubles autrefois affectés aux cultes, qui ne seront pas réclamés par une association cultuelle dans le délai de deux ans après la promulgation de la loi, pourront être désaffectés par décret." Donc il faudrait laisser passer deux ans avant de désaffecter les églises. Mais comme la loi décrète que les associations cultuelles, à qui seules peut être faite la dévolution des biens, doivent être formées dans le délai d'un an, s'il n'y en a pas de constituées au 11 décembre 1906, la célébration publique du culte dans les églises sera-t-elle légale? M. Briand ne le croit pas; mais il parle vaguement de tolérance. Par contre les violents du Bloc demandent des mesures extrêmes.

En résumant les déclarations et les expressions d'opinion, nous estimons probable l'attitude suivante du gouvernement : on ne fermera pas les églises, mais on n'y permettra l'exercice public du culte que là où des associations cultuelles auront été formées. Or, comme celles-ci ne peuvent naître que schismatiques après l'Encyclique, on voit d'ici la situation. Les prêtres qui, passé le 11 décembre, célébreront le culte—sans association—dans une église, seront passibles des rigueurs de la loi. MM. Clémenceau et Briand l'ont tous deux déclaré.

Naîtra-t-il de ces associations? Quelques-unes peut-être. Déjà le journal officiel de la république française en a enregistré deux ou trois, qui sont constituées en rupture de toute discipline catholique et de toute juridiction ecclésiastique. Et cependant le gouvernement les reconnaît et la dévolution des biens va leur être faite. Cela seul suffirait à justifier la décision du Pape s'il en était besoin. Le fameux article de la loi de séparation dit que les associations cultuelles doivent être formées suivant les règles du culte dont elles ont pour objet d'assurer l'existence. Or voici des associations qui sont notoirement hors de l'ordre catholique, et dont l'une au moins se groupe

autour d'un prêtre révoqué par son évêque. Et le gouvernement les tient pour légitimes et régulières. Donc l'article 4 n'est qu'un leurre, un piège où l'on espérait faire tomber l'Eglise. Grâce en soient rendues à Dieu, le clairvoyant et héroïque Pie X a déjoué cette trame et prononcé la parole illuminatrice et libératrice. On va voir maintenant quel succès auront les fauteurs de schisme.

* * *

S'ils ont tous la même fortune que le malheureux Henri de Houx, cela ne sera pas brillant. L'ancien directeur du *Journal de Rome*, qui compta jadis tant de sympathies au Canada, tombé maintenant dans les colonnes du *Matin*, a entrepris une campagne misérable et odieuse qui ne lui vaudra que de la honte et des remords. Prenant texte de l'Encyclique *Gravissimo* et de l'élection du général de la Compagnie de Jésus, il a commencé par publier dans le journal sensationnel auquel il collabore une série d'articles échevelés où il dénonçait ce que la presse blocarde appelle "le complot jésuitico-allemand." On sait que le nouveau général des Jésuites, le très révérend Père Wernz, est d'origine allemande. Il est né dans le Wurtemberg en 1842, et il est entré dans la Compagnie de Jésus en 1857. Sa profession solennelle date du 2 février 1876. Il enseigne le droit canon à Rome depuis environ vingt-cinq ans. C'est un savant remarquable, d'une compétence particulière en théologie morale et droit canon, et auteur d'un important ouvrage: *Jus Decretalium*, en trois gros volumes. C'est en même temps un homme très affable. Il est consultant du Saint-Office, du Concile, de l'Index et des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il fait également partie de la nouvelle commission de codification du droit canon, et lors du concile de l'Amérique latine, il fut avec le R. P. Bucceroni le consultant théologien des Pères du concile. Quoiqu'il parle parfaitement le français et n'ait aucune antipathie contre la France, son élection, qui a eu lieu le 7 septembre, a semblé un excellent prétexte aux ennemis de l'Eglise et aux transfuges du catholicisme. Et ils se sont mis à crier que le Pape est sous la main des Jésuites, et que les Jé-

suites sont sous la main de l'empereur d'Allemagne. Ecoutez cette tirade d'Henri de Houx :

“ Les catholiques français, chez lesquels l'ultramontanisme n'a pas étouffé le patriotisme, dégageront la conclusion de cette série de faits.

“ Rome s'est unie à Berlin pour déposséder nos curés nationaux de leurs paroisses et pour introduire en France la suprématie du jésuitisme germanique. Ce n'est plus seulement une question religieuse qui s'agite, c'est une question patriotique.

“ Voulons-nous être maîtres chez nous, ou livrer la France à une politique mystérieuse, combinée à l'étranger entre le Pape et l'empereur allemand ?

“ Nos évêques, terrorisés, assujettis au silence, ne peuvent rien pour déjouer ce plan machiavélique.

“ C'est l'initiative des fidèles français qui sauvera la patrie, le clergé national, et réduira à l'impuissance les émissaires germano-romains.”

L'Univers n'a certainement pas été trop sévère en qualifiant ces lignes de venimeuses. On conçoit qu'elles ont été une bonne aubaine pour les journaux maçonniques, et qu'ils ont fait écho avec allégresse aux attaques de M. de Houx. Celui-ci n'est pas resté en si beau chemin. Et assumant ridiculement le rôle de fondateur d'église, il a lancé un appel aux catholiques français pour la constitution d'une ligue ayant pour objet de conserver au culte traditionnel les églises, les fondations pieuses et les biens actuellement menacés de désaffectation. Une première réunion a eu lieu à son domicile. Un journaliste présent à ce conciliabule rapporte qu'il y avait quinze ou vingt personnes dans une pièce assez obscure. On comptait dans l'assistance un prêtre et un défroqué. A une autre réunion, M. Henri de Houx a été nommé président, et son fils Gaston, secrétaire de la Ligue. Il n'est pas probable que cette misérable entreprise obtienne un grand succès. Tous les bons esprits sont unanimes à la flétrir. La presse catholique rappelle le passé de M. de Houx, qui fut autrefois à Rome le valeureux champion des droits du Saint-Siège, qui souffrit pour la cause du Pape, et qui fut emprisonné à cause de ses articles en faveur du pouvoir temporel. Elle déplore sa lamentable chute, et elle fait justice de

sa détestable trahison. Il a été surnommé le pape bleu, et criblé de sarcasmes. Un collaborateur de la *Vérité française* a écrit de lui : "C'est un caméléon dont la plume, après avoir été une épée n'est plus qu'un poignard, au service d'une cause qui n'est pas précisément la bonne."

* * *

Pendant qu'une poignée de transfuges rate piteusement ce pauvre essai de schisme, et que la cohorte des jacobins et des francs-maçons hurle à l'Eglise, le Pape, ferme dans ses desseins et appuyé sur Celui dont il est le représentant visible ici-bas, fait entendre des paroles de sérénité et de confiance invincible. Dans une audience récente, M. de Maizières, rédacteur au *Gaulois*, lui ayant respectueusement demandé son impression quant aux effets probables et immédiats de sa décision : "C'est dit Pie X, une question à laquelle seule la Providence peut répondre. Le Pape a fait ce qu'il était de son devoir de faire, ce que lui commandait le bien moral de l'Eglise, ce qu'exigeait de lui le respect de la doctrine catholique dont il a la garde et qui est d'essence divine. La Providence décidera de l'avenir et fixera les conséquences humaines d'une résolution prise suivant la volonté de Dieu. J'attends que la Providence manifeste son dessein."

Le journaliste a posé au Saint-Père une autre question : "Que faut-il entendre par ces mots de l'Encyclique : "A moins qu'il ne conste que l'assurance certaine et légale soit donnée que" etc. Voici la réponse, très nette et très catégorique du Souverain Pontife : "Il faut entendre par assurance certaine et légale celle qui présenterait le seul caractère de certitude et de légalité que puisse donner à un acte de sa vie politique un gouvernement représentatif, c'est-à-dire celle qui prendrait sa force dans une décision de la Chambre et du Sénat. L'interdiction restera absolue, tant que la Chambre et le Sénat n'auront pas apporté à la loi de séparation, contraire à la doctrine catholique, une modification nécessaire."

Cette modification, le gouvernement français pourrait la faire adopter par le Parlement sans humiliation ni capitula-

tion. M. de Maizières ayant prononcé le mot "céder" le Pape l'a interrompu vivement :

"Le gouvernement, dit-il, n'a pas à céder; il n'a qu'à se montrer impartial et juste. On cède, on s'incline devant un ennemi victorieux, mais le Pape ne donne à personne en France le nom d'ennemi."

Cette entrevue semble porter les caractères de l'authenticité et elle fait voir bien clairement quels sont les sentiments et la pensée du Pape.

* * *

Nous avons parlé dans notre dernière chronique, de M. Brunetière, et exprimé le désir de lire quelque chose de lui après la publication de l'Encyclique. Les journaux de France nous ont, depuis, apporté une lettre adressée par l'éminent directeur de la *Revue des Deux Mondes* à l'agence Fournier. Et, nous re-grettons de le dire, elle ne nous paraît pas complètement satisfaisante. Sans doute, quant à l'essentiel, l'attitude de M. Brunetière est correcte. "J'ai, dit-il, une opinion sur la "loi de séparation," et même quand je demandais que l'on essayât de s'en ac-comoder, je ne me faisais aucune illusion sur l'esprit de haine et de fanatisme qui l'animait. J'ai une opinion sur l'Encycli-que *Gravissimo*, qui est que les catholiques ne peuvent que s'y soumettre. *Hâc manente lege*, la loi de séparation demeurant ce qu'elle est, il nous est interdit, comme catholiques de cher-cher des accommodements avec elle." Mais dans la suite de sa lettre, nous trouvons quelques notes que nous aimons moins. M. Brunetière nous paraît trop didactique pour la circonstance, trop impartial, trop composé. A certains passages, il semble mettre Rome et Paris sur la même ligne, et insinuer que des concessions mutuelles seraient dans l'ordre. Il parle des "in-transigeants des deux partis," et cela sonne faux à notre oreille. Ce ne sont là peut-être que des nuances de style, et nous nous hâtons d'ajouter qu'il y a dans la lettre de M. Brunetière d'ex-cellents passages. Celui-ci entre autres :

"Ce qu'il faudrait tâcher de faire entendre à nos politiciens, — et quoique l'on y ait malheureusement échoué jusqu'ici, —

c'est que l'origine de toutes les difficultés étant la faute que l'on a commise en prétendant rompre à soi tout seul un contrat synallagmatique et international, tel qu'était le Concordat de 1801, le dénouement de ces difficultés nées et à naître ne se fera que par une entente avec Rome. Un de nos ministres, à l'issue d'un banquet ou d'un "apéritif d'honneur" laissait échapper tout récemment cette énormité: "Nous n'avons, disait-il, nul souci des bruits extérieurs, nous ne voulons écouter que la voix du peuple français." Et, en fait c'est une politique. Seulement, quand les "bruits extérieurs" se font entendre du côté de l'Angleterre, cette politique mène à Fachoda; elle mène à Algésiras quand les "bruits extérieurs" commencent à gronder du côté de l'Allemagne."

Voilà un coup droit qui atteint en pleine poitrine Clémenceau, Briand et Cie.

* * *

La politique de haine et de persécution dont ces hommes politiques sont actuellement les auteurs en France, va-t-elle avoir sa répercussion de l'autre côté des Pyrénées? A lire les dépêches on serait tenté de le croire. Le ministère espagnol est engagé dans une funeste campagne. Le ministre de la justice, M. le comte Romanones, a lancé une circulaire relative au mariage, qui a produit une vive agitation et créé un conflit entre l'Eglise et l'Etat. Voici les faits: La loi reconnaît deux formes de mariage, le mariage canonique pour les catholiques et le mariage civil pour ceux qui ne le sont pas. D'après la circulaire du marquis de Vadillo, il fallait avant de procéder au mariage civil, questionner les contractants sur leur religion; les catholiques étant tenus au mariage canonique. Par la nouvelle circulaire, cette formalité est supprimée et conséquemment ceux qui se présentent pour le mariage civil sont pratiquement considérés comme des apostats.

Les évêques se sont émus de l'attitude du gouvernement. Les protestations de l'un d'entre eux ont irrité le ministère qui a ordonné des poursuites. On annonce maintenant des mesures contre les congrégations religieuses. Espérons que l'opinion

espagnole ne laissera pas le gouvernement marcher sur les traces des jacobins français.

* * *

Au Canada, le fait important des dernières semaines a été la réunion d'une conférence interprovinciale à Ottawa. Elle a eu lieu le 8 octobre. Voici les noms des ministres provinciaux présents: Les honorables MM. Gouin, premier ministre, Turgeon, Weir, Tessier, pour la province de Québec; Whitney, premier-ministre, Foy, Matheson, pour la province d'Ontario; Murray, premier-ministre, Drysdale, pour la Nouvelle-Ecosse; Twedie, premier-ministre, Pugsley, pour le Nouveau-Brunswick; Peters, premier-ministre, Hughes, Wharburton, pour l'Île du Prince-Edouard; Roblin, premier-ministre, Campbell, pour le Manitoba; Scott, premier-ministre de la Saskatchewan; McBride, premier-ministre, de la Colombie-Anglaise; Rutherford, premier-ministre, et Cross pour l'Alberta. Les ministres fédéraux qui ont rencontré les représentants des provinces étaient: Sir Wilfrid Laurier, premier-ministre du Canada, les honorables MM. Fielding, Aylesworth et Lemieux.

Nos lecteurs savent qu'il s'agissait principalement de l'augmentation du subside fédéral aux provinces. Celles-ci demandent au gouvernement fédéral d'élever le chiffre de la subvention pour le maintien de la législature locale, et de la somme *per capita* accordée depuis 1867. On a calculé que cette augmentation représenterait plus de trois millions de piastres. Un journal ministériel résume ainsi les demandes financières faites par les ministres provinciaux: 1° Que les sommes payées annuellement par le Canada aux provinces pour le maintien de leurs gouvernements et de leurs législatures soient désormais proportionnées à leur population, au lieu de rester fixes. Si la règle qui est proposée était acceptée, Québec recevrait de ce chef deux cent quarante au lieu de soixante-dix mille dollars. 2° Que la subvention *per capita* soit, pour toute province de quatre-vingts cents par tête de sa population, telle qu'elle est déterminée par chaque recensement décennal. Si cette demande était accordée, Québec recevrait chaque année un montant ad-

ditionnel de quatre cent trente mille dollars. 3° Qu'une somme proportionnelle à sa population, mais n'excédant pas vingt cents par tête soit payée à chaque province pour l'indemniser des frais d'administration de la justice criminelle.

On semble considérer comme certain que les deux premières demandes vont être accordées par le gouvernement fédéral. On est moins affirmatif quant à la dernière. D'autres questions comme celle de la propriété des pêcheries intérieures, de la juridiction en matière de chemins de fer, de l'accès à la baie d'Hudson, pour Ontario, Manitoba et la Saskatchewan, de la taxe sur les voyageurs de commerce, etc., etc., ont été soumises à la conférence.

Elle a siégé plusieurs jours dans la capitale fédérale. Et lorsque ses séances ont été closes, les premiers ministres provinciaux se sont déclarés enchantés du résultat obtenu. Tant mieux pour les provinces, et pour la Confédération!

Thomas Chapais.

Québec, 20 octobre 1906.



Notes Biographiques

LES CAUSES DU MALHEUR PENDANT LA VIE, par l'abbé Archelet. In-12. Prix: 75 cents. P. Lethielleux, Editeur, 22, rue Cassette, Paris-VIe.

Voici le 3^e volume de la série entreprise par M. l'abbé Archelet sur "la Vie". Dans un certain milieu de psychologues et de lettrés, on l'attendait. Ces nouvelles Conférences, données à la Cathédrale de Reims, sont dédiées au regretté Cardinal Langénieux. Supérieures, croyons-nous, à celles sur "Ce qu'est la Vie" et "Le Secret du Bonheur pendant la Vie", qui furent justement appréciées à Notre-Dame de Rouen et à Saint-Pierre-de-Chaillot de Paris, elles font ressortir, en un séduisant relief, les qualités de l'auteur: conception absolument personnelle, logique implacable, clarté d'exposition victorieuse de toute ombre, habileté rare et sans recherche apparente dans l'art de synthétiser et de rajeunir les sujets les plus difficiles et les plus vieillis, piété sacerdotale, mélancolie humaine, observations fines toujours imprégnées de bon sens, adaptation remarquable de la psychologie contemporaine à la théologie traditionnelle pour les mentalités et les besoins modernes, enfin style de race, ennemi des superfétations chères aux parvenus des Lettres, ami du mot propre dans une parure littéraire d'une élégante simplicité. L'érudition a sa part dans ces pages d'une originalité si frappante. Mais les citations, qu'encadrent les guillemets, gardiens respectueux de la propriété d'autrui, sont comme des dames de compagnie, des visiteuses de marque qui corroborent de leurs suffrages le dire du conférencier, sans être jamais des bienfaitrices accourues pour combler les vides d'un cerveau indigent.

M. Henri Lavedan, de l'Académie française, dont le récent chef-d'oeuvre "Le Duel" obtient dans la Capitale un succès sans pareil, écrivait naguère à M. l'abbé Archelet à propos de son second volume: "Le secret du Bonheur pendant la Vie": "Votre livre—en dehors des vérités que vous y prêchez avec une foi si aimable et communicative—est l'ouvrage d'un philosophe, d'un artiste et d'un écrivain, et vous vous efforcez, en y réussissant, j'en suis sûr, de convertir les hommes agréablement et en beauté. Ce n'est pas à mépriser".

"Les Causes du Malheur" ayant, à notre avis, un mérite de composition plus grand encore, produiront au moins le même résultat, et assigneront aux oeuvres de M. l'abbé Archelet—livres de chevet pour les esprits affinés et les coeurs délicats—une place de choix dans les bibliothèques.

Nous oublions de dire que ces Conférences sont précédées d'une courte Préface servie comme un bijou, et datée de Sedan, la ville de nos désastres.

* * *

FENELON, Archevêque de Cambrai, par H. Druon, docteur-ès-lettres, 2 tomes en un vol. de viii-358 et iv-176 pages. Prix: \$1.00. P. Lethielleux, Editeur, 10, rue Cassette, Paris-VIe.

Dans un précédent ouvrage: "Histoire de l'éducation des princes dans la maison de Bourbon de France" [1897], l'auteur, envisageant Fénelon comme précepteur du duc de Bourgogne, a montré avec quel merveilleux succès il s'était acquitté d'une tâche si pleine de difficultés. C'est aujourd'hui la vie de l'illustre archevêque, depuis sa nomination au siège de Cambrai jusqu'à sa mort [1695-1715], que M. H. Druon entreprend de retracer. On sait combien de graves et pénibles affaires [quiétisme, désaccords avec Bossuet, condamnation du livre des "Maximes des Saints", disgrâces, exil, etc.] troublèrent ces vingt dernières années de la vie du pieux prélat: c'est moins pour raconter une fois de plus ces événements que M. Druon a écrit cette nouvelle histoire de Fénelon, que pour s'attacher à mieux et plus exactement connaître cette grande figure. "Fénelon, dit-il en substance, a laissé des oeuvres considérables, a lui-même été l'objet de nombreux écrits, et, cependant, quoique si souvent étudié, n'est pas encore un de ces hommes dont on peut dire qu'ils sont parfaitement connus et qu'on a pénétré jusqu'au fond de leur nature intime". Pour se former et présenter une physionomie plus exacte, sinon définitive de ce personnage "des plus complexes", M. Druon a eu recours non seulement aux oeuvres imprimées de Fénelon, mais aussi et principalement à sa correspondance, dont on possède dès maintenant une partie considérable. "Or, dit notre auteur, cette correspondance est une source d'informations précieuses sans doute, mais parfois assez gênantes; car il arrive qu'au lieu de confirmer ce que nous savions ou pensions savoir, elles le contredisent ou du moins semblent le contredire. Nous y découvrons un Fénelon assez différent du Fénelon de la tradition. On peut d'après ceci présumer le singulier intérêt de l'attachant travail composé par M. Druon, avec son habituel souci de consciencieuse impartialité.

PAILLETTES D'OR — [13ème Série.] Recueil des années 1904-1905-1906. Publication honorée d'un Bref de Sa Sainteté Pie X.—Un joli volume in-18 de 156 pages; broché: 18cents; couverture illustrée, papier fort, broché: 20 cents.—Aubanel Frères, éditeurs, Imprimeurs de N. S. P. le Pape, Avignon.

Le "semateur de bonnes pensées",—comme s'intitule lui-même modestement l'auteur des "Paillettes d'Or",—a continué à semer et voici que la 13ème Série de ce recueil [années 1904-1905-1906], vient de paraître.

En comparant cette Série aux précédentes, nous serions portés à la trouver meilleure encore, s'il est possible, que ses aînées.

Les "bonnes pensées" débordent de la plume féconde et aimable du pieux auteur. Il semble que sa parole, toujours douce et pénétrante, revête une éloquence plus grave, en raison des inquiétudes qu'il devine dans les âmes des fidèles à notre époque troublée.

Cette 13ème Série des "Paillettes d'Or", est véritablement le livre de la situation. C'est là que les catholiques trouveront la solution de tous leurs doutes, de tous les problèmes qui les tracassent.

Il n'y a pas une ligne qui n'apporte son enseignement fécond et encourageant.

Lisez ce passage dont le titre semble si anodin: "à l'eau de rose". Quel parti l'auteur sait tirer de ces mots, et comme il sait bien montrer, qu'à l'heure présente, il ne faut pas de "chrétien à l'eau de rose"!

Toutes les pages sont aussi attrayantes et aussi fécondes en enseignements.